

LAUS
L'UNIVERSITÉ
SYNDICALISTE

MAG

Actualité

**Évaluation :
textes inacceptables**

Dossier

**La fabrication
des programmes**

Entretien

Emmanuel TODD

LES RENCONTRES CASDEN

Entre nous, c'est plus qu'un simple rendez-vous

casden



BANQUE POPULAIRE

Vous êtes personnel de l'Éducation et vous voulez une banque coopérative respectueuse des valeurs qui sont les vôtres : solidarité, écoute, confiance... Créée et gérée par des enseignants, la CASDEN vous propose des solutions d'épargne et de crédits pour réaliser vos projets dans les meilleures conditions. La CASDEN vient prochainement à votre rencontre dans votre établissement pour vous présenter tous les avantages d'être Sociétaire et parler de vos besoins en toute confiance.



REJOIGNEZ-NOUS SUR WWW.RENCONTRESCASDEN.FR OU CONTACTEZ-NOUS AU 0826 824 400

L'offre CASDEN est également disponible dans le Réseau Banque Populaire (coordonnées sur www.casden.fr)

(0,5 € TTC/min en France métropolitaine)

CASDEN Banque Populaire, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 91 Cours des Roches - 77166 NOISEL - Siret n° 764 275 778 00042 - RCS Meaux. Immatriculation (N°AS n° 07 027 138) - BFCF - 50 rue Pierre Mendès France - 75013 Paris - RCS 493 455 042 - Crédit photo : Tiana LACOSTE - www.casden.fr

PROJET D'ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS



**C'EST
NON !**



WWW.RETRAITDUPROJETEVALUATION.NET

Au risque de la caricature

L'Humanité 15 nov. 2011

PÔLE EMPLOI AU BORD DE L'EXPLOSION

C'est dans ce contexte inédit que le gouvernement décide de réduire l'enveloppe attribuée aux questions d'emploi. Lors du vote du budget 2012, aujourd'hui, les crédits alloués devraient baisser de 12 %. Et le budget de l'ex-ANPE continuerait de fondre. Un paradoxe qui réveille Jean-Charles Steyger, membre du bureau national du SNU. « Ça fait trois ans que l'on n'a plus de politique de l'emploi. Xavier Bertrand (ministre du Travail - NDLR) ne connaît pas son sujet, il donne des coups de rabot et, d'un autre côté, ménage des effets d'annonce, comme l'alternance pour les jeunes. » Né de la fusion entre l'ANPE et les Assedic en décembre 2008, Pôle emploi subit depuis sa création une saignée dans ses effectifs. Entre 2008 et 2011, les équivalents temps plein ont chuté de 60 000 à 42 300, d'après les syndicats. Pour 2012, la tendance devrait être aussi à la baisse. Dans tout l'Hexagone, la pénurie d'agents est palpable. Comme l'illustre Jean-Charles Steyger, « une agente de Saint-Brieuc m'a raconté qu'un chômeur qui avait envoyé sa demande d'inscription le 9 septembre n'avait été convoqué que le 7 novembre et indemnisé seulement le 15 novembre ! ». [...]

LIBÉRATION 16 nov. 2011

TF1, JEAN-PIERRE PERNAUT : AU PIQUET !

Quelle bande d'ingrats ces enseignants orléanais... On leur offre Jean-Pierre Pernaut sur un plateau, et ils font la fine bouche, minaudent. Pour finalement refuser, en bloc, d'accueillir le journaliste vedette pourtant venu assurer aujourd'hui la promotion de l'honorable Fondation TF1 « qui a pour but principal de lutter contre les différentes formes de discrimination dans les métiers de la communication. Nous préférons recevoir des gens un peu plus nourrissants, comme Stéphane Hessel ou Raymond Aubrac », tranche sans détours Pascale Nogues, professeure au lycée Benjamin-Franklin. [...]

Le Monde 10 novembre 2011

La bataille de l'école a commencé

La bataille de l'école est ouverte. Une véritable bataille marketing en prévision de l'élection présidentielle de 2012. Le candidat de gauche n'a pas encore peaufiné son programme personnel, le candidat de droite ne s'est pas encore officiellement déclaré, et pourtant, on voit clairement où l'on va et comment les deux partis sont en train de se faire piéger par un sujet qui mérite beaucoup mieux qu'une approche caricaturale.

À gauche, le candidat socialiste, François Hollande, a réduit le programme éducation du PS à la création de 60 000 postes pour être audible sur le sujet. Aujourd'hui, il est devenu « Monsieur 60 000 postes ». Il leur propose de retrouver leurs effectifs d'avant 2007. La gauche joue son électorat traditionnel : les professeurs.

À droite, l'UMP est en train de centrer son approche sur une révision du statut des enseignants, avec comme idée sous-jacente, de les faire travailler plus. La droite joue là sa partition classique des parents contre les enseignants.

Dans sa convention consacrée à l'éducation, mardi 8 novembre, au Théâtre Bobino, à Paris, figurent d'ailleurs les sujets les plus populaires. Le parti du président propose un enseignement de l'anglais dès l'âge de 3 ans – quand on n'arrive même pas à l'offrir à tous à l'âge de 8 ans – et met bien en vue une réorganisation des rythmes scolaires. Un thème « concernant » sur lequel toutes les familles peuvent pérorer des heures durant.

Dans les deux cas, l'approche est « dangereuse » pour l'école. Le Parti socialiste, s'il revient au pouvoir, risque de se retrouver face à des attentes importantes en termes de revalorisation des salaires d'une profession dont il aura déjà choisi d'augmenter le nombre. Et avec 800 000 enseignants, le moindre pourcentage octroyé est déjà ruineux pour des finances publiques exsangues. [...]

LE FIGARO 14 nov. 2011

DEUX DROITES POUR UNE ÉCOLE

D'un côté, une proposition pour inciter à porter un « *vêtement commun* » – autrement dit un uniforme – dans les écoles, de l'autre des « *innovations pédagogiques* » censées éviter de « *se focaliser sur les faiblesses des élèves* » : les idées de l'UMP pour fourbir les armes du futur candidat Sarkozy reflètent les aspirations contradictoires d'une droite gagnée par les thèses des pédagogues modernistes, mais qui se souvient que son électorat réclame avant tout discipline, exigence et transmission des savoirs. Le président de la République devra, le moment venu, arbitrer entre des tendances antagonistes également représentées dans les réformes de son premier quinquennat. [...]

Politis 10 nov. 2011

LES BANQUES NOTÉES À LEUR TOUR

Et si, au lieu de noter les États, on notait les banques ? C'est l'exercice auquel se sont livrés Attac et les Amis de la Terre. Le 2 novembre, en marge du G20, ces associations ont présenté leur rapport « Les banques sous pression citoyenne : l'heure de rendre des comptes ». Conclusion sans surprise : « Elles ont encore un long chemin à faire pour prendre pleinement en compte les aspirations de la société et les exigences des écosystèmes ». Un questionnaire a été envoyé aux dix principaux groupes bancaires actifs en France. « Seule la NEF fait un sans-faute dans trois domaines (spéculation et prises de risques, politiques commerciales, impact social et environnemental). » Comme dans le « palmarès Politis » des banques les moins pires (voir Politis n° 1144), la NEF arrive première dans le classement général, suivie du Crédit coopératif et de la Banque postale. Attac et les Amis de la Terre constatent que « plusieurs banques [...] ont augmenté en transparence suite à la publication du premier rapport [Les banques sont-elles transparentes ? daté de juin, NDLR], preuve que la pression citoyenne est non seulement utile mais nécessaire ».

Le dessin du mois





34 Fenêtre sur La scolarisation en internat

21 Dossier La fabrication des programmes

44 Entretien avec Emmanuel Todd



Édito

Présumés fraudeurs

Toutes plus injustes et inefficaces les unes que les autres, les décisions censées protéger le pays de la crise pleuvent sur les catégories moyennes et défavorisées : instauration d'une journée de carence pour les fonctionnaires et d'une quatrième pour les salariés du privé, chasse aux malades qui utiliseraient des arrêts maladie de « complaisance »... faisant semblant d'ignorer que le « gain » de la chasse à ces « fraudeurs » est dérisoire par rapport aux cotisations non versées par les employeurs. Inacceptable.

L'essentiel pour le gouvernement, qui met en place les éléments de la campagne présidentielle en martelant l'urgence de l'austérité, est bien de dresser les uns contre les autres pour mieux préserver les intérêts des plus riches.

En considérant tous les salariés et les sans-emplois comme des présumés fraudeurs, en multipliant les mises au pas des travailleurs au nom de l'efficacité, en généralisant le principe de la concurrence de tous contre tous, l'objectif est de casser les solidarités et, surtout, d'empêcher tout débat sur les alternatives aux politiques menées aujourd'hui. Le mouvement syndical doit prendre ses responsabilités pour faire échec à cette spirale de la paupérisation et des régressions

sociales. Le SNES et la FSU sont résolus à le faire.

Roland Hubert
cosecraire général



SOMMAIRE

Revue de presse	4	Dossier	21
30 jours	6	• <i>La fabrication des programmes</i>	
Sur le Net	7	Métier	28
Débat/opinion	8	• <i>Dérives et autoritarisme</i>	
• <i>L'euro le problème ?</i>		• <i>LPC : qui en veut donc encore ?</i>	
Actualité	10	Portrait	30
• <i>Mobilisations interprofessionnelles le 13 décembre</i>		• <i>Geneviève Garrigos, présidente d'Amnesty International France</i>	
• <i>Chasse aux malades, chasse aux fonctionnaires !</i>		Catégories	32
• <i>Grève du 15 décembre</i>		• <i>AED : au bon vouloir du chef d'établissement</i>	
• <i>Projet ministériel d'évaluation</i>		• <i>Heures de vie de classe : secrétaire général contre ministre</i>	
• <i>Salaires</i>		• <i>Syndicalisation et retraités</i>	
• <i>Entre promesses et austérité</i>		Fenêtre sur	34
• <i>Non-titulaires</i>		• <i>La scolarisation en internat</i>	
• <i>Histoire des arts</i>		International	36
Droits et libertés	17	• <i>Haïti : première rentrée après les élections</i>	
• <i>Liberté d'expression : vigilance</i>		• <i>Les droits syndicaux dans la ligne de mire</i>	
• <i>Peine de mort : pour l'abolition universelle</i>		Culture	38
• <i>Toulouse : le rectorat franchit la ligne jaune</i>		• <i>Livres-revues</i>	
Éco/social	18	• <i>Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions</i>	
• <i>Crise : directement dans le mur</i>		• <i>Multimédia</i>	
• <i>Dictionnaire : D comme Déficit et Dette</i>		Entretien	44
• <i>Il y a 40 ans... Le Larzac</i>		• <i>Emmanuel Todd</i>	
• <i>ATD quart-monde : quelle école pour quelle société ?</i>			

L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignants de second degré (SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu). Rédacteurs en chef : Carole Condat, Nicolas Morvan. Secrétaire de direction : Bénédicte Derieux. Collaborateurs permanents : Nicolas Bénéès, Matthieu Niango, Thierry Pétraut, Véronique Ponvert. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, 25, rue Fernand-Delmas, 19100 Brive. Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03 - Fax : 05 55 18 03 73 - www.comdhabitude.fr. Compogravure : C.A.G., Paris. Imprimerie : SEGO, Taverny (95). C.P. N° 0113 S 06386. I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Conception : Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris. Photo de couverture : © maxuser/istockphoto.com.



Prix du numéro : 1,30 €. Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres, France : 42 € ; étranger : 56 €. Publicité : CASDEN (p. 2), Athéna (p. 46), Educatec (p. 47), MAIF (p. 48). Ce numéro comporte un encart ADL Partner. Joint à ce numéro : une affiche A3, une lettre de relance





Les marchés dictent la démocratie

Les marchés financiers qui dictent leur loi aux États, aux populations et à leurs dirigeants politiques, vont même jusqu'à imposer la nomination de « technocrates » aux gouvernements. Le Premier ministre grec, le Président du conseil italien, même si la majorité des Italiens ne s'en plaindront pas, le gouvernement espagnol dans son ensemble, les têtes sont mises à prix par les marchés et elles tombent. Les plans d'austérité imposés se succèdent.

Pire encore, ces marchés bousculent et piétinent la voix des peuples. L'exemple du référendum grec mort-né après la chute des bourses et la peur paralytique des dirigeants européens et du G20 donne à s'interroger sur le rôle de la démocratie.

Et quand on sait que les deux successeurs en Grèce et en Italie, sans oublier le nouveau président de la Banque centrale européenne sont trois financiers formés aux États-Unis, dont deux anciens responsables passés chez Goldman Sachs, symbole de cette finance carnassière, les banquiers mettent progressivement leurs hommes à la tête de l'Europe. Avec 50 000 milliards de dollars de CDS, dont une bonne partie placés sur les dettes souveraines européennes, les intérêts en jeu valent bien de jouer aux dés le sort de millions de citoyens !

Le « Yes ! we can » de Barack Obama aux USA n'a pas fondamentalement bouleversé les choses. Le « Yes ! we camp » des « indignés » installés sur la place Puerta del Sol à Madrid attend encore de trouver écho chez l'ensemble des peuples d'Europe et d'ailleurs.

29 oct. **Séisme en Turquie**
Le séisme de magnitude 7,2 fait plusieurs centaines de morts et environ 1 300 blessés dans la province orientale de Van.

31 oct. **La Palestine à l'Unesco**
L'adhésion de la Palestine a été approuvée par 107 votes pour dont la France, 14 contre dont les USA et 52 abstentions.

2 nov. **Le Goncourt à un prof**
L'Art français de la guerre, premier roman d'Alexis Jenni, professeur de SVT, a reçu le prix Goncourt.

3 nov. **Fin du G vain**
Les pays du G20 étaient censés remettre l'économie mondiale sur le chemin d'une croissance durable et équilibrée. En vain.

4 nov. **Diktat**
La Grèce abandonne son projet de référendum sur le plan de sauvetage financier du pays mis au point par l'Union européenne.

10 nov. **Pieds de grue**
Après 309 jours passés au sommet d'une grue, Kim Jin-suk, militante syndicale sud-coréenne a fait plier les chantiers navals qui vont réintégrer 94 employés licenciés.

12 nov. **Bingo Bingo :**
Silvio Berlusconi a démissionné. Un bail de 15 ans pour un « Cavaliere » très cavalier reconnu pour ses « bunga-bunga ».

13 nov. **Lagaf**
Quand le ministre de l'Éducation nationale place le débat au niveau de la cour de récréation. « Babar contre Astérix », c'est ainsi que Luc Chatel résume la prochaine élection présidentielle.

14 nov. **Vous ! Pas nous...**
L'amendement visant à réduire de 10 % les indemnités des députés en 2012 a été repoussé par les députés UMP et la gauche s'est abstenue.

15 nov. **Faute de car... ence**
Nicolas Sarkozy fustige une fois de plus les fonctionnaires. Au nom de la lutte anti-fraude, il instaure une journée de carence.

16 nov. **À vos ordres !**
Le projet de décret sur l'évaluation des enseignants fuite dans la presse. Levée de boucliers.

17 nov. **Ultimatum**
La Ligue arabe adresse un ultimatum au régime syrien pour mettre fin à la répression.

BILLET D'HUMEUR

NON chef !

Après avoir inventé une machine à gaz électorale, Josette Théophile, DRH du ministère, en remet une couche. Elle s'attaque cette fois-ci à l'évaluation des professeurs. L'ancienne DRH de la RATP veut la confier à notre tour de l'évaluer ! Premièrement, la copie sur les élections professionnelles était tellement mauvaise (grosses erreurs, manque de rigueur, méconnaissance du sujet) qu'elle devait être purement et simplement refaite. Deuxièmement, celle sur l'évaluation est carrément hors sujet. En effet, le garde-à-vous et le oui chef ne sont pas de rigueur à l'école. La caporalisation ne figure d'ailleurs pas dans les programmes. Par conséquent, et compte tenu de ces échecs répétés, une réorientation doit être sérieusement envisagée. ■

Thierry Pétrault



La bande dessinée sur écran

Alors que la rentrée littéraire et l'attribution des prix semblent avoir ravivé les débats autour de l'impression papier face aux supports numériques, jetons un coup d'œil du côté de la bande dessinée.

En France, les blogs constituent parfois une première étape avant l'édition. C'est le cas notamment de Boulet dont le blog a fait la popularité et plus récemment de Marion Montaigne. Mais rien non plus n'assure les auteurs de voir leur travail édité. Avec *Les autres gens*, Thomas Cadène a donc envisagé une tout autre piste : le micro-paiement. Un système d'abonnement sert à rémunérer les dessinateurs toujours plus nombreux de ce feuilleton inauguré en mars 2010. À l'origine d'une création foisonnante, la bande dessinée sur le net modifie à la fois les schémas économiques et artistiques.

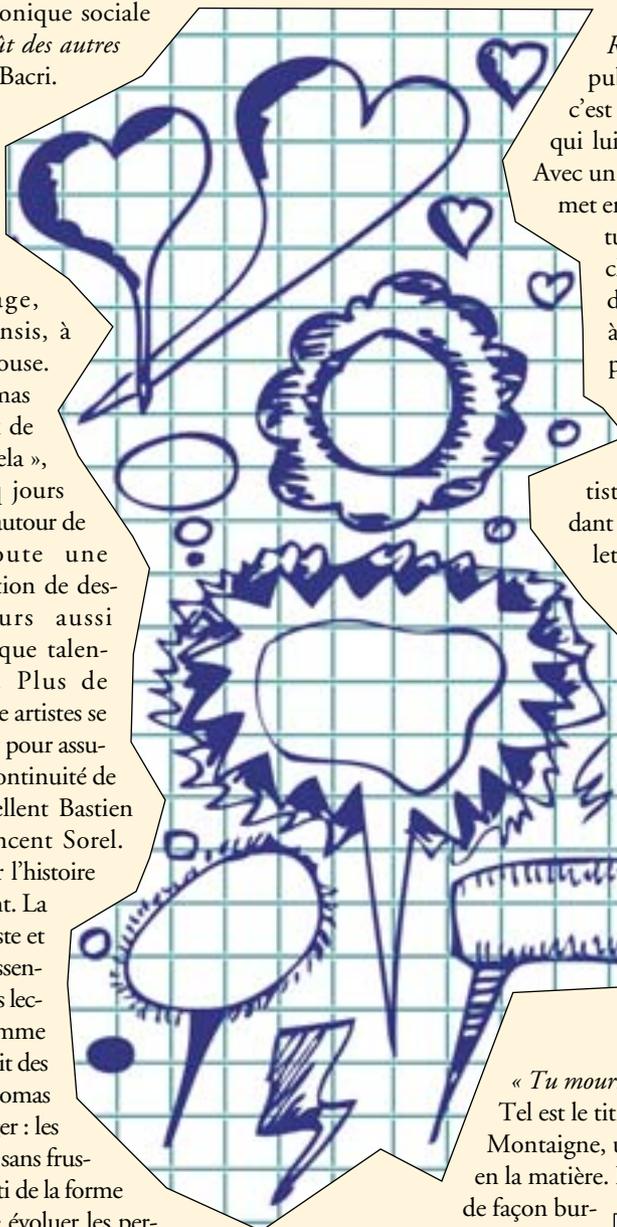


Le feuilleton en ligne du scénariste Thomas Cadène : www.lesautresgens.com



Le site du dessinateur à succès Gilles Roussel alias Boulet : www.bouletcorp.com

Les autres gens a un air de chronique sociale contemporaine, un air du *Goût des autres* d'Agnès Jaoui et de Jean-Pierre Bacri. C'est l'histoire de Mathilde, une jeune étudiante de 22 ans, qui par un hasard extraordinaire gagne 30 millions d'euros au loto. Simple prétexte pour suivre la vie et le quotidien de son entourage, parents, amis, amoureux transis, à Paris, à Nice ou encore à Toulouse. Admirateur de séries télé, Thomas Cadène a fait le pari audacieux de lancer sur le net une « bédénovela », publiée quotidiennement cinq jours sur sept. Pour cela il a rassemblé autour de



lui toute une génération de dessinateurs aussi variés que talentueux. Plus de soixante artistes se relaient pour assurer la continuité de

cette série prolifique. Ils s'appellent Bastien Vivès, Boulet, Tanxxx ou Vincent Sorel. Le défi consiste à faire progresser l'histoire dans un style chaque jour différent. La seule contrainte est de rester réaliste et de respecter les caractéristiques essentielles des personnages pour que les lecteurs s'y retrouvent, un peu comme lorsque Quentin Tarantino réalisait des épisodes de la série *Urgences*. Thomas Cadène maîtrise l'art du cliffhanger : les situations sont laissées en suspens sans frustrer le lecteur. Il sait aussi tirer parti de la forme du feuilleton qui permet de faire évoluer les personnages en permanence, à l'image de la réalité. Lancé sans éditeur, mais désormais en cours de parution chez Dupuis, *Les autres gens* n'a pas de fin arrêtée. Sa pérennité dépendra de son succès. Pour 2,79 euros, l'internaute peut s'offrir pendant un mois une expérience graphique originale et rafraîchissante.



Sa première BD, *Raghnok*, Boulet l'a publiée en 2001, mais c'est véritablement le net qui lui a donné sa chance.



Avec un trait toujours juste et drôle, l'auteur des *Notes* met en scène ses pensées rocambolesques et ses aventures du quotidien. Pour Boulet, internet est un champ d'expérimentation qui permet à l'artiste de sonder de nouveaux territoires et de se jauger à l'aune des réactions de ses lecteurs. Ainsi les pages intitulées « Hypermnésie » mettent en ligne une exposition digne d'un happening,

qui a eu lieu en mars dernier au Bocal, un atelier d'artistes lyonnais. Pendant une semaine, Boulet a réalisé environ 25 dessins représentant des souvenirs personnels.



Pendant la deuxième semaine, les visiteurs étaient invités à déposer dans une boîte un de leurs souvenirs : « j'en piochais un au hasard et je prenais une heure pour en faire une image ». Un des auteurs les plus doués de sa génération à découvrir en ligne.



Le blog humoristique de vulgarisation scientifique de Marion Montaigne :

<http://tumourrasmoinsbete.blogspot.com>

« Tu mourras moins bête, mais tu mourras quand même. » Tel est le titre savoureux du blog créé en 2008 par Marion Montaigne, une jeune passionnée de sciences, autodidacte en la matière. La dessinatrice n'a pas son pareil pour croquer

de façon burlesque des sujets aussi sérieux que les globules blancs ou la fusée Ariane !



Réalisation Stéphanie Marco

LA GRÈCE EST L'EMBLÈME D'UNE POLITIQUE EUROPÉENNE qui, prétendant répondre à la crise de la dette publique par des politiques d'austérité sans fin, exige des peuples une baisse du niveau de vie sans précédent depuis 1945. Il faut « rassurer les marchés », c'est-à-dire assurer les banques et les créanciers que leurs intérêts seront préservés. Les marchés n'ont pas été très rassurés et la spéculation s'est portée contre le Portugal, l'Espagne puis l'Italie. Les politiques d'austérité s'étendent à toute l'Europe et organisent une sérieuse récession qui aggrave

L'euro : le

L'euro est mort

La situation est incontestablement grave, et la déroute des élites politiques en témoigne. Il est clair aujourd'hui que les ultimes tentatives pour sauver l'euro sont en passe d'échouer. Le débat « pour » ou « contre » l'euro est tranché dans les faits. Le Fonds Européen de Stabilisation Financière, au montant fixé à 447 milliards d'euros le 21 juillet, est insuffisant. L'Espagne et l'Italie vont d'ici quelques semaines ne pas avoir d'autre choix que de demander de l'aide. Ce sont des sommes de plus de 1 000 milliards qu'il faudra alors engager.

Les eurobonds (euro-obligations) et la monétisation de la dette (le fait que les États puissent directement emprunter à la Banque centrale européenne) auraient pu être mis en œuvre si l'on s'y était pris à l'hiver 2009-2010. Aujourd'hui, nous allons nous heurter à l'obstacle de la Constitution allemande et à de longues négociations qui repousseront la monétisation au mieux à la fin du printemps 2012. Trop peu, trop tard.

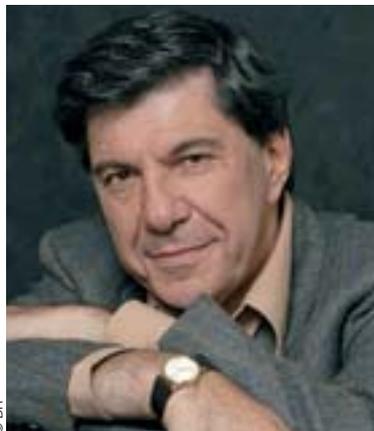
La déroute menace désormais sur trois fronts

La Grèce tout d'abord, où un défaut est inéluctable, et pourrait survenir dans les semaines qui viennent. L'économie grecque est en fait à l'arrêt depuis la fin du mois d'août. Les impôts ne rentrent plus, une situation quasi insurrectionnelle se développe et la fuite des capitaux y est intense.

La contagion ensuite, au Portugal, à l'Espagne et à l'Italie, qui s'accélère désormais.

Le gouvernement portugais vient d'admettre le 1^{er} octobre que le déficit sera bien plus important que prévu. En Espagne, la montée des défauts des particuliers dans les banques laisse présager une nouvelle crise bancaire et la nécessité d'une nouvelle consolidation du système financier. Ceci demandera beaucoup d'argent. En Italie, qui jusqu'à maintenant était capable de financer sa dette mais qui, depuis le mois d'août, ne le peut plus. Les grandes entreprises italiennes mais aussi les déposants riches ou aisés retirent leurs fonds des banques de la péninsule pour les placer hors de la zone euro. La crise des banques enfin, qui ont perdu plus de 50 % de leur capitalisation boursière depuis près de deux mois. Un mensonge énorme plane sur la situation des banques et des assurances. Leurs dirigeants affirment que l'exposition au risque y est limitée. C'est certes vrai pour le risque direct sur les pays plus exposés qui n'est que de 16,93 milliards. Cependant celui sur les pays de la zone de contagion se monte à plus de 100 milliards.

Mais surtout on oublie de parler des assurances de crédit (les *Credit Default Swaps*) qui ont été achetées massivement par les banques et les compagnies d'assurance, et que l'on estime à 100 milliards d'euros pour la seule Grèce et à plus de 250 milliards si on y ajoute le Portugal et l'Irlande. Ces CDS deviendraient exigibles en cas de défaut du pays.



Jacques Sapir
Directeur d'études à l'EHESS-Paris

Bataille perdue

La bataille menée par le gouvernement pour tenter de sauver l'euro est une bataille perdue, il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître. À force de nier la réalité, de vivre dans le déni, on ne s'est résolu que sur des montants trop faibles, engagés trop tardivement. Les sorties de capitaux s'accélérent, l'euro est tombé en quelques semaines de 1,44 dollar à 1,32 dollar (au 4 octobre), et elles ne sont pas – de loin – toutes le fait des fonds spéculatifs américains. La panique commence à gagner les

acteurs, qu'ils soient publics ou privés, de ce drame.

Il faut alors replacer cette bataille dans son contexte. Ce qui est en jeu, c'est le dynamisme économique de

La bataille menée par le gouvernement pour tenter de sauver l'euro est une bataille perdue, il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître

l'Europe (où la zone euro a connu la croissance la plus faible depuis 2001) et où les tentatives de sauver l'euro se traduiront au mieux par une récession importante pour de nombreuses années.

Une dissolution ordonnée et coordonnée de la zone euro est aujourd'hui la meilleure des solutions. Cette dissolution devrait s'accompagner de mesures comme une réduction drastique des mouvements de capitaux et l'interdiction de certaines opérations, la possibilité pour l'État de se financer auprès de la Banque centrale, la prise de contrôle des banques pour les restructurer et garantir la partie qui gère les dépôts de la population. ■

LE POINT DE

Le SNES a mis en évidence l'impasse d'une construction européenne fondée sur la concurrence entre ses membres et l'absence de mécanismes de solidarité : elle montre aujourd'hui son échec face à la crise et l'absence de régulation des activités financières, que ce soit dans la zone euro ou dans le reste de l'Europe. Les plans de sauvetage des banques sont restés nationaux. Les plans d'aide aux pays en difficulté sont sous la condition impérative d'une austérité qui les enfonce toujours un peu plus, sans parvenir à « rassurer les marchés » qu'il s'agirait plutôt de désarmer... Le SNES et la FSU se sont prononcés pour une Europe de solidarité et non de concurrence et de dumping fiscal, une Europe qui offre aux salariés un bouclier social contre le dumping social, des Services

Rubrique réalisée par Véronique Ponvert, Daniel Rallet et Elizabeth Labaye

l'incapacité de ces pays à faire face au remboursement de leur dette publique, tout en préparant le retour d'une grave crise bancaire en Europe. Les gouvernements européens sont divisés et marchent à reculons : le plan de sauvetage du 21 juillet est à peine adopté qu'il est déjà dépassé. Peut-on sortir l'Europe de l'impasse ? La monnaie unique est-elle la source de nos maux ?

Jacques Sapir et **Thomas Coutrot** apportent leur analyse de la situation et livrent leur opinion sur la question.

problème ?

Faut-il sortir de l'euro ?

L'euro a été conçu comme une monnaie unique pour des pays très inégaux, et entre lesquels les traités européens organisent le dumping fiscal, salarial, social... L'Europe aurait pu – dû – se construire sur des bases de solidarité entre les États membres, et harmoniser ses systèmes économiques et sociaux par le haut. Au lieu de quoi les disparités se sont aggravées, l'inflation est restée plus élevée au Sud alors que l'Allemagne pratiquait une austérité salariale musclée, les déséquilibres commerciaux et financiers se sont creusés... Les États ont abandonné leur souveraineté monétaire dans les mains de la Banque centrale européenne mais celle-ci n'a pas le droit de les financer directement, elle refinance les banques privées pour que celles-ci prêtent aux États... L'euro a été construit comme une monnaie privée, créée par les banques.

Sortir, pour ensuite reconstruire ?

Aujourd'hui, sortir de l'euro signifierait pour les pays du Sud accentuer la logique déjà à l'œuvre, celle du dumping, en se dotant à nouveau de l'arme monétaire. On radicaliserait les politiques de concurrence en essayant de récupérer par une dévaluation l'avantage compétitif conquis par l'Allemagne et les pays du Nord. Ce serait aggraver la logique non coopérative déjà dominante en lui ouvrant un nouvel espace, celui de la guerre monétaire.

Sortir de l'euro aurait d'autres conséquences plus graves encore : au-delà de l'éclatement de la zone monétaire, ce serait l'explosion du marché unique (avec un retour probable des droits de douane aux frontières) ; mais surtout, la balkanisation économique entraînerait un discours du « chacun pour soi » qui profiterait aux forces nationalistes les plus réactionnaires, les plus autoritaires. C'est l'exact opposé du projet de transformation sociale qu'il faut porter.

Ou bien, de l'intérieur, construire une alternative solidaire ?

C'est au sein de la zone euro qu'il faut engager le bras de fer ; les peuples doivent reprendre la main, et il est possible de refonder l'euro sur des bases coopératives. Plutôt que de rompre avec l'Union



Thomas Coutrot
Coprésident d'ATTAC,
membre du conseil scientifique

Il faut permettre aux peuples de s'appropriier l'euro, de recouvrer une souveraineté populaire

européenne, il faut lui désobéir de l'intérieur. Prenons l'exemple de la Grèce, imaginons le scénario suivant : si la Grèce refuse d'obéir à la troïka, qu'elle refuse les plans d'austérité, si elle décide de faire défaut sur la dette publique, et d'opter pour une réforme fiscale qui fasse payer les plus riches... si elle privilégie, par conséquent l'intérêt de son peuple, que va-t-il se passer ? Les banques grecques vont faire faillite car elles détiennent la majeure partie des titres de la dette grecque. La banque centrale grecque pourrait alors les recapitaliser en émettant des euros. C'est évidemment interdit par le traité de Maastricht, mais en même temps, aucune

sanction, aucune procédure d'exclusion ne sont prévues dans un tel cas, il y a un vide juridique. Le violent conflit politique qui s'ouvrirait alors entre la Grèce et la BCE créerait, en même temps, un potentiel de mouvements sociaux et de solidarité de la part des peuples d'autres pays... Il pourrait permettre d'enclencher un autre rapport de forces, en montrant qu'on peut mettre enfin l'euro au service des besoins de la population et non plus des marchés.

Vers une Europe solidaire et démocratique...

L'euro a été créé par et pour les marchés financiers. Il faut rompre avec cette logique et permettre aux peuples de s'appropriier l'euro, de recouvrer au contraire une souveraineté, non pas nationale (qui installerait une concurrence entre États), mais une souveraineté populaire. Si la Grèce devait sortir de l'euro, nul doute que cela créerait un effet domino, que d'autres États suivraient, et qu'alors nous assisterions à une explosion de l'Europe : une crise bancaire majeure, une aggravation de la spéculation, une récession dramatique. C'est vraiment un scénario catastrophe. Il ne s'agit ni de sortir de l'euro, ni de renouer avec une monnaie nationale : il faut un autre euro sur lequel les peuples retrouvent une souveraineté démocratique. Cette voie alternative est difficile à mettre en place, et la sortie de crise ne sera pas indolore. Mais au moins, cette solution a un mérite indéniable : s'engager dans l'édification d'une Europe solidaire, et faire progresser, par les luttes citoyennes, l'idée d'un peuple européen. ■

VUE DU SNES

publics pour gérer les biens communs. La question d'un pôle public bancaire est en train d'émerger. Il faut réfléchir au rôle que pourrait jouer la Banque centrale européenne. Le SNES refuse la mise en concurrence des systèmes fiscaux et propose une harmonisation par le haut des assiettes et du taux de l'impôt sur les sociétés, sur la base des besoins sociaux à financer. La lutte contre les paradis fiscaux et les évasions fiscales doit s'intensifier pour mener à leur suppression. La taxation des transactions financières à un niveau suffisant doit être mise en œuvre. Une sortie de l'euro aujourd'hui n'apporterait sans doute pas de réponses satisfaisantes à ces exigences. C'est vers plus de solidarité qu'il faut aller et non de repli sur soi.

13 DÉCEMBRE MOBILISATIONS INTERPROFESSIONNELLES

Au prétexte de la crise, le gouvernement multiplie les injonctions à toujours plus d'austérité et crée une situation économique et sociale explosive. L'interprofessionnelle appelle à une journée d'actions le 13 décembre.

Urgence d'une réponse interprofessionnelle

Convaincu de la nécessité d'une réponse interprofessionnelle à la hauteur des attaques que les salariés subissent au nom des plans d'austérité, le SNES porte auprès de la FSU l'idée de multiplier les actions sur la crise ; il s'agit, en coordination avec d'autres organisations, de porter nos analyses sur les causes de la dette et nos propositions (réforme fiscale d'ampleur, débat sur la création d'un pôle public bancaire, taxation des transactions financières...). Le SNES a mandaté la FSU pour proposer dans l'intersyndicale interprofessionnelle du 18 novembre une journée de grève dans tous les secteurs et à tous les échelons sur une plateforme emplois, salaires, pensions et retraites, et protection sociale. Lors de cette réunion, l'accord n'ayant pu se faire sur une journée de grève interprofessionnelle ou sur l'organisation

d'un temps fort un samedi, la décision d'une journée d'action le 13 décembre a été annoncée. Pour la FSU et le SNES, cette journée doit être une étape dans la construction d'un mouvement nécessairement plus important. Ils porteront cette exigence lors de la prochaine réunion de l'interprofessionnelle prévue après l'action du 13 décembre.

Mener la campagne d'opinion

Pour le SNES et la FSU, il est indispen-

sable d'utiliser cette période pour mener la campagne auprès des collègues et de l'opinion publique, de porter le nécessaire débat sur la crise et les réponses à y apporter, d'interpeller les élus.

C'est dans ce contexte qu'ils appellent à signer et à faire signer « l'appel d'Attac pour un audit citoyen de la dette publique » lancé par un collectif d'associations et de syndicats dont la FSU est partie prenante, et à participer à ce collectif. ■

Roland Hubert

COMMUNIQUÉ DES ORGANISATIONS SYNDICALES CFDT, CGT, FSU, SOLIDAIRES, UNSA, DU 18 NOVEMBRE 2011 (extraits)

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA, dénoncent fermement les plans d'austérité et de rigueur décidés et imposés par le gouvernement.

L'austérité en France et en Europe n'est pas la solution à la crise. Au contraire, elle risque d'entraîner la récession. [...] Le gouvernement fait porter les efforts sur les salariés, ce qui creuse les inégalités et plonge des milliers de familles dans les difficultés sociales

Après la taxe sur les complémentaires, les déremboursements, l'instauration de forfaits et franchises, les ponctions sur le budget de l'assurance maladie, la diminution des prestations sociales, le gouvernement s'en prend aux salariés malades, potentiellement « fraudeurs » et « responsables des déficits publics », en instaurant un jour de carence de plus dans le privé et un dans la Fonction publique et en tentant d'opposer les uns aux autres.

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA décident d'agir ensemble [...]. Avec un appel commun, elles s'adresseront aux salariés pour interpeller le gouvernement, les élus et les responsables d'entreprises dans la période du 1^{er} au 15 décembre. Dans ce cadre, le 13 décembre sera un temps fort de mobilisations interprofessionnelles, notamment avec des rassemblements.

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA, se retrouveront rapidement après le 15 décembre, afin d'en tirer le bilan et d'envisager, ensemble, de nouvelles initiatives en janvier.



© Daniel Maury

CHASSE AUX MALADES, CHASSE AUX FONCTIONNAIRES !

Dans le cadre du plan de rigueur, le délai de carence sera porté à quatre jours dans le privé et un jour de carence est créé dans les trois fonctions publiques.

Le « délai de carence » correspond à la période, au début de l'arrêt maladie, durant laquelle la Sécurité sociale n'indemnise pas le salarié (trois jours actuellement dans le secteur privé, l'indemnisation commençant au quatrième jour).

Mener la campagne d'opinion

Il n'existait pas dans la Fonction publique. Pour le gouvernement, le délai de carence serait « indolore » pour la plupart des salariés, car pris en charge par la convention collective, mais les salariés des petites entreprises, moins protégés et souvent dans des métiers à forte pénibilité, vont lourdement pâtir de cette mesure (à l'exception des salariés du régime d'Alsace-Moselle, qui n'ont pas de délai de carence).

Les fonctionnaires, ces « privilégiés », se voient imposer une journée de délai de carence au nom de l'équité ! Ce qui ne changera rien au déficit de la Sécurité sociale, car c'est l'État qui verse le salaire en cas de maladie. Pour Laurent Wauquiez, « Si jamais, quand vous tombez malade, cela n'a aucun impact sur votre indemnité et votre salaire, ce n'est pas très responsabilisant ».

Tous faux-malades, tous fraudeurs ! (Sauf les patrons, à qui de très longs délais sont accordés pour payer leur dette à la Sécurité sociale !)



La FSU et le SNES combattent ce projet inique, et en ont demandé le retrait. ■

Elizabeth Labaye

P.S. : Il n'y a pas de délai de carence dans le cas d'un arrêt pour accident du travail, maladie professionnelle, ni dans le cas du congé maternité, paternité ou d'adoption.

GRÈVE LE 15 DÉCEMBRE POUR LE RETRAIT DU PROJET SUR L'ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS

Alors que le gouvernement annonce un nouveau plan d'austérité et annonce la mise place d'une journée de carence pour tous les fonctionnaires, le ministre L. Chatel provoque une nouvelle fois en dévoilant son projet de transformation de l'évaluation des enseignants, CPE et CO-Psy. L'intersyndicale du second degré appelle à une riposte rapide et forte.

Réunie à l'initiative du SNES le 17 novembre, l'intersyndicale du second degré a condamné le projet sur l'évaluation, destructeur pour nos métiers, néfaste pour nos carrières. Toutes les organisations présentes ont unanimement estimé urgent de construire une mobilisation puissante et unitaire pour obtenir le retrait des textes.

Elles appellent à une journée de grève le 15 décembre dans le second degré et ont mis en perspective la possibilité d'une grève de toute l'Éducation nationale. Une réunion des fédérations de l'Éducation, prévue le 22 novembre, devrait en débattre.

En tout état de cause, l'intersyndicale appelle tous les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation à signer la pétition commune mise en ligne (voir pages 12-13).

Le SNES-FSU appelle tous les enseignants à se mobiliser pour contraindre le ministère à retirer son projet : prendre des heures d'information syndicale, réunir des assemblées générales, préparer la grève du 15 décembre, diversifier les initiatives à l'exemple de ce qui avait été fait lors des projets Robien (limitation aux activités obligatoires, refus des examens blancs...).

Cette action s'inscrit dans la cohérence de celles que nous menons depuis des mois contre la politique éducative et ses conséquences. En plaçant les enseignants et les CPE sous la tutelle directe et quasi unique du chef d'établissement, l'enjeu pour le ministre est bien d'imposer ses réformes, de transformer nos métiers et à terme de préparer la remise en cause de nos statuts. Faire échec à cette réforme est une absolue nécessité pour l'avenir de nos professions et pour celui du service public national d'éducation. ■ **Roland Hubert**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE COMMUN

Les organisations syndicales CGT Educ'action, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN, SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, SNLC-FO, SUD Éducation réunies le 17/11/2011 dans le cadre d'une intersyndicale du second degré ont condamné unanimement les projets de textes sur l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation que le ministère veut imposer dès la rentrée 2012.

Sous couvert d'évaluation, c'est une vision du système éducatif fondée sur la performance individuelle que portent ces projets.

Ainsi dans le second degré, la fin de la double évaluation reviendrait à reléguer au dernier plan ce qui constitue le cœur du métier, à savoir le travail en classe avec les élèves, dénaturant ainsi profondément les métiers de l'éducation.

Les organisations syndicales CGT Educ'action, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC-CSEN, SNCL-FAEN, SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, SNLC-FO, SUD Éducation appellent les personnels dans les établissements à faire connaître les projets ministériels, à se réunir en assemblée générale et à se mobiliser.

Elles sont déterminées à organiser une riposte forte et rapide pour exiger le retrait du projet. Elles appellent à signer massivement la pétition unitaire qui sera mise en ligne dès lundi et ont mis en perspective une grève le 15 décembre des personnels enseignants des premier et second degré, d'éducation et d'orientation.



COMMUNIQUÉ DU SNUDEN-FSU, SYNDICAT FSU DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT (extraits)

NOUVEAU SYSTÈME D'ÉVALUATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS : NON MERCI

Le snU.pden-FSU s'oppose à la réforme envisagée de l'évaluation des enseignants.

Le seul chef d'établissement ne peut évaluer seul les compétences pédagogiques et disciplinaires de tout enseignant, n'ayant pas lui-même des compétences dans tous les domaines requis pour mener à bien cette évaluation. [...]

Le snU.pden-FSU rappelle qu'avec la FSU, il s'oppose au rapprochement de l'évaluation des fonctionnaires avec celle menée dans les entreprises. Ce type d'évaluation a pourtant montré ses conséquences néfastes tant pour les personnels que pour la performance à long terme des entreprises. C'est pourquoi il est de plus en plus souvent abandonné au sein même des structures concurrentielles.

Un rapide survol des critères à évaluer montre que nous serons en difficulté face à certains d'entre eux.

Comment évaluer :

- la progression de chaque élève ?
- la progression de l'enseignant dans ses compétences disciplinaires ?
- la pratique professionnelle au sein de l'établissement notamment pour celles et ceux qui pour des raisons particulières ne peuvent s'investir autant qu'attendu par le chef d'établissement ?
- et cerise sur le gâteau : la qualité du cadre de travail, comment mesure-t-on ceci ? En ayant des oreilles dans les couloirs ?

Enfin et cela est plus préoccupant, cet entretien aura un impact non négligeable sur la carrière des personnels et notamment sur leur bulletin de salaire. [...]

Cette réforme doit être retirée et l'évaluation, si elle doit évoluer tout comme les métiers le font, doit se faire suite à des débats sereins entre toutes les parties concernées.

PROJET MINISTÉRIEL D'ÉVALUATION

Luc Chatel ne se cache pas d'être porteur d'une conception libérale du système éducatif. En écho au programme électoral de l'UMP sur l'éducation, qui entend donner plus d'autonomie aux chefs d'établissement pour le recrutement, l'évaluation et la carrière des personnels, il vient de proposer une réforme de l'évaluation et de la carrière

LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT SEUL ÉVALUATEUR

Le ministre Luc Chatel entend soumettre au comité technique ministériel de décembre 2011 un décret et un arrêté qui bouleverseraient les principes de notre évaluation et de nos carrières. Application prévue : rentrée 2012. Les projets de textes, consultables sur le site du SNES, prévoient un « *entretien professionnel* » conduit par le « *supérieur hiérarchique direct* » (c'est-à-dire le chef d'établissement) tous les trois ans à compter du 1^{er} janvier 2015, entretien qui donne lieu à un compte rendu littéral. Cet entretien triennal, mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2015, constituerait « *l'aboutissement du dispositif d'appréciation de la valeur professionnelle de l'agent* ». Le chef d'établissement, par sa carrière passée, par son recrutement, par sa formation, n'a pas les compétences qui lui permettent d'évaluer les

choix pédagogiques de l'enseignant dans sa classe, ces choix étant directement liés aux contenus disciplinaires.

Le projet comprend une démarche d'auto-évaluation permettant à l'agent d'évaluer :

- « *sa capacité à faire progresser chaque élève* ;
- *les compétences dans sa discipline ou ses domaines d'apprentissage* ;
- *sa pratique professionnelle dans l'action collective [...] de l'établissement, en lien avec les parents et les partenaires, [en lien avec le projet d'établissement] [...]* ;
- *la qualité du cadre de travail afin qu'il soit propice aux apprentissages et au partage des valeurs de la République* ».

La méthode et les résultats de l'auto-évaluation seraient validés par les corps d'inspection, suivant des modalités qui ne sont pas définies.

L'entretien professionnel porterait sur les résultats de l'auto-évaluation, le positionnement de l'agent sur chacun des critères d'évaluation, l'identification des mesures d'accompagnement, d'aide ou de progrès souhaitables (tutorat, formation, réorientations professionnelles). Le chef d'établissement émet alors une appréciation globale sur la manière de servir qui est intégrée au compte rendu d'entretien.

L'agent peut ultérieurement saisir la CAP compétente en cas de contestation.

Nous le voyons bien à travers ces choix, c'est une transformation radicale de notre métier qui est en œuvre en marginalisant de fait ce qui est le cœur de notre métier : l'enseignement dans la classe. C'est une vraie forme de mépris pour nos métiers. ■

Laurent Tramoni, Xavier Marand

LES CPE ET CO-PSY AUSSI CONCERNÉS

Les objectifs assignés à l'évaluation seraient considérablement modifiés. En effet, l'entretien professionnel porterait en particulier sur :

- « *les résultats professionnels obtenus par l'agent au regard des objectifs qui lui ont été assignés et des conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève* ;
- *les objectifs assignés pour les trois années à venir et les perspectives d'amélioration de ses résultats professionnels, compte tenu, le cas*

échéant, des perspectives d'évolution des conditions d'organisation et de fonctionnement du service ;

- *les acquis de l'expérience professionnelle de l'agent (...)* ».

Le fonctionnaire chargé de mener l'entretien, désigné par le recteur, émet alors une appréciation globale sur la manière de servir qui est intégrée au compte rendu d'entretien.

L'agent peut ultérieurement saisir la CAP compétente en cas de contestation.

L'AVANCEMENT D'ÉCHELON : À LA MAIN DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Conséquence du nouveau dispositif d'évaluation, le ministère entend modifier profondément les règles d'avancement d'échelon. Le projet de décret présenté au comité technique ministériel supprime les rythmes différenciés d'avancement d'échelon (grand choix, choix). Le rythme le plus défavorable, dit d'avancement à l'ancienneté, devient « *le rythme moyen* » appliqué par défaut à tous les agents.

Tous les trois ans, à l'issue de l'entretien professionnel, le chef d'établissement propose, ou non, l'attribution d'une réduction d'ancienneté de 6 ou 15 mois.

Le recteur, après avis de la CAP, attribuera ou non aux personnels la réduction d'ancienneté proposée par le chef d'établisse-

ment. Ainsi, certains personnels passeront moins de temps dans un échelon que d'autres.

Ces réductions sont contingentées tous échelons confondus, académiquement pour les certifiés, CPE et CO-Psy, et nationalement pour les agrégés : 30 % des effectifs du corps pourront bénéficier de quinze mois de réduction et 50 % de six mois de réduction. Allié à la disparition des notes administrative et pédagogique, ce dispositif donne de fait la main au chef d'établissement sur l'avancement d'échelon. En effet, comme c'est le cas aujourd'hui pour la note administrative, le rôle du recteur se bornera à entériner les propositions du chef d'établissement. ■

Laurent Tramoni, Xavier Marand



© Thierry Nécoux

ON : SE BATTRE POUR LE RETRAIT

qui est une déclaration de guerre à nos professions. Intolérable ! Le SNES exige le retrait immédiat de ces projets. Une riposte massive de l'ensemble de la profession s'impose : limitons strictement nos tâches dans les établissements, multiplions les initiatives d'action et préparons la grève du 15 décembre 2011.

RÉFORME DE L'ÉVALUATION : ALERTE GÉNÉRALE !

À l'instar des magistrats et des chercheurs, les professionnels de l'Éducation nationale bénéficient actuellement d'un dispositif d'évaluation dérogatoire par rapport aux autres fonctionnaires. Car c'est bien la spécificité des missions des professeurs qui justifie la double évaluation, pédagogique par des inspecteurs, administrative par les chefs d'établissement : le cœur du métier n'est évaluable que par un pair de la discipline enseignée. C'est une des raisons pour lesquelles le SNES revendique la double évaluation pour les personnels d'éducation.

Transformation du système d'évaluation

Toute évolution du processus d'évaluation des agents devrait viser une amélioration du service rendu aux usagers. Le dispositif d'évaluation actuel est certes imparfait, le SNES a des propositions à faire valoir, mais il a le mérite de permettre l'évaluation de toutes les dimensions de nos métiers par des personnels compétents pour le faire.

Les projets de Luc Chatel marginalisent l'enseignement au profit d'activités importantes (liens avec les parents, projets transversaux, apport individuel à la qualité du cadre de travail...), mais qui ne sont pas le cœur de notre métier. Le risque est alors grand, en mettant l'accent sur des activités ou des compétences périphériques, de décentrer l'activité des personnels.

Des conséquences majeures sur nos carrières

Par ailleurs, en demandant aux chefs d'établissement de répartir des réductions d'ancienneté entre les agents de l'établissement, ces projets leur donnent la main sur la carrière des personnels, individualisant les carrières de chacun et empêchant toute lisibilité aux agents de l'évolution de leur carrière. Là où il faudrait favoriser le travail collectif, ils introduisent la concurrence au sein même de l'équipe pédagogique. En outre, une évaluation des agents qui s'appuierait en particulier sur les résultats des élèves pourrait conduire vers un fonctionnement pervers et démagogique du système éducatif.

Il est clair que cette réforme vise d'abord à donner au chef d'établissement les outils d'un management plus injonctif pour contraindre les



personnels à appliquer plus docilement des réformes et des projets dont les objectifs pédagogiques ne leur paraissent pas pertinents.

Cerise sur le gâteau

Les projets prévoient un gel des 3 rythmes d'avancement d'ici à 2015 et donc un avancement de tous au rythme le plus lent : l'ancienneté. Tous les personnels qui avaient, au cours de cette période, l'espoir d'obtenir une promotion au choix ou au grand choix en sont pour leurs frais. **Le SNES exige l'abandon de ces projets. Il appelle l'ensemble des personnels à signer massivement la pétition en ligne demandant l'abandon de ces projets et appelle à des actions diversifiées au quotidien (stricte limitation de nos activités à nos obligations de service, lectures de motions en CA, en conseil de classe, en réunion parents-professeurs) pour préparer la grève du 15 décembre. ■**

Laurent Tramoni, Xavier Marand



© Clément Martin

Signez massivement la pétition sur :
retraitduprojetevaluation.net

AUGMENTER LES SALAIRES AUJOURD'HUI PLUS QUE JAMAIS !

Anachronique ? Pas si sûr ! Alors que l'Europe s'enfonce dans la récession au gré des plans d'austérité, l'urgence d'une politique de relance se confirme.

Le SNES milite pour une mobilisation sociale qui impose d'autres choix politiques.

Les politiques d'austérité dictées par les marchés se généralisent. Pourtant, de plus en plus de voix s'élèvent pour dénoncer leur injustice et leur contre-productivité : mises en place pour résorber le déficit public par une baisse des dépenses, elles ne font que l'accroître en réduisant plus encore les recettes. Une autre voie existe. Elle passe en Europe par des politiques de relance, soutenant l'emploi et les salaires. L'État, premier employeur de France, pourrait alors donner l'exemple en recrutant les fonctionnaires à hauteur des besoins de la population et augmenter les salaires. Les dépenses que cela engendre seraient financées par une réforme fiscale refondant l'impôt et par les recettes nouvelles issues de la relance de l'économie.

Pour le gouvernement actuel, toute mesure générale est exclue, qu'il s'agisse de revalorisation du point d'indice ou de reconstruction de la grille salariale. Dans la plus pure tradition libérale, il fait le choix de l'individualisation ; l'émulation entre les agents est recherchée au moyen de trois leviers : la promotion d'un mérite individuel évalué par le seul chef d'établissement dans le cadre de l'avancement et de la promotion, le développement des heures supplémentaires, et la mise en place de primes individuelles liées à des fonctions particulières et modulées en fonction de la performance.

L'iniquité de ces mesures n'est plus à démontrer. Elles présentent en outre trois inconvénients rédhibitoires : instiller le poison de la



© FrogFoto.fr

concurrence au sein des collectifs de travail, nuire à la qualité de l'enseignement en dispersant l'activité des agents et en mettant l'accent sur les tâches visibles au détriment de l'activité en classe difficilement évaluable, permettre à moyen terme de maîtriser l'augmentation de la masse salariale, au détriment de tous les agents.

Aussi, les enquêtes internationales soulignent-elles la dégradation de nos rémunérations au cours de la dernière décennie, relativement aux autres pays développés.

Augmenter les salaires des enseignants en France est donc totalement justifié. Salaires insuffisants, pénibilité du métier, manque de reconnaissance sociale dissuadent les étudiants de se présenter aux concours : une véritable crise des recrutements se profile. Toute politique de relance de l'éducation, de la formation, de l'innovation en France implique au préalable d'assurer les recrutements en améliorant significativement la condition enseignante. ■

Laurent Tramoni

URGENCE POUR LA PROFESSION !

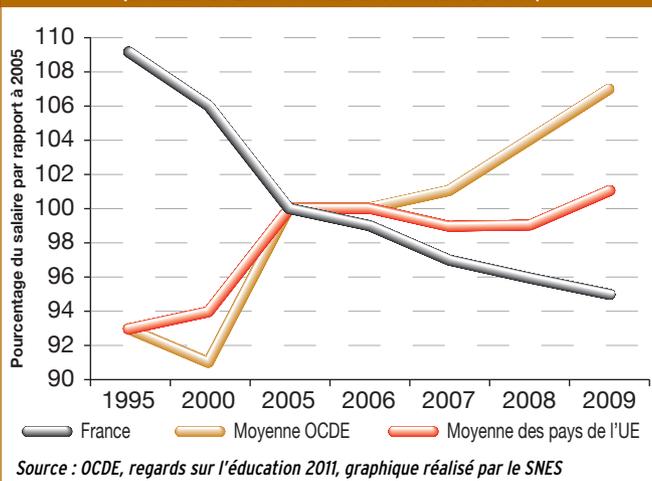


Pour la revalorisation salariale de nos professions, le SNES revendique :

- L'augmentation du point d'indice de la Fonction publique : c'est une exigence pour assurer le maintien et le rattrapage du pouvoir d'achat ; c'est aussi un élément de solidarité entre les générations.
- La reconstruction de la grille pour reconnaître la qualification de nos professions, des carrières raccourcies et l'accès de tous aux derniers échelons de la hors-classe.
- L'abrogation de la loi TEPA, la revalorisation de la rémunération des HS, celles-ci étant limitées à ce qui est strictement nécessaire au bon fonctionnement des enseignements.
- La révision de la politique indemnitaire, en fondant les indemnités sur des critères objectifs transparents, assurant l'égalité de traitement entre les collègues et entre catégories ; les indemnités des documentalistes, des CPE et des CO-Psy doivent être portées au niveau de l'ISOE.
- Une politique d'action sociale effective, notamment, en matière de logement et de garde d'enfants.

Anne Féray

Évolution du salaire des enseignants entre 1995 et 2009
(le salaire de 2005 est celui de référence à 100 %)



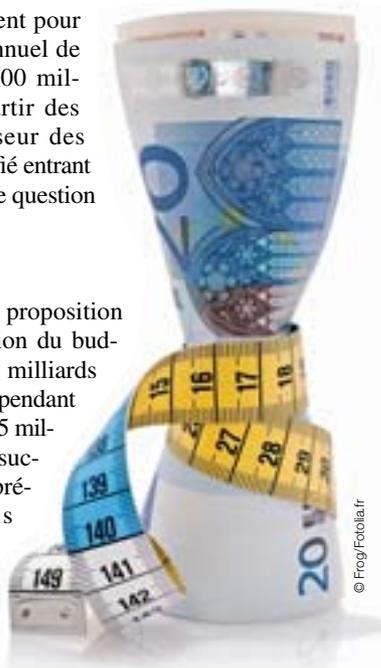
ENTRE PROMESSES ET AUSTÉRITÉ OÙ EST LE VRAI DÉBAT ?

La promesse de F. Hollande, s'il est élu Président, de créer 60 000 postes dans l'Éducation nationale en cinq ans a déclenché un concert d'indignations dans les rangs du gouvernement et une polémique notamment autour du coût et du financement cette mesure.

« **P**ropos irresponsables » a dénoncé Luc Chatel, « *promesses folles* » a dénoncé le ministre du Travail X. Bertrand, «... mais où va-t-on trouver l'argent ? C'est l'argent des Français... » a lancé N. Sarkozy au téléspectateur déjà tétanisé par la description de la crise et le triple A vacillant... Depuis, les calculs vont bon train et la promesse du candidat socialiste fait l'objet de chiffrages divers et parfois fantaisistes. Si beaucoup s'accordent pour estimer le coût budgétaire annuel de 12 000 emplois à environ 500 millions (évaluation faite à partir des coûts annuels d'un professeur des écoles et d'un professeur certifié entrant dans le métier), tout est ensuite question d'affichage.

Bataille de chiffres

Alors que le PS chiffre la « proposition Hollande » à une augmentation du budget entre 2013 et 2017 de 2,5 milliards (+ 500 millions chaque année pendant 5 ans), Luc Chatel l'évalue à 7,5 milliards, cumulant les hausses successives sur le quinquennat (présentation qui n'est jamais utilisée y compris au ministère du Budget...), quant à Valérie Pécresse, c'est à 100 milliards qu'elle en estime le coût... sur 50 ans



cette fois ! Comment financer une telle mesure ? On aura compris que du côté du gouvernement la question ne se pose pas. Du côté de F. Hollande et du PS, si l'on remet en cause la politique des cadeaux fiscaux et la loi TEPA, on estime aussi que le nombre de fonctionnaires et la masse salariale de la fonction publique de l'État ne peuvent augmenter et que ces créations concerneraient d'autres catégories de personnels que des enseignants, qu'elles devraient être compensées par des suppressions ailleurs, qu'il faut envisager un changement des obligations réglementaires de service des enseignants et un allongement de l'année scolaire...

Revenir au fond

Pour le SNES-FSU le débat doit porter en premier lieu sur le fond du sujet : la nécessité impérieuse d'investir dans l'éducation pour réparer les dégâts causés par les suppressions massives de ces cinq dernières années, d'accueillir plusieurs dizaines de milliers d'élèves supplémentaires tous les ans pendant au moins 15 ans du fait des seules évolutions démographiques, de lutter contre les sorties du système éducatif sans formation... Sans compter les moyens à mettre en œuvre pour permettre le recrutement de nombreux nouveaux enseignants, ce qui ne pourra se faire sans une politique incitative de prérecrutements et de conditions d'entrée le métier nettement améliorées... Certes tout cela a un coût important. Mais éduquer et former la jeunesse aujourd'hui est un investissement indispensable pour la société de demain et suppose une vraie volonté politique. ■

Fabienne Belin

INJUSTICE SOCIALE... ENCORE

Le budget 2012 de l'Éducation a été adopté le 10 novembre à l'Assemblée avec une réduction de 20 millions d'euros par rapport au projet, pour contribuer au milliard d'économies supplémentaires annoncé en août par F. Fillon dans le cadre du premier plan de rigueur. Seront notamment réduits de 11 millions les crédits destinés aux bourses de collèges et de lycées, en raison « de leur sous-utilisation et du nombre d'élèves à la rentrée 2011 », et de 2 millions les crédits pour les fonds sociaux. L'Assemblée nationale a donc fait le choix de viser à nouveau les publics qui sont déjà les plus affectés par la crise... F. B.

NON-TITULAIRES NE PAS LÂCHER

Si le projet de loi visant à lutter contre la précarité dans la fonction publique évolue, le texte n'est pour autant pas encore satisfaisant.

Le Sénat a nommé Catherine Tasca rapporteure sur le projet de loi de lutte contre la précarité dans la Fonction publique, et devrait examiner le texte dans la deuxième quinzaine de janvier. La suite des travaux parlementaires se jouera à l'Assemblée nationale à partir de janvier. Malgré l'avancée que représente l'amendement gouvernemental ouvrant la possibilité à ceux qui étaient vacataires à la date du 31 mars 2011 de s'inscrire au dispositif de titularisation, s'ils totalisent quatre années d'ancienneté au cours des cinq précédentes, le texte comporte encore trop de limites. Il est

donc déterminant de développer les interventions en direction des parlementaires. La FSU le fait au niveau national, la démultiplication de cette démarche dans tous les départements apportera du poids à ses propos. Les non-titulaires, qui ont confié aux syndicats de la FSU 53 sièges sur les 99 à pourvoir dans les CCPA, sont invités à retourner aux sections académiques la fiche de recensement publiée sur le site du SNES.

http://www.snes.edu/Fiches-de-suivi-pour-le_5322-.html et <http://www.fsu.fr/La-FSU-s-adresse-aux-senateurs,2968> ■

Anne Féray



HISTOIRE DES ARTS CADRAGE À CONTRETEMPS

Après deux années d'un mutisme propice à l'improvisation, le ministère vient de faire paraître la circulaire sur les modalités d'évaluation de l'histoire des arts au DNB. Outre le fait d'individualiser la préparation de l'épreuve, elle passe totalement sous silence la rémunération des collègues impliqués.

Depuis deux ans la profession attend un réel texte de cadrage. Si le travail du SNES – enquête nationale et florilège notamment (voir sur le site) – a sans doute contraint le ministère à faire évoluer certaines dispositions (possibilité d'évaluation après les conseils de classe du troisième trimestre et non-communication des notes aux élèves...), d'autres posent problème sur le fond et sur la forme. En outre, cette circulaire fait l'impasse sur toute forme de rémunération des collègues impliqués. Une fois de plus, la méthode ministérielle qui consiste à inventer un nouveau dispositif « au fur et à mesure », sans partir des contenus enseignés et sans penser sa globalité, et ceci avec l'aide d'une poignée d'« experts », montre ses limites. Ainsi, après s'être débrouillés seuls pendant deux ans, après de multiples débats – parfois houleux – dans les établissements, les enseignants vont découvrir des modalités d'organisation pédagogique débattues nulle part, et qui ne vont sans doute pas être en phase avec les modalités de travail décidées par la plupart des équipes cette année.



© DIDEM HIZARFOGLIA

Les principales nouveautés

- Évaluation sous la forme d'une véritable épreuve terminale ponctuelle, « en s'efforçant de retenir » la période faisant suite aux conseils de classe du troisième trimestre. Le candidat doit avoir choisi cinq objets d'études (dont un ou deux peuvent porter sur les siècles antérieurs au xx^e), reliés à plusieurs thématiques transversales et au moins trois des six domaines artistiques définis par l'arrêté du 11 juillet 2008, qu'il peut présenter dans un dossier personnel (qui sert alors de support à l'évaluation). La définition du jury est étendue aux enseignants de lettres.
- Préparation des candidats à l'épreuve par le biais d'un suivi individuel (dans quel temps ?).

- Publication d'une grille d'évaluation indicative qui intègre des « capacités générales et attitudes » (8 points) et qui fait évoluer cet oral vers la validation d'items de la compétence 1 du LPC et vers une dimension nouvelle concernant la découverte des métiers et des formations.
- Apparition d'une mention sur le bulletin scolaire (qui la porte ?) et « le cas échéant » d'une note chiffrée.
- Vote du CA sur les modalités d'organisation de l'enseignement et de l'épreuve : ainsi, les parents d'élèves et autres membres extérieurs à l'équipe éducative pourraient intervenir sur les modalités d'évaluation des élèves dans le cadre d'un diplôme national.



© Catherine Pollak-Foollia

Le SNES invite les collègues

- À prendre connaissance de cette circulaire parue au *BO* du 10 novembre 2011 qui abroge la note de service du 13 juillet 2009.
- À refuser de porter une mention sur le bulletin des élèves et *a fortiori* une note.
- À refuser d'individualiser la préparation de l'épreuve (de plus sans aucune rémunération pour le travail de suivi et la nécessaire concertation).
- À ne pas tenir compte des items problématiques de la grille d'évaluation publiée.



Il exige une remise à plat totale du dispositif d'enseignement et d'évaluation.

Compléments d'information et d'analyse sur <http://www.snes.edu/Histoire-des-arts-les-actions-et.html> ■

Sandrine Charrier, contenus@snes.edu

LIBERTÉ D'EXPRESSION

Vigilance

Les actes récents de violence contre la pièce de Roméo Castellucci et l'incendie contre les locaux de *Charlie Hebdo* sont des manifestations inquiétantes d'intolérance.

Deux intégrismes s'attaquent une fois de plus à la liberté d'expression. Ces deux exemples ne sont pas isolés et revêtent des formes diverses. Ces actes sont commis au nom du dogme et ils prétendent dénoncer la décadence des valeurs. Certes, ils montrent que notre société va mal et que la crise n'est pas qu'économique et sociale. Il est pourtant aussi évident que la crise et la politique gouvernementale contribuent pleinement à la dislocation des liens de solidarité, à la mise à mal du vivre ensemble, et au recul du sens de l'intérêt général que nous portons.

Tristes souvenirs

Toute critique, moquerie, caricature... seraient interdites face au religieux, ce qui voudrait dire que les préceptes religieux seraient plus forts que les valeurs d'une République laïque et d'une démocratie. En effet, la liberté de penser, de conscience, d'expression sont inaliénables. Peut-on accepter un délit de blasphème ? Impensable. Chacun est libre d'aller ou non à un spectacle, de lire tel ou tel journal. On peut ne pas être d'accord avec tel ou tel article, tel ou tel spectacle, telle ou telle caricature, mais la violence est inadmissible. Ces actes rappellent de tristes souvenirs et de tristes méthodes : il y en a qui préfèrent la violence à la confron-



© iStockphoto.com / nuno

tation des idées. Mais ainsi, en attaquant la liberté d'opinion, ils attaquent la démocratie en promouvant une société emmurée dans ses normes. La parodie, l'ironie, l'insolence font partie de la démocratie.

En France, la liberté d'expression est garantie. Elle n'est pas absolue mais limitée par la loi en matière de racisme et de diffamation. Ces bornes ne peuvent être définies que par la loi. Si quelqu'un estime que la loi n'est pas respectée, il peut porter plainte.

« *Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites mais je me battrais jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire.* » Ces paroles de Voltaire sont toujours d'actualité.

Le gouvernement doit faire respecter ces libertés inaliénables. Citoyens, nous devons tous être vigilants. ■ **Marylène Cahouet**

PEINE DE MORT

Pour l'abolition universelle

Condamné à mort en mars 1995 au Texas pour un triple meurtre qu'il a toujours nié, Hank Skinner se bat pour prouver son innocence et réclame des tests ADN. Première victoire : son exécution prévue le 9 novembre a été reportée pour que les tests aient lieu. Après l'exécution de Troy Davis, l'abolition universelle de la peine de mort est à nouveau sous les projecteurs.

L'Europe est entièrement abolitionniste à l'exception de la Biélorussie, mais 58 pays

continuent de recourir à la peine capitale, parmi lesquels les États-Unis qui sont le cinquième État meurtrier du monde après la Chine (le tiers des exécutions), l'Iran, la Corée du Nord et le Yémen.

États-Unis : 3 200 condamnés à mort

Aux États-Unis, la peine de mort « *ne perdure que parce qu'elle repose sur une construction idéologique, juridique, historique et sociétale* », explique le sociologue Arnaud Gaillard dans *999 au cœur des couloirs de la mort*. Il y a 3 200 condamnés à mort sur une population de 300 millions d'habitants. Discrimination économique et raciale : les prisons enferment d'abord les pauvres et les Noirs. Ces derniers représentent 42 % de la population carcérale et 12 % de la population. Par ailleurs, la différence d'application de la peine varie de un à huit entre un Blanc et un Noir. On ne va pas reprendre ici les arguments contre la peine de mort, inhumaine, absurde, irréversible, indigne... Que dire aussi de celui qui attend l'acceptation du recours, du report jusqu'au dernier moment avant l'exécution ?

Oui, il est urgent de renforcer les mobilisations pour l'abolition universelle de la peine de mort. ■ **M. C.**



© Fotolia.com / UncleSam

TOULOUSE

Le rectorat franchit la ligne jaune

La ligne jaune entre information et stigmatisation a été clairement franchie dans la description du poste à pourvoir d'un proviseur adjoint pour le collège de la Reyberie à Toulouse. En effet, parler d'un « univers dégradé à forte concentration ethnique et religieuse proche de la ghettoïsation » revient tout simplement à stigmatiser des personnes et des territoires, sur des critères à connotation raciste qui plus est. La section académique du SNES Midi-Pyrénées condamne donc vivement les termes de cette annonce.

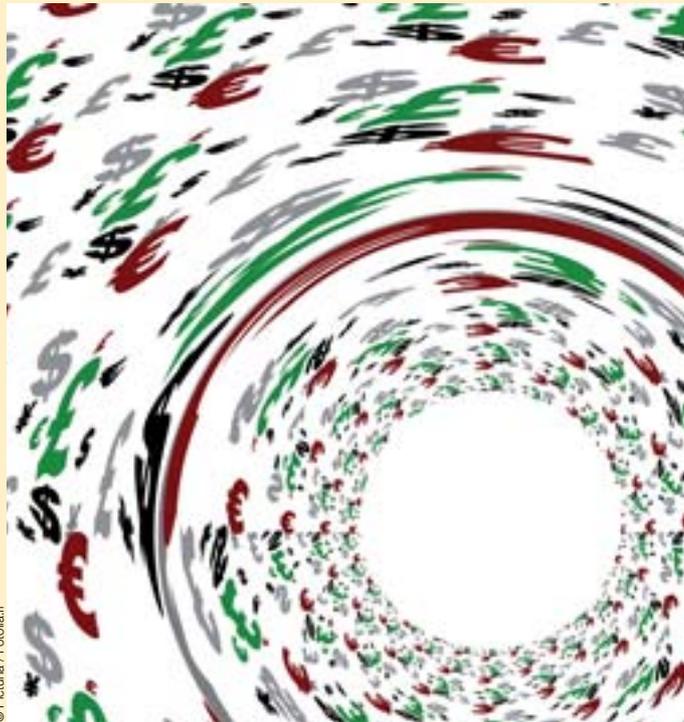
Pour le SNES, bien plus qu'une maladresse, cette annonce trahit l'idéologie de la nouvelle politique d'éducation prioritaire : à quartier « spécial » et pour des élèves « spéciaux », on répond désormais par des personnels « spéciaux » dont les missions ne sont plus celles des personnels des autres établissements de l'Éducation nationale. ■

Section académique de Toulouse

D comme Déficit et Dette

Lutter contre les déficits est-il le *nec plus ultra* de toute politique ? Est-ce une obligation ? Quel lien avec l'endettement de l'État ? Avec les réactions des marchés financiers ?

Le déficit public provient à la fois du budget – les recettes sont inférieures aux dépenses – et des comptes sociaux : c'est un résultat comptable, qui n'est pas directement lié à l'endettement. Tout trésorier sait que les rentrées d'argent n'ont pas les mêmes échéances que les sorties, que, pour faire face à un besoin de financement, il est nécessaire de s'endetter. Ou de « monétiser » ce besoin. Autrement dit, de s'adresser à l'Institut d'émission, la banque centrale pour qu'elle crée de la monnaie. Ce pouvoir de « battre monnaie » fait partie des droits régaliens. Il a été utilisé pendant toute la durée des « 30 Glorieuses », de 1945 à 1975. À de rares exceptions près, le déficit des finances publiques a toujours existé.



© Pictura / Fotolair

Spéculations sur la dette

La loi a changé sous Pompidou et Giscard, en 1973, pour obliger le gouvernement à s'endetter, au lieu de faire appel à la « planche à billets ». La priorité était alors donnée à la lutte contre l'inflation. Les banques, intermédiaires financiers obligés à ce moment-là, sont dans l'obligation de souscrire à ces emprunts d'État, qu'elles essaient ensuite de vendre à leurs clients.

Tout bascule dans les années 1980 avec la déréglementation financière et la montée exponentielle des marchés financiers. La dette est « titrisée », dépendante des opérateurs sur les marchés financiers, soumise à la spéculation comme tous les autres titres qui se négocient sur ces marchés. L'internationalisation des marchés financiers renforce la dépendance vis-à-vis de ces créanciers devenus anonymes. À l'exception des États-Unis où une grande partie des nouvelles obligations – une part d'emprunt – est directement souscrite par la Fed, la banque de réserve fédérale américaine. Contrairement à la BCE qui n'achète des obliga-

tions que sur le marché « secondaire », soit des obligations anciennes. Elle se refuse à suivre la voie ouverte par la Banque centrale américaine de « monétiser » les déficits, de créer de la monnaie pour amoindrir le poids des marchés financiers. La baisse de la note des États-Unis par une des agences de notation, Standard and Poor's, n'a donc pas fait monter ses taux d'intérêt. Le Japon qui, avec plus de 200 % de dette par rapport au PIB bat des records, voit ses obligations souscrites par l'épargne intérieure.

Un remède poison

Baisser les déficits ne se traduit pas, *ipso facto*, par la diminution du poids de l'endettement. Le cas de l'Italie est parlant. Depuis 15 ans, le budget est en « excédent primaire », les recettes sont plus élevées que les dépenses compte non tenu des intérêts de la dette, dette qui dépasse 100 % du PIB. Avec les mesures d'austérité que le Parlement vient d'adopter – et le départ de Berlusconi – il est question de plafonner la dette à... 100 % du PIB en 2022 ! Une des causes

de ce résultat se trouve dans le... dénominateur, la croissance mesurée par le PIB. La croissance est atone pour cette année et diminuera l'an prochain du fait même des baisses drastiques des dépenses publiques. Le « remède » est un poison mortel à la fois économiquement, socialement et politiquement. De plus, il ne rassure pas les opérateurs sur les marchés financiers qui savent que sans croissance, sans création de richesses, les intérêts de la dette ne seront pas payés.

L'équilibre des finances publiques voulu par Fillon n'est qu'une vieille lune libérale toute imprégnée d'une idéologie mortifère que plus personne ne défend. L'objectif est devenu de conserver à toute force les trois « A » uniquement pour des motifs électoraux. La France voit déjà, sans dégradation de la note, ses taux d'intérêt augmenter. La baisse des dépenses publiques revendiquée par le gouvernement n'est pas une bonne nouvelle. Ni pour la croissance, ni pour la dette et encore moins pour nous... ■

Nicolas Bénéès

économique nous a par trop habitué au simplisme de la pensée. Lucien Sève défend, bien sûr, une lecture de Marx. Ce n'est pas la seule. Cette pensée en mouvement interroge encore le monde. Comme le démontre Alberto Manguel dans *Nouvel éloge de la folie* (Actes Sud), les « classiques » dans quelque domaine que ce soit ont toujours quelque chose de nouveau à nous révéler.

Nicolas Bénéès

• Karl Marx. *Écrits philosophiques*, 100 textes choisis par Lucien Sève, Champs/Classiques, Flammarion.

Une contre-histoire

Un axiome très répandu est que l'Histoire est faite par les vainqueurs. La mémoire des vaincus fait pourtant partie du tableau d'ensemble, comme les révoltes et les mouvements sociaux comme on le dirait aujourd'hui. La lutte des classes a existé de tout temps. Ce n'est pas une invention marxiste, ni du capitalisme industriel. C'est une des démonstrations originales de cette thèse, *Une histoire populaire de l'humanité*. Chris Harman nous fait parcourir le chemin de toutes ces oppositions aux ordres établis, de ceux et celles qui ont voulu changer le monde comme Spartacus ou les révolutionnaires russes ou encore les animateurs des mouvements sociaux. Une histoire en mouvement, de ces combats qui ont jalonné l'histoire du monde, combats qui expliquent les politiques mises en œuvre, la structuration spécifique des formations sociales. Pour ne pas croire que les vaincus, les dominés, les révoltés n'ont pas eu un rôle – quelque fois majeur – dans l'architecture des pays et du monde. Une chronologie au début de chaque partie permet de situer le contexte et les grandes dates repérées habituellement. Une façon de « faire » de l'Histoire sans ignorer les révolutions scientifiques et techniques. **N. B.**

• *Une histoire populaire de l'humanité. De l'âge de pierre au nouveau millénaire*, Chris Harman, La Découverte, 733 p.

Histoires de Cité

Lewis Mumford (1895-1990), historien et économiste, s'est spécialisé dans les transformations de l'urbanisme et de la technologie. La déshumanisation des rapports sociaux et collectifs dans le cadre du capitalisme industriel, dans cette « société de consommation » - il écrit au début des années 1960 - transforme les êtres humains en simples moyens de reproduction de l'accumulation du capital à l'intérieur de la Ville de ces



Suite page 20 >>>

>>> Suite de la page 19

années 1960. Il analyse cette construction urbaine comme une entreprise de perte de mémoire d'une humanité qui refuse son histoire. Il faudrait aujourd'hui, dans ce XXI^e siècle, poursuivre cette thèse pour aborder les raisons de toutes ces explosions sociales des « banlieues » laissées pour compte de ce soi-disant progrès économique et antisocial. Pour lui, la Ville s'est forgée en lien avec la mine. Elle a mis en mouvement la démolition - capitaliste - des rapports entre les individus et des rapports entre ces individus et la nature. Une réédition nécessaire d'un classique devenu un incunable qui pose la question de la construction de notre futur, d'une ville qui réunisse plutôt que de séparer, même si le déterminisme dont il fait preuve a beaucoup vieilli. **N. B.**

• *La cité à travers l'histoire*, Lewis Mumford, préface de Jean-Pierre Garnier, Agone/Mémoires sociales, 922 p.

Syndicat, grève et politique...



Dans cette synthèse, Stéphane Sirot remet en perspective les problématiques syndicales d'aujourd'hui en explorant l'articulation entre le rapport au politique et l'usage de la grève. Au-delà des évolutions du syndicalisme, de l'autonomie ouvrière à son institutionnalisation, il montre, notamment au travers de l'exemple du syndicalisme de l'énergie, les constantes dans les questions posées au mouvement social, et notamment celle du débouché des revendications.

• *Le Syndicalisme, la politique et la grève*, Stéphane Sirot, coll. Le corps social, éditions Arbre bleu, 2011.

DVD

À vos postes de télé...



Après son incontournable *La mise à mort du travail* (disponible en DVD), Jean-Robert Viallet propose une nouvelle grande fresque documentaire en six épisodes autour des affaires d'État « Manipulations, une histoire française » tous les dimanches à 20 h 35 sur France 5 jusqu'au 11 décembre : voir présentation détaillée en pages culture du site www.snes.edu

IL Y A 40 ANS... Le Larzac

Dans une période où la finance est reine, où le sens du travail est dénaturé, où les valeurs sont combattues comme archaïques, la « modernité » de cette lutte longue et déterminée pour quelques arpents de terre - mais qui faisaient la vie - vaut qu'on s'en souvienne.

Le 11 octobre 1970, les paysans du Larzac - ils sont une centaine, pour la plupart non -propriétaires -, apprennent par la télévision que Michel Debré, ministre de la Défense, a décidé l'extension du camp militaire. En mai 2011 a lieu la première des manifestations qui ponctueront dix longues années de lutte. 103 paysans sur 107 s'engageront à ne pas quitter leurs terres et à n'accepter aucune transaction.

Dès le 14 juillet suivant, 2 000 personnes défilent à Rodez.

Le projet d'extension du camp (de 3 000 à 17 000 ha) ayant été déclaré « d'utilité publique », l'enquête a lieu en octobre 1972. Pour populariser la lutte, les paysans emmènent 60 brebis paître sous la Tour Eiffel à Paris. Puis ce sont des tracteurs qui partent du Larzac vers Paris, avec des slogans qui font mouche (« faites labour, pas la guerre », ou « des moutons, pas des canons »...).

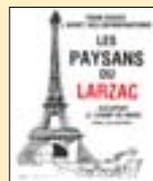
Les paysans créent l'APAL (association pour l'agriculture sur le Larzac) et un premier GFA (groupe foncier agricole) est constitué en décembre 1973 pour acheter parcelle par parcelle les terres convoitées par l'armée. Avec l'aide de volontaires venus de par-

tout, une grosse bergerie est bâtie au hameau de La Blaquière, dans le périmètre d'extension du camp. En avril 1973, 60 paysans renvoient leurs papiers militaires. Deux grandes manifestations ont lieu sur le Larzac, en août 1973 (60 000 personnes) sur le thème « les luttes ouvrières et paysannes » et en août 1974 (100 000 personnes) sur le thème « moisson-Tiers-Monde ».

Dans toute la France, des comités de soutien se sont créés. La procédure juridique en vue de l'expropriation reprend au printemps 1975. Le 10 mars, une explosion criminelle détruit en partie une ferme de La Blaquière où dormaient 11 personnes ! L'enquête se conclut par un non-lieu...

L'association Larzac-Universités est créée en mai 1975. Le mensuel *Gardarem lo Larzac*, journal des paysans et des comités Larzac, paraît en juin 1975.

En août 1977, 60 000 personnes se retrouvent sur le Larzac pour « vivre et travailler au pays ». Alors que sont rédigées les ordonnances d'expropriation, les paysans marchent du Larzac à Paris en novembre 1978. Fin novembre 80, ils campent avec leur famille sur le Champ de Mars, puis sur une



péniche au bord de la Seine.

François Mitterrand, élu le 10 mai 1981,

va tenir les promesses faites aux paysans : à l'issue du Conseil des ministres du 3 juin est annoncé le projet d'abandon d'extension du camp.

Le 7 juin, les militaires quittent les cinq fermes qu'ils occupaient depuis octobre 1976.

Aujourd'hui, la population du Larzac a augmenté, l'agriculture s'est diversifiée, la plupart des fermes se consacrent au « bio ». Les ventes directes et magasins de producteurs se sont développés.

Face à un pouvoir qui tentait d'acheter les paysans, ironisait sur leur vie et s'efforçait de tourner cette lutte en dérision, une résistance durable et qui s'est élargie a solidarisé les paysans du Larzac et le monde ouvrier, en ouvrant aussi sur les luttes des autres peuples. Des paysans habitués au silence dans la solitude des causses, ont pris la parole et donc la main sur leur vie et leur travail, en toute modestie, mais fièrement.

Le Larzac reste une terre de lutte : « en 2003, 300 000 personnes rassemblées » pour un monde solidaire ; en 2010, mobilisation contre le projet d'extraction de gaz de schiste dangereux pour l'environnement et la santé. ■

Elizabeth Labaye

• Une exposition retrace l'épopée du Larzac au Musée de Millau (jusqu'au 3 mars 2012). Le film de Christian Rouaud, « Tous au Larzac » est sorti le 23 novembre.

ATD QUART-MONDE⁽¹⁾

Quelle école pour quelle société ?

Le SNES a participé aux « ateliers pour l'école » à Lyon les 11-12-13 novembre.

Point d'orgue d'une démarche initiée depuis plus d'un an, il s'agissait de faire travailler ensemble monde de l'enseignement, chercheurs, associations partenaires et parents, en particulier ceux vivant dans la misère et l'exclusion. Ce défi a été relevé avec panache : l'organisation des débats a permis le dialogue au-delà des incompréhensions réciproques habituelles. Les parents et leurs enfants ont témoigné de

l'importance qu'ils accordent à l'école, mais aussi de la violence qu'elle leur renvoie.

La corrélation entre échec scolaire et exclusion sociale est bien connue, mais il faut comprendre la construction au quotidien de la difficulté scolaire pour élaborer ensemble des propositions concrètes et efficaces. En premier lieu, les parents doivent se sentir reconnus par l'école pour être en mesure d'accompagner la scolarité de leurs enfants. Ces derniers doivent se sentir accueillis et soutenus. Cela passe par la formation des enseignants et par un tra-

vail de l'école sur elle-même. Le SNES s'engage à poursuivre sa réflexion pour la prise en compte de l'exclusion sociale à l'école et la réussite de tous, et à continuer le travail avec ATD en vue de l'élaboration d'une plateforme commune. ■

Marylène Cahouet, Valérie Sipahimalani

1. ATD Quart-monde est un mouvement donnant la priorité aux plus démunis, aux plus exclus : « si la société ne se bâtit pas à partir d'eux, ils resteront toujours à la marge ou n'auront accès qu'à des sous-droits ou des droits particuliers ».

DOSSIER

La fabrication des programmes

Une *construction* partagée ?



Dossier coordonné par Véronique Ponvert et Roland Hubert ; réalisé par Sandrine Charrier, Thérèse Jamet-Madec, Georges Ortusi, Denis Paget, José Pozuelo, Thierry Reygades, Marc Rollin

**Les programmes
scolaires structurent
l'enseignement,
influencent
largement les pratiques
enseignantes et sont
en connexion avec
les formes d'évaluation.**

L'organisation de la culture scolaire en disciplines constituées, directement issues de disciplines universitaires ou non, impose une professionnalité des enseignants dans la transposition didactique qui leur donne la légitimité d'intervenir dans la définition de ce qui doit (et peut) être enseigné. Censés traduire ce que la société attend de l'École, en terme de savoirs et d'attitudes intellectuelles, ils sont aussi porteurs d'enjeux politiques, sociaux et culturels et, à ce titre, la représentation nationale ne peut rester à l'écart de leur conception. Aujourd'hui, malmenés par l'imposition à marche forcée des « compétences clés » définies par la Commission européenne, soumis aux pressions dès qu'ils s'aventurent dans des domaines socialement sensibles, dénigrés par les tenants d'une culture patrimoniale figée, sommés de prendre en compte les évolutions scientifiques et technologiques d'une société en évolution toujours plus rapide, interpellés par les nouvelles formes de rapport aux savoirs qui naissent des mutations technologiques et culturelles d'un monde de plus en plus ouvert, leur écriture est confisquée par un petit nombre d'experts désignés par un ministère qui réduit le dialogue social à de vagues consultations formelles sans lendemain.

Rien d'étonnant alors à ce que la contestation des programmes n'ait jamais été aussi forte et aussi diverse, et à ce que les enseignants ne sachent pas quoi en faire dans certains cas, tandis que les élèves n'y trouvent pas sens.

Il est temps de reprendre le fil d'une élaboration des programmes plus démocratique, plus à l'écoute des attentes et des exigences de la communauté éducative, sans éviter les polémiques (dont on sait bien qu'elles peuvent être si fécondes dans l'acte éducatif) et dans le respect des missions fixées par la nation à son École. L'enjeu, humain et de société, n'est pas mince : il s'agit de l'avenir de la jeunesse.



Programmes scolaires

Un enjeu de société

Le débat public sur les contenus enseignés est toujours abordé par des biais et repose sur une doxa qui nous ressort éternellement les mêmes poncifs.

On critique les jargons ; on trouve toujours les programmes surchargés, quels que soient les efforts réguliers pour les alléger ; on déplore les cloisonnements disciplinaires ; on rêve de solutions miracles qui permettraient « d'apprendre à apprendre » sans apprendre, ou de compétences magiques qui ouvriraient le sésame de tous les savoirs... Parachuté du haut des instances européennes, le socle commun a tenté de transformer cette illusion en réalité.

L'affaire de tous

Sociétés savantes, universitaires, académiciens, professeurs au Collège de France, enseignants, politiques, journalistes, parents et élèves parfois, n'hésitent pas à mener des campagnes, voire des croisades sur tous les sujets sensibles. Si l'opinion s'alarme facilement sur les méthodes de lecture, sur l'orthographe ou sur des interprétations de l'histoire, elle reste beaucoup plus discrète sur la nature des sciences enseignées ou sur le contenu des enseignements technologiques, alors même que les changements de programme introduisent des réformes radicales – et souvent catastrophiques – des contenus. C'est à la fois très sain et très préoccupant. Très sain parce que ces débats montrent que le pays n'est pas indifférent à la transmission de la culture ; mais aussi très préoccupant



Ce travail n'est pas une pure production technique ou savante

parce que, faute de lieux où ces questions pourraient être clarifiées et menées à leur terme, ce sont des « experts » anonymes qui tranchent, souvent sans scrupule, des questions de grande portée pour l'avenir. Tel a été par exemple le mode d'élaboration du socle commun au sein d'un Haut Conseil de l'Éducation composé de membres presque tous cooptés par le pouvoir politique en place. Depuis, la traduction dans les programmes de l'imposition du socle au collège, assorti d'un livret de compétences pédagogiquement inopérant, et la rédaction des programmes

de lycée dans le cadre de la réforme du lycée ont suivi le même chemin. Or, un tel travail n'est pas une pure production technique ou savante. Les choix engagent des conceptions de l'homme, de la femme, des savoirs, des missions du système éducatif, de la société. Ces choix induisent la conception de la formation initiale de plusieurs générations de jeunes, et ont des conséquences lourdes sur le métier d'enseignant et les conditions de son exercice, sur la place allouée aux disciplines scolaires et sur les équilibres du curriculum des élèves. ■

Langues vivantes : comment articuler programmes et CECRL ?

Depuis 2005, les professeurs de langues doivent mettre en œuvre le cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) et donc faire travailler cinq compétences orales et écrites. Les IPR font pression, via les inspections, pour que les collègues respectent prioritairement le CECRL. Parallèlement, l'inspection générale a écrit des programmes qui, tout en adoptant la logique des compétences, se réfèrent aux savoirs, au lien entre langue et culture, au développement de l'esprit critique, à l'ouverture à l'autre. Mais comment concilier ces deux logiques dans les cours en

travaillant les thèmes préconisés par les programmes, tout en faisant travailler les compétences du CECRL, d'autant plus en l'absence de formation ? Les enseignants ne veulent pas renoncer à ce qui leur semble indispensable : préparer les élèves à une bonne maîtrise de la langue mais aussi à être des citoyens cultivés, ouverts et ayant l'esprit critique. Ce choix est encore moins évident – voire impossible – pour les collègues confrontés aux groupes de compétences qui entraînent une juxtaposition de compétences et compliquent voire empêchent le nécessaire travail de synthèse.

Règles de fabrication

Qui écrit les programmes ?

Le ministre établit un cadrage de la rénovation des programmes et l'adresse au directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO), chargé de conduire le projet.

Un groupe d'experts sous la présidence d'un universitaire ou d'un inspecteur général les rédige. Ses membres, choisis

par les présidents de groupes en accord avec la DGESCO, doivent être complémentaires dans leur expertise.

Le bureau des programmes de la DGESCO suit les groupes d'experts (respect du cahier des charges, relais entre le groupe et l'ensemble des acteurs du système éducatif durant la phase d'élaboration des textes).

Un socle qui déstabilise

Des disciplines malmenées ?

Depuis la loi d'orientation de l'école de 2005, la conception usuelle des programmes disciplinaires s'est trouvée confrontée au collège à la notion de socle commun et à une forme différente d'évaluation des acquis des élèves par l'imposition du Livret Personnel de Compétences.

Cette validation par compétences, très consommatrice de temps en cours et en dehors du cours pour les enseignants, s'ajoute et souvent s'oppose à la notation chiffrée qui reste encore la norme. De redoutables problèmes se posent aux enseignants : alors que la priorité affichée est l'obtention du socle (intitulé « tout ce que nos enfants doivent savoir »¹⁾) pour chaque élève, tous les enseignants savent que l'accès à une voie du lycée avec des chances de réussite requiert bien plus en terme de connaissances et de démarches intellectuelles.

Le socle commun, dans une course à l'utilitaire, marginalise les disciplines qui ne s'inscrivent pas directement dans le « lire-écrire-compter-cliquer » (éducation musicale, arts plastiques, EPS, technologie...), au profit de postures et de comportements normés plus en adéquation avec les attentes immédiates du monde économique. Les autres disciplines ne sont pas épargnées, la notion même de socle pouvant changer la nature de leur déclinaison scolaire.

Continuum du second degré

La relecture des programmes à la « lumière du socle » a ainsi conduit l'inspection générale à des stratégies différentes suivant les

Quelle mise en cohérence ?



La construction des diplômes professionnels

Les diplômes professionnels (CAP, bac pro, BTS...) sont construits par les commissions consultatives professionnelles (CPC) qui concernent l'ensemble des champs de l'activité économique. Dans ces CPC siègent les représentants des salariés du privé, des employeurs, des enseignants et de l'administration.

Pour construire un diplôme, une enquête d'opportunité est commandée : il s'agit de savoir si le diplôme envisagé correspond à une demande sur le marché de l'emploi, à quel niveau de qualification et pour quel vivier. Puis, un référentiel des activités professionnelles est rédigé : il s'agit de définir les tâches que le diplômé devra exercer dans son travail. Ensuite, le référentiel de compétences est décliné : il s'agit des savoirs et compétences nécessaires pour effectuer ces tâches, ce référentiel définit les contenus disciplinaires des programmes. Enfin, le référentiel de certification précise le règlement d'examen pour les candidats scolaires ou étudiants, pour les stagiaires de la formation continue, pour ceux qui souhaitent accéder aux diplômes par la VAE. Ce mode de construction permet de s'assurer que les diplômes correspondent à de vrais besoins

économiques que le patronat, qui y est associé, ne peut pas remettre en cause notamment dans les conventions collectives. Paradoxalement, ce mode de construction assure une place importante aux disciplines générales, enseignements absolument indispensables pour la mobilité et les évolutions professionnelles des salariés.

Pour des raisons historiques, les baccalauréats technologiques sont également examinés en CPC même si toute la démarche n'est pas appliquée puisque ces bacs ne visent plus l'insertion professionnelle immédiate.

Même si elle engage l'ensemble des acteurs, cette démarche entraîne parfois des contenus aux exigences dépassant largement le niveau de qualification visé et, par effet de retour, des contenus réellement enseignés en retrait des objectifs affichés dans les référentiels. Le réexamen régulier, tous les cinq ans environ, ne pallie pas ce problème, même s'il assure une certaine cohérence entre contenus des référentiels et activité dans le travail et les entreprises.

1. Le SNES est représenté dans l'ensemble des CPC du ministère de l'Éducation nationale.

disciplines, augmentant l'ambiguïté sur les objectifs du collège, tiraillé entre une fonction de fin d'étude obligatoire validée par le LPC et son ancrage dans un second degré cohérent allant de la Sixième à la Terminale. Théorisant l'idée qu'il existerait des compétences et des savoirs transversaux qui seraient premiers, que l'on pourrait apprendre sans véritable ancrage disciplinaire, le socle porte en creux l'idée que l'enseignement par disciplines constituées serait dépassé, l'organisation disciplinaire n'étant plus la bonne structuration de la culture scolaire et de l'activité intellectuelle des élèves. L'interdisciplinarité ne serait plus l'outil d'une mise en cohérence de savoirs spécifiques et le croisement de regards et d'approches sur des « objets d'étude », mais serait au service de l'acquisition de ces supposées compétences transversales.

Programmes disciplinaires conçus en complémentarité ou sorte de curriculum décliné

en compétences... la coexistence de ces deux logiques est-elle possible à terme ? ■

1. Nom donné à la version grand public du socle commun de compétences et de connaissances, préfacée par tous les ministres de l'Éducation nationale depuis 2006, éd. Sceren/XO

Le Haut Conseil de l'Éducation : un organisme consultatif

Institué par la loi de 2005, il est composé de 9 membres, nommés par les présidents de la République, de l'Assemblée nationale, du Sénat et du Conseil économique et social environnemental. « Il émet un avis et peut formuler des propositions sur les questions relatives à la pédagogie, aux programmes, aux modes d'évaluation des connaissances des élèves, à l'organisation et aux résultats du système éducatif et à la formation des enseignants. » (art. L.230-2 du code de l'éducation).

Qui est consulté ?

Des représentants des enseignants, des parents d'élèves, des associations disciplinaires, etc., sont censés être consultés dans la phase d'élaboration (ce qui est loin d'être systématique). Une consultation des enseignants est organisée sur les projets de programmes par les IA-IPR, sous la responsabilité des recteurs (consultations parfois confidentielles). Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE), dont les organisations syndicales sont membres ainsi que les représentants des usagers, des collectivités territoriales et des associations, donne un avis consultatif.

Qui décide ?

Le ministre, qui peut recueillir l'avis du Haut Conseil de l'Éducation (HCE), arrête le contenu des programmes. Leur publication sous forme d'arrêté au JO leur donne valeur réglementaire.

Les programmes doivent être publiés 12 mois au moins avant leur entrée en vigueur, sauf décision ministérielle expresse prise après avis du CSE (art. D. 311-5 du code de l'éducation).



Questions socialement vives

Il faut les enseigner

La Seconde Guerre mondiale et la Shoah, le Moyen-Orient, la colonisation, le créationnisme et la théorie de l'évolution, l'enseignement de la biologie de la reproduction et la question de l'orientation sexuelle, l'évolution du monde du travail et des inégalités sociales, le chômage et le rôle économique et social de l'État...

Régulièrement, des polémiques naissent à propos de contenus enseignés dans certaines disciplines qui abordent des questions dites « socialement vives », c'est-à-dire touchant à des sujets qui font débat dans la société parce qu'ils sont lourds d'enjeux sociaux, politiques. Ainsi principalement l'Histoire-Géographie, les Sciences Économiques et Sociales, les Sciences de la Vie et de la Terre sont-elles régulièrement interpellées par des groupes de pression, des parlementaires ou des associations. S'il est évident que certaines questions peuvent

toucher au plus intime et qu'il convient donc d'y être très attentif quand on les aborde collectivement dans le cadre d'un cours, il est aussi clair que le rôle de l'École, dans le respect de la neutralité politique et de la laïcité, se doit de donner aux jeunes les outils théoriques, les concepts scientifiques et les démarches intellectuelles pour se situer rationnellement dans la société et les débats qui la traversent. Par leur formation et la maîtrise de leur discipline, les enseignants sont capables de « scolariser » ces savoirs et de les rendre accessibles aux jeunes auxquels ils s'adressent.

Sans doute, certains esprits étroits et conservateurs, peu enclins à accepter que les citoyens de demain soient suffisamment éclairés et autonomes pour se forger leur propre opinion sur un certain nombre de sujets, préféreraient laisser à la famille le monopole de l'éducation des jeunes sur ces questions.

Connaître pour comprendre

Pour le SNES, la démocratisation de l'accès aux savoirs englobe largement l'ambition de donner les clés de compréhension du monde et des rapports sociaux à l'œuvre dans notre société. L'École ne peut ni ignorer les questions conflictuelles, ni être le porte-parole de tel ou tel groupe de pression.

Encore faudrait-il pour cela que les enseignants, par leur professionnalité qui s'appuie sur leur maîtrise des contenus enseignés, soient mis dans une situation sereine pour aborder avec leurs élèves ces questions, loin de toute pression et procès d'intention. Mais cela passe par une confection des programmes plus démocratique, ce qui impose, en amont, un débat plus large créant les conditions d'un consensus sur les missions de l'École. ■

Donner
les clés de
compréhension
du monde



Quelle place pour la représentation nationale ?

Le choix des contenus à enseigner

L'élaboration des programmes scolaires engage bien au-delà de l'école tous les citoyens et tous les parents qui se soucient de la transmission culturelle de génération en génération.

Les dispositifs et Institutions qui ont présidé à l'élaboration des programmes ces quinze dernières années relèvent tous, d'une manière ou d'une autre et à des degrés divers, d'une forme d'expertise qui entre en contradiction avec une construction démocratique des programmes.

Il est parfaitement légitime que l'Assemblée nationale ou le Conseil Économique et

Social – et peut-être d'autres institutions représentatives – émettent des demandes en matière de contenus, au moins sur les grands équilibres et les grands objectifs de la formation de jeunes.

Il peut être acceptable que des institutions représentatives veillent au respect des principes généraux inscrits dans la Constitution et des textes fondateurs de notre République, et solennisent un travail de rénovation des programmes sous la forme d'une feuille de route transmise à des instances compétentes. Pour autant, le Parlement ne peut prétendre dicter les programmes, encore moins exiger une vision idéologique, voire partisane des contenus de l'École.

Une conception exigeante et forcément impartiale

En effet, les programmes doivent concilier une multitude de compétences et d'acteurs ayant des logiques spécifiques qu'il faut entrecroiser : logique scientifique ; logique pédagogique et didactique pour que les savoirs soient effectivement enseignables et formateurs à chaque étape du système éducatif pour tous les élèves ; logique démocratique pour qu'ils correspondent bien aux besoins d'une société soucieuse de progrès pour tous, d'égalité et de prise en compte des antagonismes ou particularismes culturels des groupes qui la composent. La conciliation de ces logiques résulte nécessairement de la capacité à confron-

Et ailleurs, en Europe

Portugal

Tous les programmes d'enseignement sont définis totalement nationalement. Le pouvoir politique fixe toutes les orientations en matière de contenus d'enseignement.

Pologne

Tous les enseignants, quelle que soit leur discipline, sont responsables de l'élaboration des programmes. Ils font donc des choix, des propositions et, au bout du compte, c'est le chef d'établissement qui approuve les programmes.



Construction des programmes : une réflexion collective et croisée

ter des points de vue et à aboutir à des compromis qui ne peuvent être l'apanage de la représentation nationale. Il faut donc créer des lieux où ces logiques se confrontent, à l'image de ce que sont les commissions d'élaboration des formations et diplômes professionnels qui obligent les représentants du patronat, des salariés, des enseignants, du ministère de l'Éducation, à travailler ensemble pour mener à bien les études préalables à la confection des référentiels. Ce travail d'observation, de réflexion et de confrontation ne peut se jouer dans la temporalité politique qui pense tout à très court terme. C'est à partir de ce travail préliminaire que peut se concevoir une démarche démocratique d'élaboration associant universitaires, chercheurs, inspecteurs, enseignants, représentants des personnels...

Une élaboration démocratique

La capacité individuelle de penser les contenus d'enseignement et les programmes se construit dans la réflexion collective et croisée avec tous les autres acteurs du système éducatif et de la société. Quant au rôle des professeurs dans la conception des programmes, il doit être considéré comme faisant intégralement partie de leur activité professionnelle. Il constitue un élément central de leur formation continue permettant une réactualisation, une réappropriation constante des savoirs enseignés et une vision plus globale. On est évidemment très loin des pseudo-consultations auxquelles se livre régulièrement le ministère. ■

Droit et grands enjeux du monde contemporain en série L *Petite chronique d'un fiasco*

La genèse du programme de « droit et grands enjeux du monde contemporain », spécialité de la nouvelle Terminale L, est emblématique des dysfonctionnements actuels dans la conception et l'élaboration des programmes scolaires.

Épisode étape : La réforme des structures de la voie générale impose un intitulé et un horaire. Aucune réponse aux questions sur le contenu de cette nouvelle spécialité, sur son rapport avec les autres disciplines de la série, les objectifs en terme de formation et les personnels appelés à l'enseigner ! L'attente de la communauté éducative se situe sur une réflexion sur les grands enjeux du monde contemporains, le droit venant apporter un éclairage particulier permettant aussi de découvrir le fonctionnement de cette discipline absente du second degré.

Épisode étape : Un groupe d'experts est nommé sous la présidence d'un juriste émérite, plaçant ainsi cet enseignement dans

le cadre d'une propédeutique à une poursuite d'études en droit. Aucune information n'est donnée sur la lettre de mission adressée au groupe.

Épisode étape : Le projet de programme ne recueille aucune voix favorable au CSE. Le directeur de la DGESCO s'étant « personnellement impliqué dans la rédaction du projet » publie le projet au *BO* sans aucune modification.

Épisode étape : Une circulaire, débattue nulle part, fixe les modalités de recrutement des « enseignants » chargés de cet enseignement, en totale contradiction avec les règles statutaires de nomination des enseignants.

Résultat ? Avant même sa mise en œuvre, un thème du programme (la famille) suscite une polémique et les chefs d'établissement ont entamé la recherche d'enseignants volontaires pour assurer cet enseignement. ■

Une autre façon de penser les contenus d'enseignement ?

Le curriculum

La notion de « curriculum » reste en France peu utilisée, contrairement à la plupart des autres pays. Elle nous vient des sciences de l'éducation anglo-saxonnes.

Il n'y a pas de définition stable et unanime de ce qu'est un curriculum⁽¹⁾. Il s'agit d'un programme global de formation. Les programmes scolaires sont un sous-ensemble du curriculum.

Au lieu de réfléchir les contenus à enseigner indépendamment les uns des autres, le curriculum construit une cohérence sur l'ensemble du parcours scolaire. Il se préoccupe notamment des situations d'apprentissage, de leur progression, des acquisitions des élèves, de la formation des enseignants.

En France, l'idée d'un curriculum en documentation est née dans les années 90, afin de rendre compte des pratiques d'information et de documentation que doivent acquérir les élèves, des contenus de savoirs, et des situations d'apprentissage dans lesquelles ces

contenus et ces pratiques peuvent s'acquérir. Depuis, de nombreux enseignants-documentalistes de terrain, des associations ou des équipes de recherche comme celle de « l'ERTÉ Culture informationnelle et curriculum documentaire », ainsi que le SNES, tentent d'ouvrir des pistes en ce sens et revendiquent la mise en place d'un curriculum. Il est temps que la réflexion s'engage au niveau ministériel pour que les objets d'apprentissage soient réfléchis, en les organisant, et ce afin qu'ils soient effectivement mis en œuvre dans les pratiques pédagogiques. La notion de curriculum est-elle transposable à l'ensemble des disciplines dans le cadre d'une formation globale ? Permettrait-elle de repenser les programmes en complémentarité, de chercher des convergences entre eux en amont de leur écriture pour construire une véritable culture commune ? ■

1. Voir les travaux de Jean-Claude Forquin, Philippe Perrenoud, Roger-François Gauthier.

Finlande

En Finlande, le Conseil national de l'éducation définit les grands principes des programmes nationaux d'enseignement ; les municipalités et établissements scolaires définissent leurs propres programmes tout en respectant les grands principes et en ayant la possibilité d'y ajouter leurs propres points de vue.

Espagne

Le gouvernement central fixe le cœur des programmes nationaux, qui correspond à 55 % de l'horaire-élève. Chaque communauté autonome a la responsabilité de mettre en œuvre les 45 % restant pour établir son propre programme scolaire que chaque établissement peut ensuite adapter en fonction du contexte socio-économique et culturel.

Entretien



« Interroger le contenu des disciplines scolaires pour savoir en quoi elles préparent au monde contemporain »

Philippe Perrenoud est professeur à l'Université de Genève. Il co-anime le Laboratoire de recherche sur l'innovation en formation et en éducation (LIFE). Ses travaux sur la fabrication des inégalités et de l'échec scolaire l'ont conduit à s'intéresser au métier d'élève, aux pratiques pédagogiques, à la formation des enseignants dans le cadre universitaire, aux évolutions du curriculum, au fonctionnement des établissements scolaires, et aux transformations du système éducatif. Outre de nombreux articles il a publié une vingtaine de livres.

Site internet : <http://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php.html>



Vous écrivez : « Je ne pars donc pas des programmes scolaires, mais d'une question aussi facile à poser que difficile à traiter : de quelles compétences les adultes ont-ils besoin pour faire face aux situations auxquelles la vie les confronte ». Extrait de « Quand l'école prétend préparer à la vie... Développer des compétences ou enseigner d'autres savoirs ? » (Paris ESF, 2011).

L'US : *N'est-ce pas une entrée très utilitariste en ce qui concerne le rôle de l'école ?*

Ph. P. : On va à l'école pour en sortir avec une culture plus large, donc mieux préparé à la vie dans toutes ses composantes. Cela n'a rien d'utilitariste au sens péjoratif de l'expression. Les compétences ne sont pas le contraire de la culture et notamment des connaissances. Toute compétence suppose des connaissances et y ajoute la capacité de s'en servir pour prendre des décisions, régler des problèmes, piloter sa vie ou lui donner un sens. Préparer des gens à la vie ne se limite pas aux aspects « pratico-pratiques ». Par exemple, une protection efficace contre les maladies sexuellement transmissibles passe par la compréhension des mécanismes de la transmission virale, fondée sur des concepts et des connaissances biologiques.

L'US : *Vous parlez dans votre livre des nouvelles disciplines à introduire dans la scolarité obligatoire...*

Ph. P. : Je ne dis pas qu'il faut les introduire, je dis que le droit, l'économie, la psychologie, les sciences sociales, l'urbanisme sont des disciplines absentes ou très marginales dans l'enseignement obligatoire, alors que ce sont autant de clés pour comprendre un monde complexe, citoyen, multiculturel, globalisé, un monde gouverné par les logiques économiques et financières, un monde dans lequel le droit est omniprésent. On devrait s'étonner que les disciplines qui préparent à ce monde soient à ce point marginales. Et aussi interroger le contenu des disciplines scolaires actuelles pour savoir en quoi elles préparent au monde contemporain. Poser la question ne préjuge pas de la conclusion, c'est pourtant un débat explosif...

L'US : *Les nouvelles « éducations à... » (citoyenneté, développement durable, santé, consommation, etc.) ne préparent-elles pas à la vie ?*

Ph. P. : Dans une certaine mesure, mais sans vue d'ensemble, sous l'impulsion souvent de groupes de pression et centrées sur un enjeu (éducation non sexiste par exemple). Notre système a du mal à remettre à plat, et il empile ; il fonctionne par ajout plus que par allègement. Ces éducations sont très dispersées, parfois concurrentes. Elles se partagent à peine un quart du temps scolaire hebdomadaire. Elles donnent souvent une importance première aux valeurs, les connaissances venant à l'appui d'une idéologie, aussi respectable soit-elle.

L'US : *Qui est en droit de décider de ce qu'on enseigne à l'école ? Quel devrait être le rôle des enseignants dans la définition des programmes ?*

Ph. P. : Dans une société démocratique, c'est la collectivité politique nationale ou régionale qui décide des finalités de l'éducation scolaire et des grandes lignes de ses contenus. Avec une part d'autonomie locale dans certains pays. Et une tendance à harmoniser les programmes à l'échelle internationale. Une fois les objectifs et les programmes adoptés, les enseignants sont censés les appliquer avec loyauté, quoiqu'ils en pensent. Mais on sait bien que s'ils ne sont pas convaincus, ils le feront *a minima*. D'où l'importance d'associer tous les acteurs au débat, y compris les professeurs et leurs organisations comme experts de la culture aussi bien que de la pédagogie.

L'US : *Dans votre ouvrage, vous semblez faire une différence entre les classes sociales quant à leurs attentes par rapport à l'école...*

Ph. P. : Il y a une différence. Les parents de classe privilégiée se sentent des droits sur l'école, ils parlent haut et fort et agissent de toutes les manières possibles pour qu'elle réponde à leurs attentes. Les parents appartenant aux classes populaires ont beaucoup moins d'influence. Ils sont aussi plus ambivalents. Aussi longtemps que leurs enfants ont encore la possibilité d'accéder aux études supérieures, ils rejoignent la logique des classes moyennes : investir dans ce qui est déterminant dans la sélection. Mais lorsque le rêve se brise, les familles anticipent une entrée plus rapide dans la vie active et souhaitent, mais un peu tard, que l'école donne à leurs enfants les compétences qui leur permettront de se débrouiller sans avoir fait d'études supérieures. Dans les classes favorisées, l'accès des enfants aux études supérieures va de soi. Les compétences pour la vie, ils n'ont rien contre mais ils estiment que la priorité est de travailler pour réussir les concours. L'école est donc confrontée à des besoins et à des calendriers très différents, qui n'ont pas le même poids politique.

L'US : *Vous dites que les réformes scolaires se caractérisent par leur faiblesse conceptuelle : faites-vous référence à la réforme du socle commun ?*

Ph. P. : Les réformes sont généralement faites de manière précipitée, souvent pour des raisons de calendrier électoral, et leurs bases conceptuelles sont en effet souvent faibles. Quant au socle commun, c'est une idée ancienne, mais réalisée à la hâte, sans clarifier l'essentiel : le concept de compétence et les pratiques de référence ; et le rapport entre socle commun et programmes. Que faire dans les classes et les établissements où l'on ne peut à la fois faire atteindre le socle par les élèves les plus faibles et pousser les autres beaucoup plus loin ? Quelle est la priorité ? Comment arbitrer entre les besoins muets des uns et les demandes insistantes des autres ? ■

Pour une élaboration démocratique et transparente des programmes scolaires

La question des contenus enseignés est centrale dans la réflexion du SNES-FSU qui conteste, depuis des années, les modalités d'élaboration des programmes. L'imposition du socle commun et de son livret au collège, et de la réforme du lycée s'est accompagnée d'un déni de démocratie et de transparence dans l'écriture des nouveaux programmes qui, globalement, posent aux enseignants des problèmes parfois insolubles dans leur mise en œuvre et génèrent des polémiques souvent malsaines.

Face à l'urgence de rompre avec ces logiques, le SNES-FSU travaille à la construction, d'un large appel pour une élaboration démocratique des programmes scolaires.

Les principes

Pour le SNES-FSU, la culture commune est l'élément structurant du second degré qui doit conserver sa cohérence et son unité. Elle ne peut se résumer à une liste de savoirs et/ou compétences, mais, vivante, elle procède plutôt d'un ensemble de connaissances, de méthodes, de postures intellectuelles et de capacités de transfert. À ce titre, si les savoirs enseignés doivent continuer à être organisés en disciplines constituées, il faut penser les évolutions de ces dernières en fonction de celles de la société, des champs de savoir et des liens entre elles, chercher des convergences entre les programmes au moment de leur construction et non, d'une manière factice, *a posteriori* (cf. les thèmes de convergences en sciences, par exemple), de faire des ponts entre les disciplines (objets d'études, par exemple). Les conditions matérielles et didactiques pour les mettre en œuvre doivent être simultanément cadrées. Le fil conducteur de cette reconstruction doit être, d'une part, l'acquisition de savoirs spécifiques à chacune des disciplines dès lors qu'ils permettent de mettre en action des démarches intellectuelles, des approches particulières qui peuvent être croisées avec celles apportées par d'autres disciplines, et, d'autre part, la prise de conscience de l'apport de chacune des disciplines à la construction d'une pensée sur l'humanité, la société. Il ne s'agit donc pas d'isoler telle ou telle supposée compétence dont on ne peut jamais mesurer « la transférabilité », mais bien de construire un ensemble cohérent et évolutif qui participe de la vision de l'homme que l'on forme, de la société que l'on vise. La lutte contre la difficulté scolaire et la prise en compte de la diversité des pratiques culturelles et de l'éloignement de nombre d'élèves de la culture scolaire doivent être au cœur de la rédaction des programmes. Cela nécessite que les groupes d'experts soient pluriels et que leur réflexion intègre les résultats de la recherche en sciences de l'éducation, en didactique et pédagogie. L'expertise des enseignants doit être reconnue, tant dans leur capacité à la transposition didactique de leur



Pour la pluralité des regards

l'ensemble des cycles, en complémentarité entre eux (en particulier pour permettre une véritable interdisciplinarité construite sur des savoirs et savoir-faire), et en lien avec les enjeux et les modalités de l'évaluation des acquis des élèves et avec les épreuves des examens ;

- la mise en place d'une véritable consultation de tous les enseignants avant toute présentation d'un projet au Conseil Supérieur de l'Éducation qui devra avoir à disposition un véritable bilan de cette consultation et les avis des instances institutionnelles appelées à émettre un avis consultatif sur ce projet ;
- le retour dans les programmes de prescriptions ou recommandations sur les conditions matérielles de mise en œuvre des programmes, conditions qui ne peuvent être renvoyées à la seule initiative locale ;
- le respect absolu du délai d'un an entre la publication d'un nouveau programme et sa mise en application ;
- une évaluation régulière des programmes en vigueur, en lien avec les enseignants, permettant de procéder aux aménagements nécessaires et de faire apparaître les besoins de formation et d'accompagnement des enseignants. ■

discipline qu'à celle de mesurer la faisabilité et enfin pour les recommandations qu'ils peuvent formuler sur les conditions matérielles et organisationnelles de la mise en œuvre des programmes.

La méthode

Le SNES-FSU revendique :

- la mise en débat de la place de la représentation nationale dans la conception des programmes scolaires ;
- des procédures d'écriture des programmes qui permettent la pluralité des regards et en particulier la participation des enseignants du second degré qui seront chargés de les mettre en œuvre ;
- des programmes concernant les différentes disciplines enseignées pensés sur

Deux initiatives emblématiques

Devant la publication des programmes très critiqués d'histoire-géographie et de SES de Première, des collègues ont pris les initiatives suivantes :

- des professeurs d'histoire-géographie du lycée Diderot de Marseille et des établissements des environs proposent une pétition pour une réorganisation de l'architecture du programme de Première, sur le site de l'Aggiornamento⁽¹⁾ ;
- l'APSES⁽²⁾ met en ligne depuis la rentrée scolaire un manuel de « contournement » du programme de SES (SESâme) qui se saisit des items du

programme officiel pour tenter de leur redonner sens et cohérence.

De son côté, le SNES a mis en ligne une pétition sur les programmes d'Histoire-Géographie (<http://snes.edu/petitions/index.php?petition=23>). Il demande au ministère la remise à plat de tous ces programmes infaisables et l'ouverture d'un véritable débat.

1. Groupe d'enseignants et de chercheurs pour un renouvellement de l'enseignement de l'histoire et de la géographie du primaire à l'Université.
2. Association des professeurs de SES.

LYCÉE : LE SNES REÇOIT UN NOMBRE GRANDISSANT de témoignages de collègues et d'équipes en butte à des agissements autoritaires voire irresponsables de leur hiérarchie.

AP et TPE

« Au lycée, les profs principaux de Seconde qui font de l'accompagnement personnalisé ne sont pas payés pour ces heures. Le chef d'établissement considère que l'AP est intégrée à l'ISOE-part modulable et qu'elle ne doit donc pas être rémunérée... » **FAUX**

« Dans mon lycée, une heure d'accompagnement personnalisé compte pour une demi-heure de service. La réponse du proviseur est en substance qu'il n'a pas les moyens pour rétribuer une heure pour une heure ! Il ajoute qu'il paiera les 0,5 heure manquantes sous forme de 18 HSE ! »

« Nous avons sollicité une entrevue avec le proviseur car les heures d'AP sont comptabilisées en HSE pour plus de souplesse dans la personnalisation des besoins des élèves. Les heures de TPE sont comptabilisées en HSE car elles ne s'effectuent pas sur toute l'année scolaire. Voilà la situation sans issue apparente puisqu'il n'y a plus d'argent nous dit-on. »

« Les collègues effectuant l'AP ont des 0,83 heure, 0,66 heure, 0,50 heure ou autre dans leur service. Cela s'expliquerait par le fait que les heures d'AP sont effectuées sur X semaines (0,83 heure c'est 30 semaines). On essaie de comprendre ce que le proviseur fait. »



■ AP et TPE sont des enseignements, ils doivent figurer dans le service et être rémunérés en heures années.
■ La répartition horaire doit faire l'objet d'une explication et d'un vote au conseil d'administration.

Dérives et autoritarisme

Si la situation des établissements scolaires est intenable du fait des réformes et des coupes budgétaires, la gestion de la pénurie par la mise en place dans l'Éducation nationale d'un management par l'autorité la menace, et la concurrence individuelle n'est pas la solution.

L'autonomie de l'établissement n'a pas à devenir celle d'un proviseur tout-puissant, qui dénie les droits des personnels et s'arroge la casquette de seul pédagogue (logique dans laquelle s'inscrivent les inacceptables projets sur l'évaluation des enseignants). Certains personnels de direction montrent qu'il est possible de travailler autrement, collectivement.

Le SNES continuera de s'opposer aux dérives et d'accompagner les collègues dans leurs démarches : contactez le SNES académique ou national, utilisez les outils en ligne : www.snes.edu/-Reforme-du-lycee-.html ■

Valérie Sipahimalani, lycees@snes.edu



© Clément Martin

Note

« Mme La Proviseure demande aux enseignants concernés (enseignements d'exploration de Seconde) de ne pas noter les élèves au troisième trimestre. En matière pédagogique, et donc ici en matière de notation, qui a le dernier mot ? »



■ La notation est de la responsabilité de l'enseignant.

1^{re} chaire

« Mon proviseur veut m'enlever l'heure de première chaire car je fais 5 heures en Terminale et 2 h 30 en Première. Il affirme qu'en Première il n'y a pas de bac en espagnol et donc je ne peux prétendre à l'heure de chaire. » **FAUX**

« L'administration du lycée dit que l'heure de première chaire n'est pas attribuée pour les temps partiels, même si le professeur enseigne plus de 8 heures en classe de Première et Terminale. » **FAUX**



■ La première chaire est calculée sur l'ensemble du cycle Première/Terminal.

■ La première chaire est une décharge d'1 heure dès que l'enseignant donne 6 heures de cours non parallèles en Première et Terminale.

Emploi du temps

« Ce matin en me rendant au lycée, j'ai trouvé un cahier sur lequel nous devons absolument pointer pour vérifier les heures d'arrivée et de départ. Est-ce obligatoire et légal ? » **FAUX**

« Peut-on vous imposer un emploi du temps semestriel s'ajoutant à un emploi du temps par quinzaine (la variation hebdomadaire est de 4 heures : 17 heures semaine A/ 21 heures semaine B) ? »



■ Un enseignant est tenu d'être présent aux heures de ses cours, c'est tout.
■ L'emploi du temps est hebdomadaire, pas semestriel.

LA CITÉ SCOLAIRE BALZAC À PARIS OBTIENT EN PARTIE SATISFACTION

Ce n'était pourtant pas faute d'avoir prévenu. Depuis 2010, les collègues de cet établissement avaient alerté les autorités rectorales sur l'impossibilité de « faire la rentrée ». Les collègues ont à chaque fois insisté sur la situation de crise liée à un chef d'établissement obstiné dans sa volonté d'appliquer les réformes jusqu'au bout.

La rentrée 2011 faisait apparaître une désorganisation complète de l'établissement : des services incohérents, des emplois du temps « en gruyère », des horaires réglementaires non respectés... s'y ajoutaient un mépris pour les personnels, des

atteintes aux droits syndicaux les plus élémentaires et un total manque d'écoute. Plus d'une semaine de grève, animée principalement par le SNES local a, pour autant, été nécessaire pour obtenir son départ et des moyens de surveillance mais l'obstination du rectorat à maintenir ce chef d'établissement en dit long sur la volonté de faire rentrer cet établissement dans le rang des réformes et de l'obéissance. Elle en dit aussi très long sur le comportement de certains personnels de direction entre autonomie de l'établissement et injonctions rectorales. Elle en dit encore plus long sur la nécessité de faire obstacle à la réforme de l'évaluation.

LPC : qui en veut donc encore ?



© Clément Martin

Le ministère a annoncé que 83,3 % des élèves de Troisième auraient validé les sept compétences du socle l'an dernier. Mais ce chiffre n'a aucune valeur : d'une part, les pratiques pour valider le socle ont été très diverses sur le terrain et, d'autre part, l'obtention du DNB (au vu des notes chiffrées) entraînait ipso facto la validation des sept compétences du socle.

La campagne menée l'an dernier par le SNES, le SNEP et le SNUEP contre le livret personnel de compétences dans le second degré a permis de fragiliser un outil que de moins en moins de voix défendent aujourd'hui.

Le florilège que nous avons réalisé en juin a mis en évidence une mascarade d'évaluation pour afficher un taux de validation du socle « présentable » en lien avec le contrat d'objectif du collège : pressions exercées sur les collègues, évaluations modifiées par le chef d'établissement. S'y est ajouté un repêchage des élèves par les jurys selon des critères très divers (voir témoignage ci-contre).

Levée de boucliers

Dans les écoles primaires où des livrets rendent compte depuis longtemps des acquisitions et compétences des élèves, le SNUipp s'est également prononcé contre l'imposition du LPC, les enseignants ne percevant pas l'intérêt pédagogique de renseigner un livret supplémentaire sans utilité

pour les élèves, puisqu'il ne porte que sur le socle sans cohérence avec les outils d'évaluation déjà mis en œuvre sur l'ensemble des programmes.

En juin dernier, le congrès de la FCPE a exigé le retrait du LPC – que les parents jugent notamment peu lisible et compréhensible – et l'ouverture d'une concertation pour réfléchir à d'autres formes d'évaluation.

Plusieurs personnalités ont contesté en cette rentrée la « tyrannie des référentiels de compétences » et rappelé que « l'école doit apprendre à penser » (Meirieu, Gauchet...). Même le Haut Conseil de l'Éducation (HCE) reconnaît dans son rapport du 15 septembre que le flou de certaines consignes de l'institution pour la validation de chaque

compétence se traduit sur le terrain par des pratiques variables... et en déduit que le « socle commun » n'a en fait rien de commun, ce que nous ne cessons de dénoncer ! Des principaux font pression sur les équipes pour qu'elles renseignent le LPC dès maintenant. Or, rien n'impose de le faire avant le troisième trimestre. Et surtout, ce n'est pas quand l'outil est à ce point décredibilisé qu'il faudrait renoncer à le contester.



Le SNES invite donc les personnels à continuer de refuser d'entrer dans la démarche du LPC, et à poursuivre la campagne contre le socle et son évaluation à tous les niveaux, auprès des parents d'élèves et de l'opinion publique. ■

Monique Daune

TÉMOIGNAGE

L'académie d'Orléans-Tours ne s'est pas distinguée dans le grand n'importe quoi généralisé pour le repêchage des élèves malheureux au DNB. Un chef d'établissement aurait admis publiquement, lors d'une réunion de prérentrée, à des collègues médusés, les curieux critères utilisés dans les jurys de brevet. Des critères particulièrement subtils et savants puisque plus l'élève avait validé de compétences, moins il avait besoin d'une moyenne chiffrée importante... logique ! Ainsi, pour obtenir le diplôme, un élève devait avoir 7 compétences et 9 de moyenne, ou 6 compétences et 9,3 de moyenne, ou 5 compétences mais 9,5 de moyenne, ou enfin 4 compétences mais 10 de moyenne. Quand on pense qu'au départ les compétences ont été présentées comme une alternative à l'absurdité et à l'injustice des notes, on comprend pourquoi d'anciens défenseurs des compétences réalisent enfin l'impasse dans laquelle nous sommes avec le LPC.

Marie Lamy de La Chapelle

SI VOUS DEMANDEZ À LA PRÉSIDENTE D'AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE comment et pourquoi elle est « entrée en militantisme », elle vous répondra qu'elle est « militante dans l'âme depuis toujours », et elle vous le dira avec un bel enthousiasme ; femme de convictions et de principes, c'est au nom de ses valeurs qu'elle est engagée dans Amnesty et qu'elle y mène des combats pour la justice, pour les droits humains, pour qu'ils soient effectifs pour tous, sans distinction.

L'énergie militante, l'enthousiasme combatif au service de l'humanité

Sur le plan des droits humains, l'ouvrage ne manque pas : « *Tant que les droits de certains sont violés, indirectement les droits de tous sont violés* », dit-elle, expliquant ainsi que l'action d'AI (Amnesty International) est vaste et qu'elle a encore élargi ses champs. Au-delà de l'engagement de départ de l'association en faveur des prisonniers politiques, il s'agit à présent de lutter pour garantir l'ensemble des droits civils, qu'ils soient culturels, économiques ou sociaux, parce que « *la misère continue de progresser⁽¹⁾ ; un droit n'est jamais acquis à vie, il faut sans cesse se battre pour qu'il ne disparaisse pas* ». Et sur ce plan, elle énumère des régressions en cours ou en germe : « *au nom d'un prétendu développement économique, ou encore de la sécurité, on assiste à l'abandon de certains principes, on est prêt à sacrifier des libertés comme on le voit avec la réforme de la garde à vue, par exemple. On se réveille alors avec une grande claque* ».

S'engager, tout naturellement

Geneviève Garrigos a vécu jusqu'à l'âge de 18 ans en Argentine, elle a connu la dictature militaire, et c'est sans doute une des raisons pour lesquelles elle aborde avec une sensibilité particulière la question des injustices, et la privation de liberté et de droits. Syndiquée active en tant qu'étudiante, elle dit avoir eu un parcours classique : mariage, enfant, carrière ont fait



Amnesty ; elle dit en riant qu'elle a de la chance, qu'elle ne risque pas sa vie, mais qu'elle « *contribue à son niveau et donne un peu de temps à l'humanité pour que les choses changent* »... Ce « *peu de temps* » revient à sacrifier ses week-ends, ses soirées et ses vacances...

Amnesty sur tous les fronts

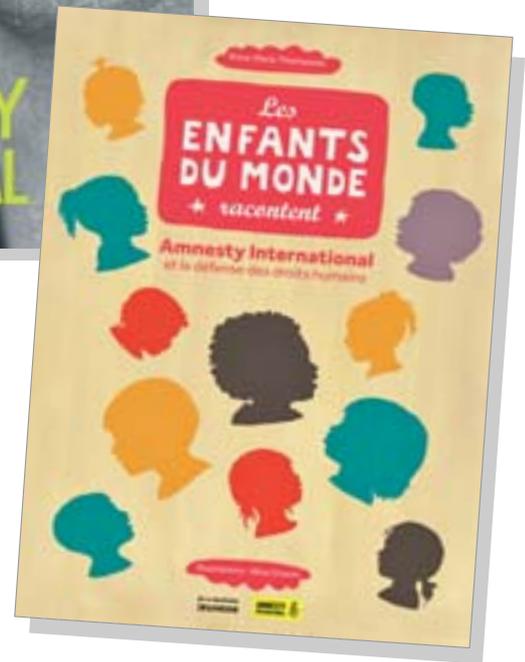
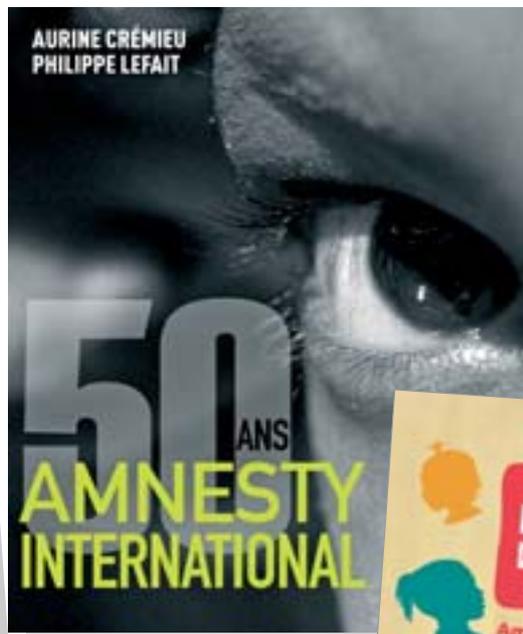
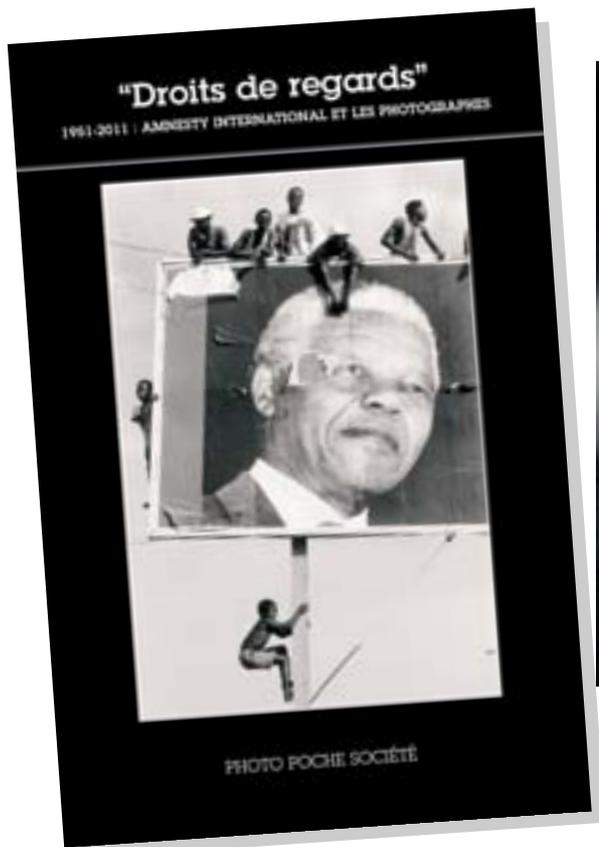
G. Garrigos insiste sur le fait qu'Amnesty traite de nombreux dossiers, suit de multiples chantiers : AI s'attelle en France à la question des réfugiés, des discriminations – à l'encontre des Roms, notamment ; elle publie aussi régulièrement des rapports très renseignés qui, en donnant une information fiable sur la violation des droits dans un pays donné, font pression sur les gouvernements jusqu'à faire évoluer la situation ; l'action se situe donc à plusieurs niveaux, avec l'apport de chercheurs dans les pays qui réunissent des informations, des témoignages pour constituer ces rapports, mais aussi avec le travail des militants qui écrivent des lettres (d'une efficacité incontestée pour libérer les prisonniers) et signent des pétitions, animent des collectifs en régions, font de l'information, interpellent les parlementaires, entretiennent des relations avec la presse locale, et collectent des fonds, puisqu'AI vit de dons et de cotisations uniquement. « *Je suis fascinée par l'engagement incroyable des bénévoles* », dit-elle en expliquant que parmi eux, les femmes enseignantes sont fortement représentées, à côté des jeunes, de plus en plus nombreux à s'engager eux aussi. « *Les jeunes, on le voit à travers le printemps arabe, ou encore les indignés, réalisent qu'il faut se mobiliser*. » L'association se tourne d'ailleurs fréquemment vers la jeunesse (voir encart ci-contre).

Elle aime le côté indépendant et impartial de l'association parce qu'elle adhère plus que tout au combat pour la justice.

d'elle pendant quelques années une sympathisante des causes, bien plus qu'une militante. C'est tout naturellement qu'elle se tourne vers Amnesty quand elle peut à nouveau militer, parce qu'elle aime le côté indépendant et impartial de l'association, parce qu'elle adhère plus que tout au combat pour la justice, à la lutte contre l'impunité... Simple membre bénévole au départ en 2002, elle prend très vite une place importante (être trilingue est un atout incontestable pour une organisation internationale) et, en 2008, elle est élue présidente de l'association. Depuis, elle mène de front ses fonctions de cadre (qu'elle assume aux 4/5 professionnellement... les élus de l'association y sont bénévoles, elle doit donc continuer à travailler), et son engagement à

AMNESTY INTERNATIONAL A 50 ANS !

- Exposition de photographies (Paris) mi-décembre 2011/fin janvier 2012.
- Exposition des photos du livre *Droits de regards. 1961-2011 : Amnesty International et les photographes* publié en mai. Galerie Faits et Causes.
- Nouveau spot d'une minute, *Projection : sensibilisation sur les combats d'Amnesty et appel à signer la pétition*.
- Adresse du site : www.amnesty.fr



au nom desquelles il lui faudrait « taire les choses ; or, rien ne justifie qu'on limite la liberté de la presse, la liberté d'expression, par exemple. Tant que le politique n'ira pas au bout de la réflexion, je ne pourrai pas m'engager en politique.

On doit condamner ce qui est condamnable : il n'y a pas de demi-mesure ». Pour elle, pour défendre les droits humains, aucun compromis n'est acceptable.

G. Garrigos est une belle rencontre : c'est une femme très occupée, que l'on ne peut voir qu'entre deux trains, et qui, pourtant, ne se départit pas de sa fougue et fait partager sa motivation et ses passions. Les causes qui l'animent sont diverses, mais la plus importante selon elle, aujourd'hui, dans notre société, en France comme en Europe, c'est celle des discriminations, qu'elles soient dans

la loi ou dans les faits : il faut faire reculer toutes les discriminations (envers un groupe, une sexualité, une population). « Si on veut aller de l'avant aujourd'hui en Europe, avoir une vision positive de notre avenir, il faut

arrêter de stigmatiser la différence. Toutes les différences des peuples d'Europe constituent par essence leur richesse, il n'y a pas les bons et les mauvais migrants, il faut

arrêter avec ça. » Et de conclure qu'il nous appartient de lutter pour le droit à la différence. Une mission qui résonne particulièrement au cœur des personnels de l'éducation. ■

(1) La dernière campagne d'Amnesty (après les campagnes contre la torture et pour l'abolition de la peine de mort) est lancée depuis 2009 : elle porte sur la pauvreté et s'intitule « Exigeons la dignité ».

« Rien ne justifie qu'on limite la liberté de la presse, la liberté d'expression »

AMNESTY POUR LES ENSEIGNANTS

Amnesty publie *AJ !*, un magazine bimestriel gratuit sur l'actualité des droits humains à destination des jeunes, téléchargeable gratuitement sur le site, disponible aussi en format papier. À titre d'exemple, dans le numéro de mai dernier, dans la rubrique « people », interviewé par la rédaction, Abd Al Malik explique les raisons de son engagement et l'importance de s'indigner.

L'association a l'agrément pour exercer en milieu scolaire (primaire et secondaire) et donner des cours de droits humains : les militants se déplacent sur demande.

Amnesty développe de nombreux partenariats avec des universités (Paris XIII, Villetaneuse/Antenne jeunes à Sciences Po), est partie prenante de certains concours nationaux (par exemple, avec le Mémorial de Caen : concours national de la plaidoirie des lycéens pour les droits de l'Homme).

AMNESTY EN CHIFFRES



- 1961 : Création d'Amnesty par Peter Benenson
 - 1971 : Amnesty International France voit le jour
 - 1977 : Prix Nobel de la Paix
- Entre 60 et 70 salariés au siège à Paris, 300 bénévoles
400 groupes en régions - 20 000 membres et 200 000 donateurs en France
3 millions de membres et sympathisants dans le monde, à travers 150 pays.
Structures d'Amnesty dans 72 pays.

AED : un crédit de 200 heures formation à déduire du crédit d'heures annualisé des assistants d'éducation inscrits à une formation universitaire ou autre... oui, mais ceci reste « au bon vouloir du chef d'établissement ».

Au bon vouloir du chef d'établissement

À lui de juger si l'AED en question peut bénéficier de la totalité de ce crédit ou de le revoir à la baisse. À lui de juger si l'inscription à un concours de l'Éducation nationale ou de la Fonction publique peut être valable pour que l'AED ait le temps de préparer son examen en bénéficiant de ce fameux crédit. Rien ne va plus... les jeux sont faits ! D'un établissement à l'autre, l'AED aura les pires ou les meilleures conditions pour sa véritable insertion dans le monde du travail. Et si certains AED ne sont pas en formation ou ne sont pas en train de préparer un concours, il est aussi dans leur intérêt de pouvoir profiter de ces heures formation afin de les aider dans leur recherche car, après six ans de CDD en tant qu'AED, ils devront se réinsérer sur le marché du travail coûte que coûte !

Même droits garantis pour tous

Il devient donc impératif que ce droit soit établi pour tous les



© Clément Martin

AED de tous les établissements et qu'on en finisse avec cette pénible formule « au bon vouloir du chef d'établissement » utilisée à tout bout de champ, et la plupart du temps pour faire croire

aux collègues qu'il s'agit d'un cadeau.

Les AED ont des droits dont ils devraient tous pouvoir jouir, et ceci de façon égalitaire. C'est pourquoi nous invitons les élus

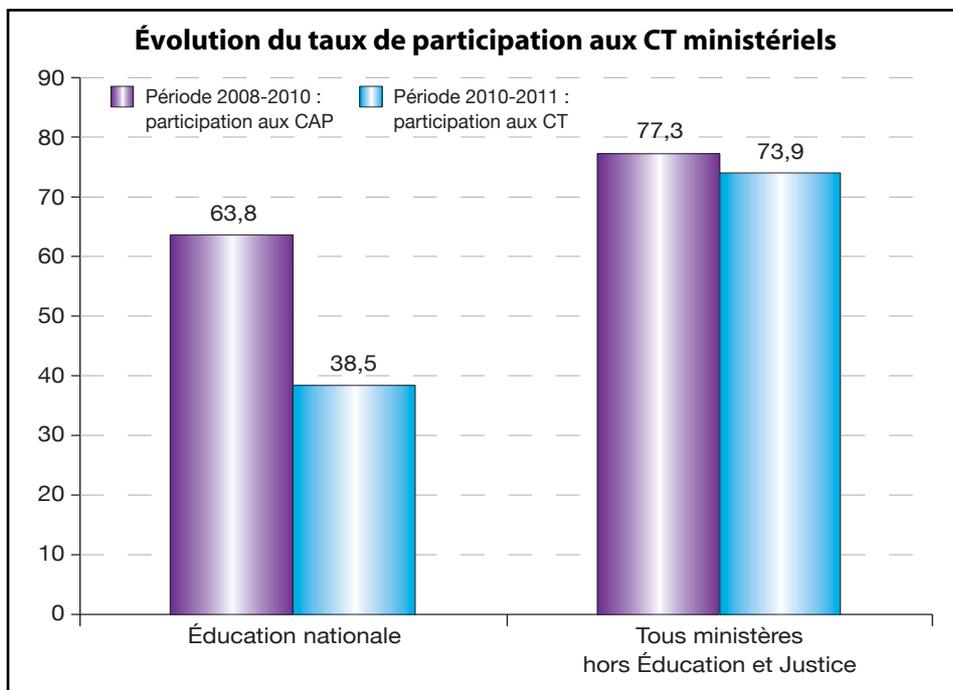
du SNES en CA d'établissement à porter ce point lors des CA où seront votés les contrats des AED et de faire ajouter un avenant généralisant ces heures de formation. ■ **Aude Le Moussu**

ÉLECTIONS PRO : ERRATUM DE L'US N° 714



Une erreur de légende a rendu incompréhensible le graphique sur l'évolution de la participation aux élections professionnelles dans les champs Éducation nationale et Fonction publique. L'US Mag reproduit ci-contre le bon graphique et prie ses lecteurs d'accepter ses excuses.

Matthieu Leiritz, rédacteur en chef



On peut estimer à au moins 90 000 voix le manque à gagner de la FSU par ce « dévissage » de la participation

Secrétaire général contre ministre

A lors que Luc Chatel précise que l'heure de vie de classe doit donner « lieu à une rémunération en HSE » en réponse à l'interrogation d'un sénateur sur ce travail supplémentaire (réponse du 11/02/2010, JO du Sénat, p. 322), le secrétaire général signe au nom du même ministre un courrier aux recteurs stipulant que les heures de vie de classe « ne donnent lieu à aucune rémunération supplémentaire ».

Cette heure correspondant à un espace de dialogue mis à disposition des élèves et à la possibilité pour les différents personnels des collèges et lycées (enseignants, CPE, CO-Psy, infirmières, assistantes sociales...) d'y intervenir ponctuellement, elle doit être gérée à la demande et sans rigidité.

Elle n'incombe donc pas au professeur principal qui doit seulement veiller à son organisation sans donc en avoir la charge de manière systématique. Il faut ainsi préciser que, contrairement à ce qui est mis en avant, ce dispositif datant de 2000 ne peut pas être inscrit dans les tâches spécifiques du professeur principal régies par la circulaire de 1993.



© Clément Martin

Non au bénévolat

Dans les établissements où une plage horaire est fixée à l'emploi du temps des élèves, tous les enseignants qui interviennent ponctuellement pour une heure sur ce créneau doivent percevoir une heure supplémentaire effective (HSE) dans la mesure où ils dépassent « leur temps de service obligatoire » comme l'écrit encore le ministre. Cette rémunération

pour service supplémentaire est bien distincte de l'indemnité correspondant à la part modulable de l'ISOE liée à la fonction de professeur principal.



Le SNES continue d'exiger la rémunération de cette heure et invite les collègues à refuser collectivement de l'assurer bénévolement. Il appelle donc les personnels dans les collèges et les lycées à refuser

de prendre en charge toute heure de vie de classe qui ne serait pas assurée dans le cadre du service ou rémunérée de manière spécifique.

L'accroissement de la charge de travail avec des classes surchargées et l'augmentation régulière du temps de travail (réunions, projets, communication avec les familles...) doivent être reconnus. ■

Erick Staëlen

SYNDICALISATION ET RETRAITÉS Les retraités se comptent

33% c'est le nombre de Français de plus de 60 ans attendu par les démographes, en 2035. Bien sûr les démographes se trompent souvent, mais qui regretterait une plus longue espérance de vie ?

51% des retraités et pré-retraités sont engagés de façon bénévole, ce sont donc des actifs sociaux indispensables, « producteurs de société » ; certains s'en plaignent et répugnent à l'idée que la majo-

rité des députés et sénateurs soient des retraités ; pour notre part nous regretterions plutôt le statut de polypensionnés des élus, lié au cumul des mandats, voire à des activités prétendument exercées à temps plein pendant l'exercice de ces mandats.

31% des internautes en France ont plus de 65 ans ; pas loin de 12 millions de blogueurs, lecteurs, spectateurs, vendeurs, acheteurs.

93% de la population active sont salariés : les salariés, fonctionnaires compris, constituent donc la masse des retraités ; les pensions sont fondamentalement une rémunération continuée du travail salarié et les intérêts communs des actifs et des pensionnés trouvent leur source dans cette réalité ; c'est ce qui explique les réformes des retraites : les diminuer pour diminuer dans la durée le coût du travail. L'autre solution, dans une société barbare, serait de n'en pas

prévoir ou de laisser chacun se constituer un pécule pour ses vieux jours. La capitalisation avec la crise a montré les limites du système.

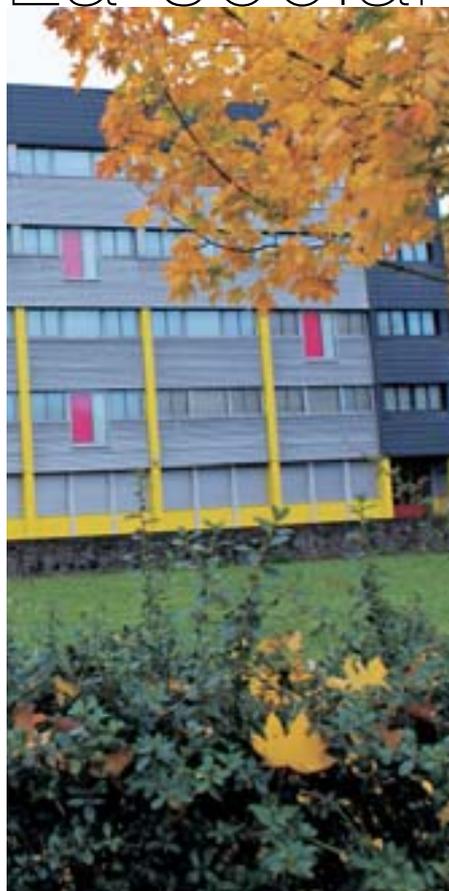
Comme on ne peut imaginer la mise hors champ politique et social de tels pourcentages de population, la question est bien quelle représentativité prendre en compte : nous pensons que la continuité dans le syndicat est la première réponse utile. ■

Jean-Paul Beauquier, Bénédicte Vrain

Retraités, néoretraités, retraitables, syndiquez-vous !

Le SNES lance une consultation : vous trouverez sur www.snes.edu un questionnaire destiné aux retraités et futurs retraités à télécharger et à renvoyer au SNES – Secteur retraités – 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

La scolarisation en internat



PARCE QU'ELLE RÉPOND À UN VRAI BESOIN SOCIAL, *a fortiori* dans cette période de crise, la scolarisation en internat est un enjeu démocratique décisif. La politique des internats d'excellence masque les vraies possibilités offertes sur tout le territoire par beaucoup d'établissements et leurs internats. Des moyens humains et financiers sont engloutis dans ce programme « d'excellence » et font cruellement défaut dans les autres structures d'hébergement.

Facteur de démocratisation

Le ministère communique beaucoup sur les internats d'excellence, remèdes selon lui aux problèmes éducatifs et aux inégalités scolaires, offrant des conditions d'études et d'encadrement favorables à la réussite des plus méritants, ainsi soustraits à leurs milieux de vie. Le plan banlieue et « internat d'excellence » investit 300 millions d'euros et implante des structures de type « pensionnat » qui intègrent étroitement pédagogie, accompagnement et hébergement. Les établissements de réinsertion scolaire prétendent quant à eux, par leur cadre éducatif strict et fermé, redonner aux élèves les plus en rupture des repères indispensables à leur remobilisation scolaire. Quelques places en internat ordinaire sont aussi labellisées pour des publics désignés et se voient accorder 2 000 € annuels par élève.

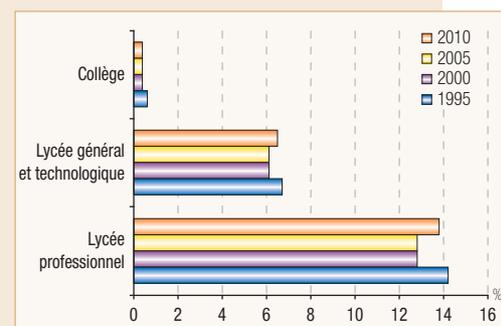
Les internats publics « classiques » en lycées et parfois en collèges, connaissent, dans le même temps, un regain d'intérêt de la part des élèves et de leurs familles, avec des motifs

divers. La distance entre domicile et établissement s'agrandit, notamment dans un contexte de crise immobilière qui rend moins accessible les centres urbains aux classes moyennes et populaires. La spécificité ou la rareté de certaines sections entraînent des recrutements aux niveaux départemental, académique, voire national. L'internat pour des élèves en demande sociale et éducative particulières vient souvent en réponse au manque d'accueil dans d'autres institutions qui souffrent, elles aussi, du désengagement de l'État. Enfin, des choix de vie personnelle ou professionnelle, la recherche d'un refuge en cas de crise familiale, l'accueil à moindre coût d'étudiants du supérieur (BTS, CPGE) participent de ce nouvel attrait.

La demande d'internat est donc bien réelle mais les places disponibles sont parfois insuffisantes. Selon les zones d'implantation, les capacités d'accueil et les taux de remplissage sont très variables. En zones urbaines, les capacités d'accueil se révèlent insuffisantes

alors que l'offre en zone rurale semble mieux adaptée. Néanmoins, ces internats se limitent trop souvent à un service annexe sans projet d'accompagnement éducatif et culturel, pourtant déterminant pour la qualité de l'accueil

Pourcentage des élèves scolarisés en internat



Questions à trois CPE exerçant en lycée avec internat

Anne Helbert, Lycée technologique et professionnel à Lisieux

Quel est ton regard de CPE sur l'entrée à l'internat ?

CPE dans un lycée de 1 100 élèves dont 250 internes, je constate les mêmes pleurs à chaque début et fin d'année scolaire. Souvent synonyme du premier départ du domicile familial, l'entrée à l'internat marque une rupture. Le mois d'acclimatation est décisif. Le rôle conjoint des pairs, des personnels (AED au premier chef), du règlement intérieur lui-même, élément central de la vie à l'internat, tisse les conditions de la réussite de cette « aventure » scolaire.

Quel est pour toi l'apport de l'internat ?

Au LP, l'internat est une aubaine : lieu d'acceptation de la mobilité tant géographique qu'affective et intellectuelle ; les liens de sociabilité y sont forts, l'intime coexiste avec l'apprentissage de savoirs professionnels. Si deux heures d'étude chaque soir sont exorbitantes au regard de la charge de travail en LP, ce temps est propice aux activités diverses : projections, sport, tournois... L'effet bénéfique et éducatif de la vie à l'internat est d'autant plus perceptible que sont grandes les difficultés au départ, il aide à construire l'estime de soi à l'épreuve du regard des autres, de la collectivité. ■

Jean-Luc Hyvernaud,
lycée général à Marseille

Quel type de public accueilles-tu dans ton internat ?

À Marseilleveyre, ce sont 120 internes dont une partie sont scolarisés dans les pôles sportifs et les filières spécifiques à recrutement régional et national. Depuis deux ans, des places sont labellisées « internat d'excellence ». La pratique d'un sport de haut niveau crée des problématiques particulières : horaires aménagés, travail commun avec les responsables sportifs, prise en charge des blessures... nécessitant bien plus de personnels.

As-tu observé des évolutions depuis une dizaine d'années ?

En effet, nombreuses sont les familles qui sollicitent l'internat pour régler des difficultés éducatives et scolaires mais aussi pour des problèmes de logement, de recomposition familiale, de mutation professionnelle... L'attrait pour les places « internat d'excellence » indique les nouvelles attentes et représentations pas toujours réalistes des familles, alors que le taux d'échec des internes reste important par manque de suivi éducatif et pédagogique suffisant. La perte d'environ un tiers de postes d'assistants d'éducation n'y est pas pour rien et contredit les discours de relance de l'internat. ■

Philippe Pillot,
lycée général et technologique à Nantes

Quelle est la spécificité du public accueilli dans ton internat ?

177 places, occupées à 90 % par des étudiants de classes préparatoires (CPGE), le reste aux lycéens de la filière Technologique Musique et Danse recrutés régionalement. Les CPGE n'ouvrent pas droit à l'attribution de moyens pour la Vie Scolaire. Pour autant, très nombreux, ils sont très présents et doivent être pris en compte dans tous les aspects de la vie du lycée au même titre que les lycéens car ils ne posent pas moins de problèmes, loin s'en faut.

L'internat est-il un « plus » pour ces étudiants ?

Incontestablement, un « plus » en terme de confort et d'efficacité d'étude et donc de résultats. La priorité est sociale (30 % de boursiers). On ne peut que constater la dynamique de travail très efficace pour tous les étudiants, qui sont pratiquement tous demandeurs de l'internat.

Quelle autonomie pour ces étudiants ?

Ils sont en autodiscipline à l'internat avec des contraintes concernant les heures de sortie, l'interdiction de faire venir une personne extérieure y compris le week-end, l'usage collectif d'équipements... L'ouverture de l'internat tous les week-ends pour les CPGE alourdit aussi le service et nous amène à souhaiter un encadrement plus conséquent qu'un seul assistant d'éducation par soir. ■

et de l'encadrement des élèves. Le manque de moyens et de personnels, leur *turnover*, conduisent parfois à des internats limités à de l'hôtellerie encadrée.

À la fois éducative et sociale, l'internat doit conserver sa double fonction

C'est un atout pour la réussite scolaire et un lieu « inoubliable » qui favorise l'intégration sociale, mais à certaines conditions. L'élève doit être partie prenante du projet. L'internat n'est plus une sanction. Le public accueilli doit être diversifié, le regroupement de jeunes en difficultés pouvant être contreproductif. La question de réserver des structures particulières pour des publics ciblés était déjà en débat lors du plan Lang de relance des internats publics en collège notamment et leur rénovation en lycée en 2000. L'option de l'hétérogénéité avait alors été retenue. Aujourd'hui, la tentation est de remettre l'internat éducatif au goût du jour et de renouer avec la figure mythique de l'internat napoléonien d'élite.

Des moyens à reconquérir face au désengagement de l'État

Depuis 2003, acte II de la décentralisation, la responsabilité de l'accueil et de l'hébergement des collégiens et des lycéens est passée aux Régions et aux départements. La plupart de ces collectivités sont engagées dans des plans de rénovation d'internat souvent vétustes, ou de créations de nouvelles places d'hébergement. Parallèlement, l'État se désengage. L'extinction des maîtres d'internat, des assistants d'éducation moins nombreux ou assignés à d'autres tâches, la suppression de nombreux emplois aidés, des postes de CPE supprimés ou redéployés des lycées vers des collèges, sont autant d'éléments qui participent à une perte qualitative de l'encadrement pédagogique et éducatif des internats. De même, la priorité pédagogique donnée aux crédits régionaux dans des budgets serrés rend difficile le financement d'activités culturelles ou sportives. C'est trop souvent l'autofinancement et la participation des familles qui permet l'organisation des activités des internes alors qu'un budget dédié, pédagogique et culturel, est nécessaire.

Dans l'Éducation nationale, l'offre d'hébergement est trop limitée, des locaux sont réaffectés, les capacités de surveillance réduites. Les accès aux outils pédagogiques, aux espaces documentaires et numériques, sont loin d'être assurés partout. Des internes provenant de plusieurs établissements peuvent être regroupés le soir dans un seul lycée afin d'optimiser les moyens et les coûts, contribuant à gommer le lien pédagogique et éducatif, limitant de fait l'internat à un « service annexe d'hébergement ». Des Régions,

comme en Pays de la Loire, développent d'autres formes d'accueil en EPLE, accessibles à des public plus larges, scolaires ou non, indépendantes du système éducatif et faisant appel à des prestataires extérieurs, ouvertes hors temps scolaire.

C'est bien un double langage qui est tenu, celui nostalgique d'un pensionnat sanctuarisé d'élite, médiatisé et budgétisé à renfort de

millions et, pour le reste, des internats qui pourraient perdre leur vertu socio-éducative et pédagogique. Pour de nouveaux espaces de socialisation, pour répondre aux besoins sociaux et familiaux, il faut une vraie relance de tous les internats. Une mise en cohérence entre politique territoriale et nationale est aujourd'hui urgente. ■

Valérie Héroult et le secteur CPE

Les photos ont été prises au lycée Jean-Perrin à Rezé (44)



INTERVIEW DE JOSUÉ MÉRILIEN, secrétaire général de l'UNNOH⁽¹⁾

Haïti : première rentrée après les élections

Six mois après l'élection du président Martelly et d'un nouveau Parlement, le SNES a rencontré Josué Mérilien, pour faire le point sur la situation de l'éducation en Haïti.

L'US : Comment s'est passée la rentrée ?

Josué Mérilien : La rentrée des classes, prévue normalement le 3 octobre, n'a pas réellement eu lieu. En effet, de nombreux enseignants des écoles publiques, soutenus par l'UNNOH, exigent au préalable le paiement des arriérés de salaire. Sans leur salaire, même très réduit (7 000 à 10 000 goudes, soit 100 à 150 \$), les enseignants haïtiens ne peuvent vivre. Le ministre, qui vient de prendre ses fonctions, a fait des promesses... En République Dominicaine voisine, les salaires des enseignants ont augmenté de 15 % à la rentrée.

L'US : Qu'est devenue la promesse du candidat Martelly d'école gratuite pour tous ?

J. M. : En réalité, l'éducation gratuite obligatoire figure dans la Constitution depuis longtemps. M. Martelly a repris ce slogan fort dans sa campagne, ce qui a contribué au capital de sympathie dont il jouit auprès de

la population, et ce qui a aussi généré une attente forte.

Le jour de la rentrée, le Président a annoncé que l'école était désormais gratuite pour tous ; cette annonce fallacieuse a sidéré parents et enseignants !

L'US : Comment atteindre cet objectif ?

J. M. : Rien ne se fera sans une mobilisation large de la population. C'est pourquoi l'UNNOH poursuit sa campagne de sensibilisation sur tout le territoire. Pour l'instant, 9 % du budget est consacré à l'éducation ; il faudrait porter l'effort à 30 %. Le gouvernement vient de créer un fonds national pour l'éducation, financé par une nouvelle taxe sur les appels téléphoniques et les transferts d'argent depuis l'étranger. Le problème est que ce dispositif n'est absolument pas transparent. De plus, cette nouvelle taxe, par son mode de calcul (prélèvement forfaitaire et

non proportionnel au montant transféré) touche, une nouvelle fois, les moins riches.

L'US : Et l'école privée (NDLR : en Haïti, 90 % des établissements scolaires sont privés) ?

J. M. : Jusqu'alors, les frais scolaires étaient fixés totalement librement. Une loi a été votée récemment par le Parlement, pour limiter les frais à deux-trois mois de scolarité dans le primaire/secondaire. En raison de la pression des directeurs d'écoles privées, la loi n'a pas encore été promulguée par le Président, et ce, malgré les manifestations et sit-in organisés par l'UNNOH. Encore une incohérence du Président entre paroles et actes !

L'US : Le tremblement de terre a eu lieu il y a un peu moins de deux ans. Où en est la reconstruction des établissements scolaires ?

J. M. : Certaines cours de lycées servent toujours de camps de réfugiés, des cours se déroulent toujours dans des hangars. Dans le même temps, des salles de classe sont vides, et n'attendent plus que le recrutement d'enseignants. Là encore, les promesses (de reconstruction, de dotation en matériel) n'ont pas été tenues. Les enseignants manquent de matériel pédagogique et d'ouvrages de référence, c'est pourquoi le projet de partenariat⁽²⁾ entre établissements de France et d'Haïti sera le bienvenu. ■

Propos recueillis le 10 novembre 2011 par Roger Ferrari et Florian Lascroux



© DR

(1) Union Nationale des Normaliens d'Haïti, syndicat des enseignants du second degré.

(2) Le SNES lance un appel à partenariat avec des lycées de Port-au-Prince (Toussaint Louverture, J.-J. Dessalines, Pétion) et de Léogane (Anakaona) ; contacter le secteur international du SNES : internat@snes.edu



ITALIE

Le SNES a participé à un séminaire sur l'enseignement supérieur face à la crise financière, organisé par les camarades italiens de la FLC-CGIL. Les syndicats présents ont demandé que les gouvernements stimulent l'investissement dans l'enseignement supérieur et la recherche, au lieu de se soumettre au diktat des marchés qui ont plongé les pays dans la crise. Pour une politique durable et ambitieuse dont la société de la connaissance a besoin, un appel européen est en cours d'élaboration.

Jean-Hervé Cohen



POUR LE RESPECT DES DROITS SYNDICAUX ET DES LIBERTÉS EN TURQUIE

Le 21 octobre 2011 a eu lieu à Izmir le procès de 31 syndicalistes de la confédération de la fonction publique KESK, 27 étant des enseignantes et enseignants du syndicat EGITIM SEN. Une délégation internationale était présente, dont le SNES, qui a soutenu les camarades d'EGITIM SEN depuis mai 2009, jour de leur arrestation. Ce procès a déjà été repoussé cinq fois, alors même que quatorze syndicalistes ont déjà fait six mois de prison préventive et que d'autres sont interdits de fonction publique. Le motif d'inculpation est « appartenance à une organisation illégale kurde » et peut être sanctionné de dix ans de prison. Or aucune preuve consistante n'a été fournie au tribunal. Il faut savoir que le syndicat EGITIM SEN a déjà été aux prises avec la justice par sa revendication de la reconnaissance de la langue kurde à l'école. L'exacerbation actuelle des tensions entre nationalistes turcs et population kurde pèse encore plus sur le gouvernement dont on peut craindre qu'il influe négativement sur le verdict rendu le 28 novembre.

Dominique Giannotti



L'US A INTERROGÉ DAVID DORN, Directeur du département relations internationales de l'AFT⁽¹⁾.

Les droits syndicaux dans la ligne de mire

Aux États-Unis, le droit des enseignants à la négociation collective, qui protège les professeurs contre des baisses de salaire par exemple, est de plus en plus remis en cause par les conservateurs.

L'US : *Il y a eu récemment des attaques contre les droits syndicaux aux États-Unis. Quel État des lieux fais-tu ?*

David Dorn : Il ne faut pas oublier qu'aux États-Unis, le droit du travail n'est pas défini nationalement, mais au niveau de chaque état. Dans un certain nombre d'États du Sud et de l'Ouest, comme par exemple le Texas, la Géorgie ou la Louisiane, il n'y a pas de système de négociation collective. Ceci correspond à un clivage traditionnel entre les États du Nord, plus industrialisés et plus libéraux, et ceux du Sud, plus conservateurs. L'AFT mène depuis longtemps une bataille pour la défense des droits syndicaux. Dans les années 50, une des grandes batailles de l'AFT a été d'exiger un système de négociations collectives. C'est ce qui nous a amenés à appeler à la première action de grève du secteur public d'éducation dans l'État de New York.

Ces 30 dernières années, tout le monde s'est mobilisé dans le syndicat sur cette question, et des avancées ont été obtenues. Nos représentants locaux dans les grandes villes comme Philadelphie, Chicago, Pittsburgh, et dans les États dits progressistes, ont gagné des droits à négociation collective.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des attaques sans précédent contre ces droits.

L'US : *Qu'est-ce qui a facilité de telles attaques ?*

D. D. : Les conservateurs, qui ont tenté, sous l'ère Reagan, de privatiser le système éducatif, ont trouvé un moyen de s'en prendre aux enseignants comme aux employés du secteur public. Ils ont un système de protection sociale, de soins médicaux, de retraite avantageux, et les enseignants, eux, ne travaillent que 6 heures par jour, sur 9 mois, alors que dans le même temps de nombreuses personnes sont au chômage ! Et malgré tous ces avantages, on nous dit que le système éducatif fonctionne mal !

Il y a 2-3 ans, les États ont avancé une forme de privatisation, en donnant directement de l'argent aux familles pour qu'elles choisissent l'école dans laquelle elles souhaitent envoyer leur enfant. Cela n'a pas vraiment fonctionné. C'est alors qu'avec une certaine ironie est apparue l'idée des « charter schools ». Il s'agit d'établissements qui font partie du système scolaire mais qui reçoivent un budget à part, ce qui permet aux États de faire des économies. Un groupe de citoyens, enseignants, parents, entreprises privées, présentent un projet aux autorités éducatives. Dans la plupart des cas, les droits des personnels sont inexistantes, et ces établissements peuvent embaucher et renvoyer les



enseignants comme ils le veulent. Pour les conservateurs, il s'agit d'une façon de privatiser. Le problème est que le système éducatif traditionnel est un échec. Le président Obama, tout comme les libéraux, ont sauté sur les charter schools – qui reçoivent d'ailleurs des millions de dollars de la part de Bill Gates. L'AFT s'est battue contre ce système.

L'US : *Quels liens fais-tu entre ces « charter schools » et la remise en cause des droits syndicaux ?*

D. D. : Avec l'arrivée de la récession et la progression des Républicains à la Chambre des Représentants, on a vu les budgets s'effondrer brutalement dans des États comme le Michigan, le Wisconsin et l'Ohio. Comment faire des économies ? Des gouverneurs ont voulu réduire les salaires des enseignants. Mais pour un enseignant sous contrat et avec un système de négociation collective, c'est impossible. Alors que sans droits, tout est permis !

Cela a commencé dans le Wisconsin. Le gouverneur comptait sur le soutien de l'opinion publique pour supprimer le droit à la négociation collective, les prestations sociales et les droits à pension à travers un projet de loi, mais suite à une mobilisation de milliers d'enseignants, c'est l'inverse qui s'est produit. L'action syndicale collective a ainsi provisoirement écarté le danger, mais nul doute que dans le contexte de crise économique actuel, ce type d'attaque contre les droits des enseignants à la négociation collective risque de se reproduire. ■

Propos recueillis par Roger Ferrari et Florian Lascroux

(1) American Federation of Teachers, syndicat de personnels d'éducation, avec 900 000 adhérents.



À LIRE

UN AUTEUR DE RÉFÉRENCE



Yi Ch'ongjun est un des auteurs les plus connus en Corée du Sud. Il a quitté notre monde en 2008. Il n'est pas trop tard pour faire sa connaissance et découvrir, dans le même temps, cette province du Sud-Ouest, le Ch'olla rejetée par le gouvernement central. L'auteur y puise sa nourriture. Les nouvelles réunies dans ce volume, *Dialogue avec un vieil arbre géant*, qu'il est possible de lire comme une autobiographie distanciée pour communiquer un patrimoine, font la démonstration que la révolte contre un ordre établi est bonne conseillère. Tradition et modernité communiquent pour dessiner un curieux monde, celui de la Corée du Sud et, en partie, notre propre monde.

Nicolas Bénéès

• *Dialogue avec un vieil arbre géant*, nouvelles traduites par Kim Jung-Sook avec Patrick Maurus, Actes Sud, 268 p.

UN AUTEUR À LA MODE



Jonathan Franzen fait beaucoup parler de lui. Sa peinture au vitriol de la famille américaine et par là-même de toute la société provoque des réactions opposées. Le propre d'un auteur qui dérange. Les trois courts récits réunis dans cette édition permettent de faire connaissance avec son univers. Ainsi *Le cerveau de mon père* est à la fois une enquête sur son père au moment de sa mort, sur la construction des souvenirs et sur le poids des convenances à respecter. Un récit et un essai sur la définition du concept de « souvenir ». Drôle, « mouvant » et incitant à la réflexion sur qui nous sommes.

N. B.

• *Le cerveau de mon père*, Jonathan Franzen, Points/Seuil, 95 p.



UNE DRÔLE DE BIO

Tom Waits fait partie, sans conteste, des créateurs importants. Ce chanteur-auteur-compositeur est un maître dans cet art difficile de créer une ambiance, un climat. Il s'inspire du jazz, du rock mais aussi de l'opéra – de celui de Brecht comme le classique. Ce « collage » est très dans le « Zeitgeist », dans l'esprit des temps qu'il forge dans le même temps. Une biographie était nécessaire. Comment la réaliser ? Tom Waits n'en voulait pas. Barney Hoskyns a choisi de compiler les interviews et d'écouter toute la production du poète. Le résultat est étrange. Ce n'est pas une bio, ce n'est pas une critique... C'est un objet non identifié mais qui essaie de rendre un hommage à Tom Waits. À lire pour avoir envie d'écouter.

N. B.

• *Tom Waits, une biographie. Swordfish-trombones et chiens mouillés*, Barney Hoskyns, RivagesRouge, 456 p.

LA NOUVELLE ÉCOLE CAPITALISTE

L'industrie du savoir

Service public démantelé de la maternelle à l'Université, approche utilitariste des apprentissages, « malaise » enseignant : l'école est en crise profonde. C'est à l'aune d'un tel constat que les auteurs s'interrogent sur le sens d'une évolution qui plie de l'intérieur l'école aux normes sociales du capitalisme. L'école est ordonnée à l'exigence de valorisation du « capital humain ».

La nouvelle école capitaliste ne date pas d'hier. Elle s'est construite dans les années 1980, sous les gouvernements de gauche comme de droite, sous l'égide de l'OCDE et de l'UE, dans le cadre contraint des politiques néolibérales et de l'entrée obligée dans l'ère de l'économie de la connaissance. Il s'agit là d'un projet politique global fondé sur un formatage éducatif entièrement tourné vers le profit des uns au détriment du plus grand nombre.

Qu'il s'agisse du *New Public Management* qui impose la culture du résultat, l'avènement de la « logique compétence » qui prône l'employabilité comme valeur suprême, l'éclosion de « quasi-marchés » scolaires qui transforment les élèves en clients et le savoir en marchandise... Tout converge vers une école de la concurrence, de la compétitivité et, au final, de la lutte des classes...

Cette analyse égrène les multiples aspects de la mutation de l'école, de la précarisation du marché du travail à la conduite managériale dans la fonction publique en passant par la destruction de la formation et du statut, l'effacement des connaissances et des savoirs... et montre de quelle façon se bâtit une société d'individus entrepreneurs d'eux-mêmes, loin de l'ambition humaniste que nous défendons.

Les auteurs montrent combien la rationalité néolibérale, présente dans les moindres recoins (contenus des programmes, normes d'évaluation, orientation...), modifie en profondeur le rôle de l'école... Relevant le doute croissant sur l'efficacité et la légitimité d'un tel système, le livre se conclut par une mise en perspective des résistances dont celle des enseignants dépossédés de leur métier et prolétaires de cette « entreprise ». L'horizon d'une lutte d'ensemble pour une autre société et une autre école post-capitaliste est ainsi ébauché. ■

Véronique Ponvert

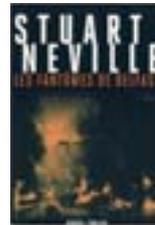
• *La nouvelle école capitaliste*, C. Laval, F. Vergne, P. Clément, G. Dreux. Éditions La Découverte

Le coin du Polar

Juan Pablo Villalobos publie son premier roman, *Dans le terrier du lapin blanc*. Ce n'est pas un polar au sens strict, plutôt une fable à connotation « noire » pour faire connaissance avec son pays, le Mexique. Il fait parler le fils d'un narco-trafiquant avec l'incompréhension supposée des enfants. Le procédé avait déjà été utilisé dans ce chef-d'œuvre, *Fantasia chez les ploucs*. Ici, c'est un peu laborieux. L'environnement, une sorte de palais fou, avec animaux sauvages qui sent le renfermement, un père qui cède tout à son fils – celui qui dit « je » – sans parvenir à lui donner de l'amour et... une mère. On l'entend pleurer. Tout, du coup est suggéré. La corruption des élites, la nécessité de fuir, soit la guerre des gangs, soit la police, fait la trame d'une vie en dehors du monde. On peut même y trouver une explication de l'affaire Florence Cassez... Bref, en quelques pages une vision du monde.

Jérôme Leroy, auteur de plusieurs romans, a voulu entrer dans la série noire. Avec *Le Bloc*, il suit les traces de *Je suis un fasciste*. Une sortie de biographie croisée de deux fascistes d'aujourd'hui. L'un, Stanko, a vécu les restructurations des Houillères à Denain et hait le monde entier via le prisme du racisme et est devenu le chef du service d'ordre du « Bloc », l'autre, Antoine, est écrivain et mari d'Agnès, la fille du créateur du « Bloc ». Ils se racontent dans un contexte de guerre civile qui oblige les partis de droite à faire entrer l'extrême droite au gouvernement. Intéressant et décevant tout à la fois. La figure de Stanko est une vraie figure, celle de l'intellectuel est beaucoup plus floue. Difficile de construire un polar...

David S. Khara est présenté comme « la révélation Thriller » et il faut avouer qu'il a du talent. Mais son personnage tient du James Bond du pauvre. Eytan Morg est un agent du Mossad chargé de curieuses missions et un rescapé des camps de la mort. Toute l'affaire tourne autour des manipulations génétiques pour construire le « sur-



homme » exigé par Hitler. Une bonne connaissance de l'Histoire donne du relief à la thèse ici développée, *Le projet Bleiberg*. Une partie d'invention sur une base réelle. Seulement, les héros qui se sortent de toutes les situations ne peuvent pas convaincre. D'autant que Eytan se retrouve dans le nouvel opus...

Comment écrire l'histoire récente de l'Irlande du Nord, cette partie restée sous domination anglaise pendant trop longtemps, souvenir du colonialisme triomphant. Pour son premier roman, Stuart Neville a choisi une histoire de cauchemar, *Les fantômes de Belfast*. Gerry Fegan, un ancien de l'IRA, boit pour oublier douze ombres qui le sollicitent. Pour se débarrasser de ces hôtes encombrants, il tue les responsables des meurtres. À chaque fois, l'un des fantômes disparaît... L'auteur tire ainsi les fils de cette Irlande un peu trop ignorée de nos jours. On peut ne pas partager ses prises de position politique tout en reconnaissant qu'un romancier est en train de naître... s'il peut se débarrasser de ses propres fantômes.

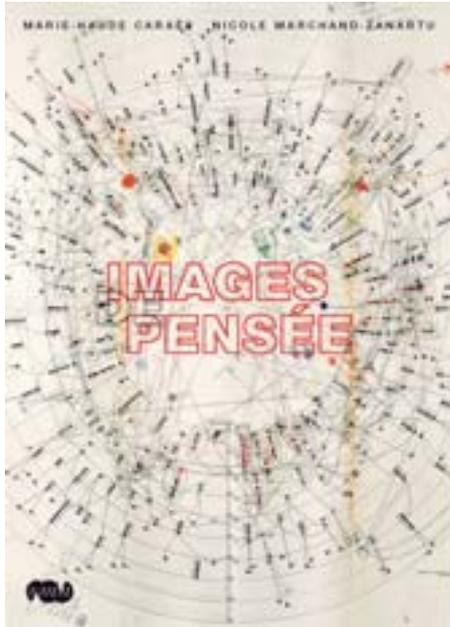
Le Da Vinci Code – qui a mal vieilli – a ouvert la voie à d'autres auteurs. Samuel Delage, ingénieur dans le civil et passionné de la Renaissance et de la cryptologie, a voulu, dans une sorte de quête initiatique et amoureuse, suivre une chasse au trésor de deux jeunes gens dans *Code Salamandre*. Intéressant mais un peu téléphoné, le titre donne déjà une indication. Quelques trouvailles qui gardent le lecteur. À découvrir. Un premier roman. ■

Nicolas Bénéès

• *Dans le terrier du lapin blanc*, Juan Pablo Villalobos, Actes Sud ; *Le Bloc*, Jérôme Leroy, Série Noire/Gallimard ; *Le projet Bleiberg*, Davis S. Khara, 10/18 ; *Les fantômes de Belfast*, Rivages/Thriller ; *Code Salamandre*, Samuel Delage, Belfond.

Images de pensée⁽¹⁾

Carte du ciel, saturée d'étoiles noires. Des lignes en partent, qui décrivent leur mouvement peut-être. Astres errants, attirés par les splendeurs vides d'un centre strié de cicatrices... à quoi bon décrire ce cercle où l'ethnologue Jean Malaurie restitue pour lui-même la généalogie de 300 eskimos ? Pourquoi préférer la parole à la vue ? Dans le beau livre de Marie-Haude Caraës et Nicole Marchand-Zanartu, on assiste au surgissement de la pensée. Avant que le langage ne referme sur elle ses petites caisses de mots pour la transporter d'esprit en esprit. Être au plus près de ce qui met en mouvement création et réflexion. Faut-il d'ailleurs nettement séparer l'une de l'autre ? Au stade de l'image, il n'y a ni poète ni mathématicien. Aux arborescences d'un Paul Valéry cherchant à mettre en ordre les éléments de son âme répondent, sur la page d'en face, les entrelacs surréalistes du physicien Stephen Wolfram, pensant les possibilités d'engendrement d'un langage informatique. Est-ce à Picasso que l'on doit ces brouillons nerveux où les mots d' « Africa » et de « Vienna » crèvent la feuille ? C'est le géographe Philippe Rekacewicz qui aborde en cubiste la mondialisation. Le chorégraphe Merce Cunningham a-t-il un



homonyme chimiste, dont les croquis préparatoires à quelque théorie révolutionnaire ont ici été reproduits ? Son tableau descriptif de *Suite by chance* aurait aussi bien trouvé sa place dans le cerveau d'un Mendeleïev. Poésie, art, science, amour fou. Partout un même mouvement semble vouloir ébranler le silence du monde. Et quand les mots se refusent au cœur, l'image, encore, prend naissance. Sous les doigts du peintre et écrivain Joseph Czapski, qui, dans le réfectoire d'un Goulag, reconstitue l'architecture du Temps perdu de Proust, afin de ne pas sombrer. Sous le crayon du petit Thomas Gene, qui s'acharne en secret à dépeindre Auschwitz, et dont le dessin vous arrachera des larmes. Au commencement était l'image. Mais, condensé d'enthousiasme, trace laissée par la fulgurance de l'intuition, toute image de pensée est déjà déperdition. Que dire alors de l'œuvre achevée, roman, sculpture, immeuble, théorème ciselé ? Images de pensée nous place tout à côté de l'inspiration. Mais, plus loin, au commencement du commencement, se tenait l'indicible émotion. ■

Matthieu Niango

(1) De Marie-Haude Caraës et Nicole Marchand-Zanartu

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► MARSEILLE, VILLE REBELLE

Des syndicalistes actifs et retraités de Marseille ont uni leurs efforts, leurs savoirs, leurs expériences pour rendre compte du mouvement social de l'automne 2010 pour lutter contre la contre-réforme des retraites. *Paroles de syndicalistes en lutte à Marseille* reprend des témoignages et analyses qui parleront à tous ceux et à toutes celles qui ont participé à ce mouvement. Pour se rendre compte de l'unité dans la diversité de ce mouvement. N. B.

• *Paroles de syndicalistes en lutte à Marseille*, coordonné par Christine Escoffier, Rémy Jean, Jean Ongun, Christian Palen et Gérard Perrier, Éditions Arbre bleu, 237 p.

► SUR LES TRACES DU CHÉ

La biographie de Che Guevara publiée par Chloé Maurel ne se limite pas à une narration linéaire du destin exceptionnel de celui qui est devenu l'incarnation de l'idéal révolutionnaire. À travers les luttes et les engagements de l'histoire des relations internationales des années 1950 et 1960 : guerre froide, crise de Cuba, décolonisation, rapports Nord-Sud, guérillas en Amérique Latine. C'est aussi l'occasion de croiser d'autres figures emblématiques de ces années mouvementées : Castro, Kennedy, Allende, Peron... Un ouvrage rigoureux et clair qui se lit comme un roman. C. C.

• *Che Guevara, entre mythe et réalité*, Chloé Maurel, éditions Ellipses, 500 p.

ESPRIT ES-TU LÀ ?

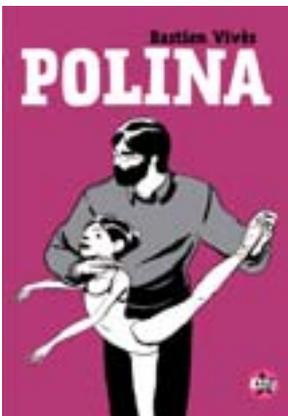
Robert C. Davis et Elizabeth Lindsmith, spécialiste l'un d'histoire moderne, l'autre de littérature anglaise ont voulu dresser le portrait d'une époque via des portraits d'hommes et de femmes - une reconnaissance nécessaire - qui inventent le monde moderne. Un monde qui fait ressortir l'individu contre le groupe, montrant le début de la fin de cette époque féodale, de l'économie domaniale fermée. Après une courte introduction pour dresser les contours de l'époque, ils mêlent des personnages connus et d'autres inconnus. Dont les femmes à commencer par Christine de Pizan, la première femme écrivain. Pour se familiariser avec l'esprit de ces temps. Un livre d'histoire composé avec passion. N. B.

• *Hommes et femmes de la Renaissance. Les inventeurs du monde moderne*, Flammarion, 336 p.

Le coin de la BD

Bastien Vivès, l'étoile montante

Après *Black Swan* et l'hommage de Wim Wenders à la chorégraphe allemande Pina Bausch, Polina de Bastien Vivès aborde avec une grande virtuosité l'univers de la danse en bande dessinée. Le livre s'impose comme l'un des incontournables de 2011, sélection attendue au prochain festival d'Angoulême.



On suit l'itinéraire d'une jeune danseuse, Polina Oulinov, sur une quinzaine d'années, de ses débuts prometteurs dans un prestigieux ballet russe, à son émancipation dans une troupe d'avant-garde, jusqu'à son accomplissement artistique dans une formation berlinoise qui mêle la danse au théâtre. Entre les opportunités professionnelles et les revers amoureux, Polina se laisse guider par ses aspirations et la relation artistique et intellectuelle qu'elle a nouée avec le professeur Bojinski. Personnage charismatique, passionné et exigeant, le maître entretient avec son élève un lien paradoxal fait de rudesse et de tendresse tue. Pas de jugement sur la supériorité supposée du

classique ou du contemporain, *Polina* réconcilie les deux écoles. Suivre son instinct est la meilleure façon de se réaliser en tant qu'artiste, tel est l'avis de Bastien Vivès. Sans nul doute, le jeune auteur de 27 ans, révélé en 2009 par son album *Le goût du chlore*, a mis beaucoup de lui dans ce roman graphique d'apprentissage. Son héroïne lui a été inspirée par la danseuse classique russe Polina Semionova née, elle aussi, en 1984. Polina, c'est lui ! Dessinateur et scénariste, Bastien Vivès utilise avec grâce toutes les gammes de la BD. Pour restituer la légèreté de la danse il fait le choix d'un dessin en noir et blanc, proche de l'esquisse, une technique souple transposée du blog. L'enchaînement des cases lui sert à créer le mouvement. Le rythme, le découpage et les dialogues sont toujours justes. Et l'ensemble confère à l'histoire le souffle d'un conte des temps modernes. À la différence des précédentes héroïnes de l'auteur, plus consensuelles, Polina est un personnage incarné dont le physique se métamorphose subtilement au fil du temps. À côté de sa silhouette longiligne, le noir du bout de son nez évoque une rougeur excessive, ses oreilles sont décollées. Polina, c'est nous ! En somme, nul besoin d'être un passionné de ballets pour aimer *Polina*. La danse n'est ici qu'une métaphore de l'art et de l'existence même. ■

Stéphanie Marco

• *Polina*, de Bastien Vivès, KSTR, 206 p., Casterman

LA VIE MURMURÉE, UN FILM DE G. SIONNET ET M.-F. LE JALU

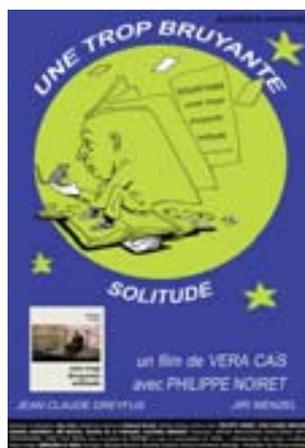
Un passionnant OCNI

Les deux réalisateurs Gilles Sionnet et Marie-France Le Jalu, férus de littérature japonaise, ont voulu réparer une injustice en réalisant un film sur Osamu Dazai. Un écrivain beaucoup moins célèbre, hors Japon, que Kawabata, Mishima ou Murakami. Mort en 1948, il compte au Japon de nombreux admirateurs. Beaucoup d'entre eux se regroupent le 19 juin, jour anniversaire de son suicide, autour de sa tombe, dans un cimetière de la banlieue de Tokyo. C'est là que les réalisateurs ont rencontré la plupart des personnages du film : une chanteuse de punk rock, le vice-préfet de Tokyo, un étudiant en sciences politiques, une dessinatrice de Manga, la rédactrice d'un blog sanguinolent.

La force de l'écriture de Dazai – depuis vingt ans il est de plus en plus lu au Japon – réside dans le fait qu'il était une sorte de visionnaire. Il livrait, il y a plus de 60 ans, une image juste et sensible d'un Japon contemporain de plus en plus individualiste dont la quête de richesse est concomitante d'un vide de sens. Les protagonistes citent les passages de ses livres qui les guident dans leur existence et, à l'inverse, Dazai, par ses textes, parle d'eux. Le film devient une sorte de tissage de ces quelques vies croisées. La force de ce film se trouve dans l'aller-retour entre les inconditionnels de l'écrivain et son œuvre, dans ce mouvement qui nous révèle les personnages autant que les person-



nages éclairent, par leurs propos, à travers la révélation de leur intimité, l'œuvre de Dazai. *La vie murmurée*, annoncé comme un documentaire, mais son traitement original le place entre documentaire et fiction pour en faire un objet cinématographique non identifié (OCNI). ■ Francis Dubois



UNE TROP BRUYANTE SOLITUDE, UN FILM DE VÉRA CAÏS (FRANCE-BULGARIE)

16 ans et toutes ses dents

Ce film, tourné avec Philippe Noiret en 1995-1996, n'a jamais vu le jour. Grâce à la SACD et aux producteurs bulgares, une copie a pu être enfin réalisée en 2010. *Une trop bruyante solitude* raconte l'histoire de Hanta, un ouvrier vieillissant qui, depuis 35 ans, presse du papier, dans une cave, avec une machine archaïque. Incorrigible rêveur, peu soucieux de la rentabilité de son travail, il s'applique à sauver du pilon un livre rare, une affiche originale ou la reproduction d'une toile de maître. Plus encore, dans sa cave, Hanta reçoit d'étranges visites, celles

de jolies gitanes ses amies, celle d'un professeur amateur de livres rares mais aussi, celles de Baudelaire, Jésus, Dante ou Don Quichotte. Le film a 16 ans et reste d'une surprenante actualité. Vera Caïs a su, avec la complicité de Noiret, tenir son récit entre réalisme, peinture sociale et fantastique léger, fruit des rêveries d'Hanta et de son goût pour l'évasion. Il faut saluer le cinéma « Accatone » distributeur du film, d'accueillir dans ses murs cette œuvre rare, tendre et jubilatoire. ■ F. D.


Films conseillés : CRITIQUES SUR LE SITE WWW.SNES.EDU

Il était une fois en Anatolie de Nuri Bilge Ceylan ; *pluie et le beau temps* de Ariane Doublet ; *Squat, la ville gauloise* de Christian Zerbib ; *Mon pire cauchemar* de Anne Fontaine ; *Toutes nos envies* de Philippe Lloret...
Intouchables de Eric Toledano et Olivier Nakache ; *La est à nous* de Christophe Coello ; *Nos ancêtres les*

DVD

Sorties récentes de grands moments de cinéma

Carlotta réédite une dizaine de films de R. W. Fassbinder, disponible en coffrets. Des classiques : *Le mariage de Maria Braun* ou *Le droit du plus fort* et des films moins connus : *Prenez garde à la sainte putain* ou *L'amour est plus froid que la mort*. Toujours chez Carlotta, un coffret des premières œuvres de David Lean montre que le réalisateur du *Docteur Jivago* n'a pas toujours été celui des grandes fresques hollywoodiennes mais un auteur de mélodrames intimistes. *Heureux mortels* suit les tribulations d'une famille de la classe moyenne sur fond de crise et de montée du nazisme. Si *Brève rencontre* et *Madeleine* traitent de l'adultère

mais ne laissent aucune issue aux protagonistes étouffés sous les convenances, *Les amants passionnés* offre des moments plus lumineux. Le coffret est complété par *L'esprit s'amuse* et un livret *Before the Epic David Lean et l'Âge d'or du cinéma britannique*. ■ F. D.

MUSIQUE

Mémoire musicale
 Père de la musique répétitive américaine, Steve Reich est notamment connu pour son quatuor à cordes *Different trains* (1988), qui l'a rendu célèbre. Si ce dernier traitait de la Shoah, le nouveau quatuor de Reich WTC 9/11 évoque les attentats du 11 septembre. Il y reprend les procédés à l'œuvre dans *Different trains* : des voix enregistrées sur une bande digitale se confrontent à trois quatuors –

un en direct, deux enregistrés. Le premier mouvement, grave et angoissant, évoque, à travers l'enregistrement des voix des contrôleurs aériens et des pompiers, l'attentat lui-même. L'âpreté de la composition permet d'éviter tout pathos. Dans le second mouvement, il fait entendre les témoignages de ses voisins – Reich habite à quelques blocs de Ground Zero – recueillis après les attentats. La lenteur de ce mouvement permet une nécessaire distanciation. Dans le troisième mouvement, superbe et très émouvant, Reich nous propose une belle élévation spirituelle par l'intermédiaire de prières en hébreu pour un émouvant recueillement. Ce quatuor à cordes sera présent pour la 4^e Biennale des quatuors à cordes, à la Cité de la musique, le 18 janvier 2012. ■ Nicolas Morvan • S. Reich, WTC 9/11, Kronos Quartet, Nonesuch.



JAZZ

Un must

Le dictionnaire du jazz, dont la première édition remonte à 1988, fait peau neuve et change de titre : *Le nouveau dictionnaire du jazz*. Il s'ouvre aux musiciens et musiciennes d'aujourd'hui. Il gagne 100 pages pour essayer de couvrir le passé et le présent du jazz. Toujours sous la direction de Philippe Carles, André Clergeat et Jean-Louis Comolli, et toujours dans la collection Bouquins, il demeure un outil indispensable de connaissance de cette musique art-de-vivre. ■ N. Bénéès • *Le nouveau dictionnaire du jazz*, Robert Laffont/Bouquins, 1472 pages.

La révolte au cœur

Quand on sort de l'ascenseur la porte est déjà ouverte. L'accueil simple et chaleureux, le verre de vin rouge qui voisine sur la table avec le texte du prochain spectacle, prouvent que Philippe Caubère n'a rien perdu de ses racines méridionales !

L'US : Comment est né le projet ?

Philippe Caubère : Je l'avais en tête depuis longtemps. Je rêvais de dire les poèmes d'André Benedetto. Je pensais surtout aux *Pouelles du vent* écrits en 66-68, liés à sa pièce *Zone rouge* et à toute cette période un peu prophétique. Je n'osais pas trop lui en parler, il était imprévisible. Malheureusement ce qui a précipité le projet, c'est sa disparition.

Claude Guerre, directeur de la Maison de la poésie qui a été comédien du Théâtre des Carmes, a accepté d'accueillir le spectacle.

L'US : De quels textes se compose le spectacle ?

Ph. C. : Le premier texte qui a eu pour moi l'effet d'un électrochoc est sur Jean Vilar. Il est extrait du recueil *Quatre hommes du Sud*, des textes écrits ou improvisés. Il y en aura qu'il a écrits sur Artaud et Jaurès. Le texte sur Vilar porte sur le festival d'Avignon, sur le fait qu'il a été créé par un acteur du Sud. C'est un message aux jeunes pour leur dire que l'idée du festival n'est ni une idée de metteur en scène ni celle d'agent de voyage, mais bien une idée d'acteur !

Urgent, criez ! est un hommage rendu à l'acteur et au poète pour rappeler que le théâtre appartient à l'acteur et qu'il ne doit pas être le fait de metteurs en scène, de programmeurs. Mon projet n'est pas seulement de dire Benedetto, c'est aussi le jouer, l'incarner avec son corps, avec ses gestes, ses regards.

Ses textes de maturité, je les ai mixés avec des textes de jeunesse liés à 68 alors qu'il est le poète de la « beat generation » provençale. Le jeune révolutionnaire qu'il a été n'est pas devenu un vieux réactionnaire, mais un sage, un penseur. La pensée 68 est devenue la matrice d'une pensée contemporaine forte.

L'US : Votre spectacle s'adresse-t-il aux jeunes ?

Ph. C. : Il s'adresse à ceux qui ont connu Benedetto et à tous les jeunes pour qui 68 est une interrogation. Dans le spectacle, des projections d'images donnent une réalité matérielle à cette histoire vivante, positive et font référence à ce qui aura été une vraie révolution contrairement à ce que disent les révisionnistes. Il y a un poème magnifique sur 68, un texte qui m'a suivi toute ma jeunesse et que je dis aujourd'hui. Il renvoie aux révolutions arabes. Tout à coup, la donne est changée, les théories s'effondrent.

L'US : Benedetto vous a toujours accompagné ?

Ph. C. : Ces dernières années, je le voyais moins mais je l'avais découvert en 69, à l'époque de *Xerxes* d'après *Les Perses*, une adaptation d'Eschyle pour trois blousons noirs. C'était l'idole du groupe d'étudiants aixois que nous formions. C'était à la fois Dean et Brando à qui il ressemblait. Il avait la même aura, le même charme, les mêmes caprices.

Benedetto, c'est une admiration de jeunesse. C'était mon premier maître avec Ariane. Le vrai pape d'Avignon avec Vilar, c'était Benedetto. Car, en plus d'écrire ses textes révolutionnaires, vivants, c'était un acteur fabuleux avec un accent à couper au couteau.



© Michèle Laurent

L'US : Le théâtre de Benedetto est engagé, politique...

Ph. C. : Son œuvre est tellement inspirée par la politique qu'on a tendance à le cantonner aux années 68 mais Benedetto, c'est surtout le regard du poète.

Avec le spectacle, j'espère amener le public à comprendre que c'est de la haute littérature, de la haute pensée. Ce n'est ni nostalgique ni daté. C'est vigoureux, c'est une pensée totalement originale et pas du tout formatée sur l'époque. C'est une pensée d'acteur. Du théâtre de la vie. Un théâtre que la mort n'intéresse pas.

L'US : Le théâtre s'est beaucoup assagi depuis...

Ph. C. : Benedetto parlait aussi bien des banlieues que de Rosa Luxemburg, de son point de vue d'homme du Sud. Le succès, il n'en voulait pas et c'est sans doute ce qui lui a permis de tenir la même ligne jusqu'au bout. Après 68, il y a eu en Provence pléthore de troupes engagées. mais il n'y avait ni chez La Carriera, l'Olivier ou Renata Scant, la force poétique de Benedetto.

Il y a sans doute aujourd'hui un affadissement de la création. Mes émotions de spectateur sont devenues plus rares.

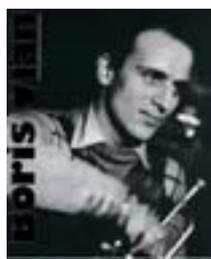
Une œuvre doit être faite pour la vie, pas pour mourir... ■

Propos recueillis par Francis Dubois

• Maison de la poésie, 157, rue Saint-Martin, 75003 Paris

EXPOSITIONS

Une drôle de légende



En cette année 2011, Boris Vian redevient à la mode. La Pléiade se l'est approprié pour en faire un classique moderne. Une manière de rendre compte de sa place parmi les adolescents de toujours. Sait-on encore qu'il fut méprisé comme romancier de son vivant ? Qu'il n'a jamais été reconnu par ses pairs ? Il est devenu, par la force de ces choses, un chanteur-compositeur-interprète et par goût un pataphysicien dans la lignée d'Alfred Jarry. Une exposition, à la Bibliothèque Nationale de France, permet de le retrouver. Son théâtre, ses lettres, ses articles sur le jazz... tout y est. ■

Nicolas Bénéès

• Exposition jusqu'au 15 janvier à la BNF, catalogue Boris Vian coédité par Gallimard/Éditions de la BNF.

Visiter un art de vivre

Le musée Maillol propose, en lien avec Naples et Pompéi, de visiter une villa romaine via les pièces les plus connues et 200 œuvres venant de Pompéi. Le visiteur aura l'illusion de circuler dans cette villa pour avoir la sensation de faire un saut dans le temps et de se retrouver 2 000 ans auparavant. Une sorte de machine à remonter le temps. Un album de l'exposition est disponible, où les chefs-d'œuvre sont présentés en français et en anglais. ■

Nicolas Bénéès

• *Pompéi, un art de vivre*, exposition jusqu'au 12/02/12, album chez Gallimard.



L'ACTUALITÉ CULTURELLE SUR www.snes.edu

Cinématographique, théâtrale, chorégraphique, musicale, avec notamment de nombreux nouveaux articles sur le jazz, le récent CD *Clandestine* de Coline Malice... des débats et conférences, expositions avec de nouvelles découvertes à faire dans le domaine des arts plastiques, des festivals, entretiens avec des auteurs et artistes, informations de collègues créateurs... les échos de luttes à soutenir dans ce secteur... de nouvelles rubriques et des mises à jour hebdomadaires à découvrir sur le site du SNES, en cliquant sur www.snes.edu/-Culture-.html. Et toujours l'accès – réservé aux syndiqués – aux informations actualisées de la centaine de théâtres et festivals acceptant de faire bénéficier les syndiqués d'un tarif réduit, dans diverses régions depuis une quinzaine d'années, dans le cadre du partenariat « Réduc'SNES ».

Philippe.Laville@snes.edu

PARMI LES PLUS RÉCENTES RÉVOLUTIONS VENUES D'INTERNET, les réseaux sociaux sont très à la mode. Plébiscités par les uns, vilipendés par les autres, ils sont utilisés par des millions de personnes en France et dans le monde. Voici donc un regard sur la question de leur utilisation pédagogique, accompagné de nombreuses ressources en ligne et, bien sûr, de notre rubrique veille documentaire.

Les réseaux sociaux : des outils pédagogiques ?

Il y a encore quelques années, quand on parlait de réseau social, on entendait « un ensemble d'individus reliés entre eux par des relations de famille, de travail ou de proximité spatiale ». Aujourd'hui les réseaux sociaux sont avant tout numériques et nombreux. Les plus utilisés, notamment par les adolescents sont généraux comme Facebook, My Space. D'autres sont à vocation professionnelle (Viadeo). Avec certains on peut partager des sites Internet et des intérêts communs (Delicious, Pearltee) ou tout simplement retrouver des camarades de classes (Copains d'avant). Devant l'importance que prennent les réseaux sociaux dans notre vie, et plus encore dans celle de nos adolescents, peut-on éluder la question de leur intégration dans les pratiques pédagogiques ? Elle se pose de plus en plus : la réforme des lycées prône d'ailleurs l'utilisation de ces nouveaux modes de fonctionnement, en SES, en langues étrangères, ou encore en ECJS. Les avis sont sans aucun doute partagés. Ce dossier vous présente quelques éléments de débat, des informations et n'a pas la prétention de trancher la question.

Du difficile partage des données

Les sceptiques mettront en avant les difficultés essentiellement liées justement au partage des données,



qu'elles soient professionnelles ou personnelles. Elles commencent dès la création du compte. Dans un cadre pédagogique, il faut en créer plusieurs : un par enseignant, mais aussi un par élève. En créant ce compte, on doit donner des renseignements personnels. Certains réseaux sociaux, comme Google +, refusent d'ailleurs l'anonymat. Demander à un élève de s'inscrire sur un réseau social, quel qu'il soit, n'est donc pas un geste anodin, sans parler du nécessaire accord des parents. Il ne faut pas oublier

que ces outils sont créés par des sociétés commerciales qui souhaitent retirer un bénéfice de leur production. Et il ne relève vraiment pas de nos missions de les aider à utiliser nos élèves comme de banales données commerciales. Se pose aussi le problème de l'exploitation des données professionnelles : si vous publiez des cours ou des devoirs sur Facebook, vous donnez automatiquement aux propriétaires de l'application l'autorisation d'utiliser ces documents. Même si vous rési-

liez votre compte, les données que vous aurez partagées resteront propriété de Facebook aussi longtemps que les personnes concernées par le partage auront leur compte... Cela donne à réfléchir. *A priori*, ces travaux communs peuvent aussi être réalisés sur des ENT (qui ne sont pas encore généralisés ni opérationnels dans tous les établissements), puisque les élèves peuvent également accéder aux données de chez eux. Enfin, vous aller partager un espace commun avec les élèves autre que



Notre sélection en veille documentaire

- Le portail Decryptimages en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement et l'Institut des images porte bien son nom. Passionnant, que ce soit pour le plaisir ou pour les cours. <http://www.decryptimages.net/index.php>
- Toujours sur la lecture de l'image, Thot cursus (site canadien dédié à la promotion des outils numériques pour l'éducation) : liste de sites sur la lecture de l'image fixe ou animée. <http://cursus.edu/institutions-formations-ressources/formation/15165/sites-pour-analyse-images-fixes-animees/>
- À découvrir aussi leurs articles : quels outils pour écrire. <http://cursus.edu/dossiers-articles/articles/17706/quels-outils-pour-ecrire>

Web documentaire ? Le mot regroupe toutes les nouvelles formes de reportage ou de documentaire interactif sur le web, on utilise les outils du web (multimédia, interactivité) au service d'une narration. De nombreux exemples sur ce site <http://webdocu.fr/web-documentaire>

- Le Centre Audiovisuel Simone de Beauvoir : les représentations sexuées dans l'audiovisuel, une source incontournable pour travailler sur les stéréotypes et les inégalités... <http://www.genrimages.org>
- La section française de l'observatoire international des prisons. Un site à faire connaître et à utiliser : <http://www.oip.org/>

celui de la classe. Selon la terminologie des applications, vous pouvez devenir « amis » avec eux, terme non anodin. Si vous ne savez pas correctement paramétrer vos profils privés et publics, vos élèves risquent d'en savoir plus que vous ne le désirez sur vous et vice versa !

Vers un réseau... scolaire

Les « aficionados » des réseaux sociaux vous expliqueront que cette approche permet aux élèves d'aborder le cours avec un *a priori* positif. Ils ajouteront que l'intérêt réside dans le fait qu'ils appréhenderont l'utilisation des réseaux sociaux sous un angle différent, que vous pouvez travailler avec

des réseaux qu'ils n'utilisent pas d'habitude. Les enseignants semblent d'ailleurs pratiquer davantage Twitter que Facebook en classe (si ce n'est pour diffuser des informations sur un événement ou une association).

La question épineuse de la diffusion des informations personnelles ? Les adeptes des réseaux sociaux ne pourront que vous suggérer de vous identifier au nom de l'école ou du lycée, et de créer des comptes de classe (la Seconde B du lycée Tartempion). Enfin, ils concluront que travailler sur les réseaux sociaux permet de soulever certaines questions liées à l'utilisation d'Internet, comme la sécurisation des données personnelles. ■



Le débat reste ouvert !

- Facebook, quelle aventure. Carnet de bord d'une enseignante-documentaliste stagiaire. A. Guilbaud-Varachaud, un article du numéro 482 des *Cahiers Pédagogiques* de 2010, « *Le Web 2.0 et l'école* » : www.cahierspedagogiques.com/spip.php?article6862
- Sur Momi Clic, un espace public numérique du territoire Wallon, un dossier intitulé « *Facebook expliqué aux enseignants mais aux autres aussi* » : www.momiclic.be/spip.php?article672
- Un dossier très complet réalisé par C. Dubois, C. Chatet du CRDP de Bordeaux pour Savoirs CDI : www.cndp.fr/savoirscdi/cdi-outil-pedagogique/reflexion/les-reseaux-sociaux-au-cdi.html
- Un autre dossier très complet et une bonne compilation : <http://docsdocs.free.fr/spip.php?breve608>
- Sur le site suisse Service Écoles-Médias un guide destiné aux enseignants qui pose bien la problématique « *Mieux connaître les réseaux sociaux pour mieux former les élèves à leur utilisation citoyenne* ». Incontournable ! www.sem-experimentation.ch/semactu/wp-content/uploads/2011/10/Introduction_reseaux_sociaux_v_1.pdf
- Carrefour éducation, un site canadien a fait aussi son tour de la question : http://carrefour-education.qc.ca/files/images/dossiers/Medias_sociaux_dossier.pdf. Il a le mérite de rappeler qu'une formation au médias sociaux est nécessaire pour pouvoir enseigner avec eux.
- Bien paramétrer son compte Facebook, diaporama sur un site de collègue : <http://colleges.ac-rouen.fr/cahingt/cdi-tice/article44/bien-parametrer-son-compte-facebook>
- Laurence Juin, professeure de lettres histoire, qui utilise les réseaux sociaux dans ses cours, publie ses expériences sur ce blog : <http://maonziemeeanne.wordpress.com>
- Eduscol s'est penché, en 2010, sur les enjeux pédagogiques des réseaux sociaux (entre autres) : <http://eduscol.education.fr/dossier/travail-apprentissage-collaboratifs>. Il a le mérite de donner des exemples concrets.
- Sur Pearltree, un dossier complet sur Twitter et son utilisation : www.pearltrees.com/#/N-u=1_251881&N-p=22019293&N-s=1_2560635&N-f=1_2560635&N-fa=2560627

FACEBOOK

Facebook signifie « Trombinoscope » en anglais. Né à Harvard (cf. le film *The social network*), son succès commercial ne se dément pas ! (mais jusqu'à quand ?) Il permet à tout un chacun à partir de 13 ans de présenter des informations d'ordre privé sur sa page. On peut également promouvoir sa société, ou son association, voire un événement. Le paramétrage de Facebook nécessite qu'on s'y penche, mais on peut cibler les informations que l'on donne en fonction de son public. Facebook a remplacé Messenger chez les adolescents.

VIADAO

Réseau social professionnel, réservé à la recherche d'emploi (convention avec l'APEC), ou à la recherche de nouveaux partenaires, clients ou fournisseurs.

COPAINS D'AVANT

Créé à l'origine pour retrouver ses camarades de classes, ce réseau vous permet à présent d'exprimer vos goûts, d'afficher vos opinions ou de vous réunir en groupes.

BABELIO

Dédié aux livres et aux lecteurs, permet de créer et d'organiser sa bibliothèque en ligne, d'obtenir des informations sur des œuvres, de partager et d'échanger ses goûts et impressions littéraires avec d'autres lecteurs.

DIASPORA, UN FACEBOOK LIBRE ET DECENTRALISÉ

C'est un réseau social libre qui permet à l'utilisateur de contrôler ses propres données. De plus, contrairement à Facebook, il est hébergé par différents ordinateurs, ce qui évite de centraliser les données sur quelques serveurs. Nous y reviendrons.



© Fotolia.fr / Kcomosphere

D'autres réseaux sociaux, et d'autres initiatives, comme la Freedombox et unhosted, seront également présentés dans notre prochain dossier, en compagnie de Pearltree et Twitter.

Pages réalisées par Rémi Boule, Élodie Cutrona, Anne-Sophie Domenc, Jean-Pierre Hennuyer, Yohan Odivart
Adapt-SNES : 46, avenue d'Ivry, 75641, Paris Cedex 13 - Tél. : 01 40 63 28 30

Articles soumis à la licence Creative Commons : <http://creativecommons.org/licences/by-nc-nd/2.0/fr>
Reproduction exacte et distribution intégrale permises sur n'importe quel support, si cette notice et les mentions de copyright sont préservées, à l'exclusion de toute utilisation commerciale.

Tous les articles multimédias parus dans *L'US Magazine*, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur www.adapt.snes.edu
Vos remarques et propositions sont les bienvenues sur usmag@adapt.snes.edu

Emmanuel Todd répond aux questions de Carole Condat

« Les riches adorent la dette publique »

Emmanuel Todd est un intellectuel médiatisé. Invité des matinales de *France Inter*, il fait réagir les auditeurs au saut du lit. Tard le soir, sur le plateau de Frédéric Taddei, il est capable de remobiliser plus d'un électeur de gauche assoupi devant son écran. Il faut dire que l'homme a la politique à fleur de peau et n'hésite pas à bousculer régulièrement le débat public autour des questions de l'immigration, de l'extrême droite, des classes dirigeantes, du libre-échange et de la monnaie unique.

Ses essais géopolitiques sur la décomposition de la sphère soviétique (1976) ou la chute de l'Empire américain (2002) lui valent une tenace réputation de chercheur aux vues prémonitoires. Cette efficacité prédictive il la doit à sa brillante formation d'historien et de démographe. Héritier de l'école des Annales, ses travaux sur les structures familiales s'inscrivent dans le temps long et reposent sur l'exploitation méthodique de séries statistiques et l'assimilation d'un nombre colossal de monographies ethnographiques et historiques. La sortie du Tome I de *L'origine des systèmes familiaux* aux éditions Gallimard est l'aboutissement de 40 ans de recherches sur son thème de prédilection : le lien entre la carte des structures familiales et les systèmes idéologiques. De la Mésopotamie en 3 300 avant notre ère à l'Europe postdémocratique en passant par la Chine et le monde musulman, retour vers le futur avec un chercheur hors-norme et un citoyen passionnant.



© DR

système patrilinéaire malgré des poussées successives. À l'époque antique, le système patrilinéaire avait pris en Grèce et à Rome, où il a imposé vers la fin de la période républicaine ou au début de l'époque impériale. La deuxième vague patrilinéaire qui approche de l'Europe correspond aux grandes invasions qui se déversent plutôt vers les Balkans et l'Italie à partir du VI^e siècle. Enfin, la dernière vague est la vague mongole du XIII^e siècle qui explique l'existence d'un modèle communautaire patrilinéaire en Russie. Des débuts d'innovation patrilinéaire autonomes se sont manifestés en Europe occidentale. Ce qui est plus étonnant c'est l'entrée en stagnation des grands foyers de civilisation comme le Moyen-Orient et la Chine, peu à peu paralysés par le principe patrilinéaire qu'ils ont inventé.

L'US : Vous constatez que le passage de la famille nucléaire à la famille communautaire s'accompagne d'un abaissement continu du statut de la femme...

E. T. : On constate en effet un premier stade patrilinéaire avec des règles de primogéniture qui se portent prioritairement sur le fils aîné. On observe ensuite, à travers l'interaction complexe avec les nomades, en Mésopotamie puis en Chine et en Inde du Nord, l'élaboration de la famille communautaire patrilinéaire, symétrisée, dans laquelle tous les garçons sont à égalité. Une fois cette lourde architecture mise en place et qui exclut les femmes, on observe, sur des millénaires, un abaissement continu du statut de la femme qui aboutit au statut de la femme moyen-orientale, chinoise ou indienne du Nord.

L'US : Dans le tome I de « l'origine des systèmes familiaux » consacré à l'Eurasie, vous démontrez que la famille nucléaire que nous pensions moderne est en réalité la forme primitive des structures familiales. La famille nucléaire occidentale ne serait donc pas « la fin de l'histoire » ?

Emmanuel Todd : Les modèles classiques voient se décomposer les structures communautaires pour faire apparaître l'individu. Je présente, à l'inverse, l'histoire de la famille comme la construction d'un système de plus en plus complexe et oppressif pour l'individu avec l'émergence finale de la famille communautaire. Je me suis appuyé sur le « principe du conservatisme des zones périphériques » (voir schéma) pour lire la carte des structures familiales en Eurasie : la famille nucléaire est attestée dans des zones périphériques de l'Eurasie alors que dans son centre domine le modèle communautaire. L'innovation, c'est donc la famille communautaire qui s'est diffusée à partir du centre sans atteindre

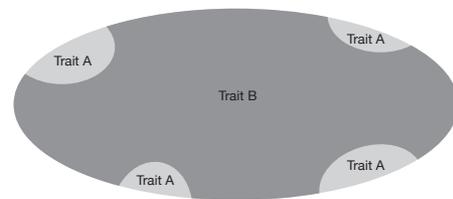
Il faut envisager la possibilité que l'émergence religieuse ne soit pas contradictoire avec l'idée de démocratie

les zones les plus éloignées. Mon travail s'inscrit dans le prolongement des recherches des anthropologues américains de l'entre-deux-guerres, comme Robert Lowie qui avait pressenti l'ancienneté de la famille nucléaire. Je suis aussi l'élève de Peter Laslett qui avait découvert que la famille anglaise du XVII^e siècle était déjà nucléaire.

L'US : Qu'est-ce qui explique la résistance de l'Europe occidentale à la diffusion du modèle communautaire ?

E. T. : C'est tout simplement sa position géographique. Nous sommes un bout du monde. La Mésopotamie nous a légué ses grandes inventions comme l'agriculture et l'écriture. Mais nous avons échappé au

Schéma type : le conservatisme des zones périphériques



Source : Emmanuel Todd, *L'Origine des systèmes familiaux*, Tome I, Gallimard.

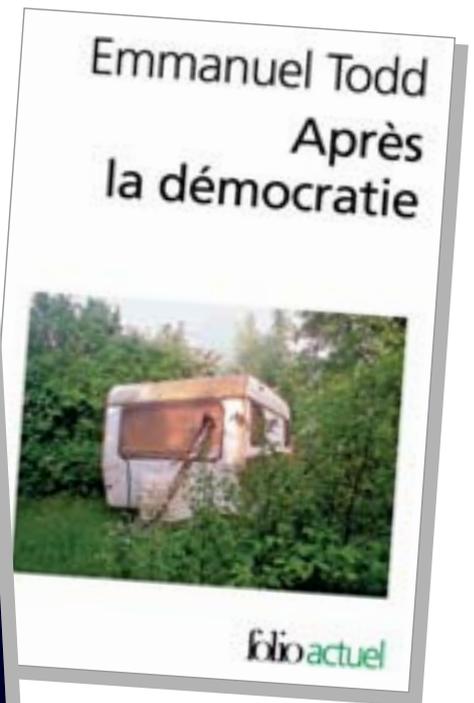
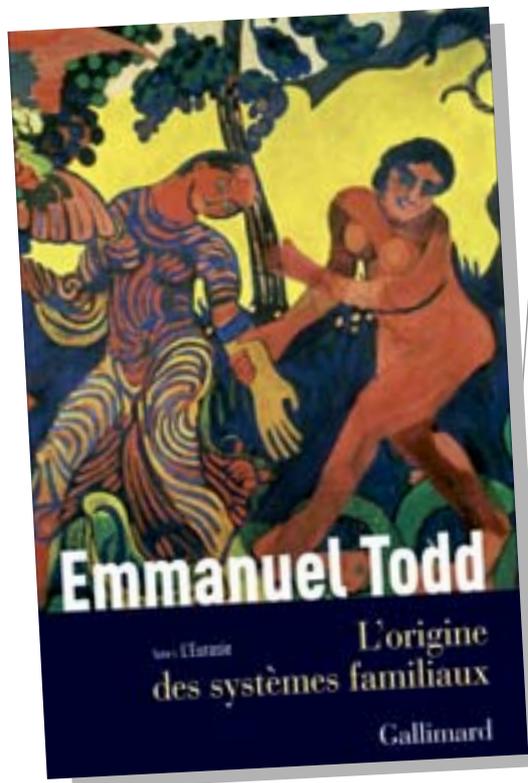
Au Moyen-Orient, l'abaissement du statut de la femme est bien antérieur à l'Islam et même à l'ethnogenèse des populations arabes. Mahomet a essayé de protéger les femmes mais il a échoué. Les règles du Coran qui s'opposent aux règles patrilineaires excluant totalement les filles de l'héritage ne sont à peu près jamais appliquées en milieu rural arabe ou moyen-oriental. Ceux qui s'interrogent sur la compatibilité entre le Coran et les règles de la République française devraient savoir que, pour ce qui relève du droit civil, le Coran n'est pas respecté dans le monde arabe.

L'US : *Comment envisagez-vous l'avenir des deux grands colosses démographiques asiatiques que sont l'Inde et la Chine ?*

E. T. : L'évolution de la famille dans ces pays n'est pas ce qu'on dit. On y voit bien une nucléarisation du ménage, et des femmes qui font des études mais le système patrilineaire ne disparaît pas. On voit même apparaître un déséquilibre des sexes à la naissance lié à l'usage de l'échographie pour pratiquer un avortement sélectif des fœtus de sexe féminin. À l'intérieur de ces pays, les régions périphériques qui avaient en partie échappé à la patrilinearisation commencent à pratiquer cet avortement sélectif. On peut donc se demander si ces pays ne sont pas encore dans la phase de conquête par le principe patrilineaire, qui, on l'a vu, est défavorable à l'innovation. Je suis donc perplexe sur l'avenir de ces pays émergents.

L'US : *Dans « Le rendez-vous des civilisations » publié en 2007 avec Youssef Courbage, vous annoncez le printemps arabe en observant la convergence de certains indicateurs démographiques comme la baisse de la fécondité et l'augmentation de l'alphabétisation des femmes dans le monde musulman. Le résultat des élections en Tunisie ne vient-il pas limiter votre analyse ?*

E. T. : En France, la Révolution s'est faite contre l'Église et, du coup, notre lecture des phénomènes révolutionnaires est biaisée. Il faut envisager la possibilité que l'émergence religieuse ne soit pas contradictoire avec l'idée de démocratie. En réalité, la religion est en crise dans le monde musulman. On pourrait faire un parallèle entre le monde musulman aujourd'hui et l'histoire politique de l'Europe après l'établissement du suffrage universel. Les catholiques n'ont pas accepté tout de suite la démocratie, mais ils ont été apprivoisés. Au XX^e siècle, dans les régions de pratique religieuse catholique, les partis démocrates-chrétiens étaient souvent majoritaires. L'AKP turc se compare aux démocrates chrétiens allemands : ils sont religieux, ils sont



conservateurs, ils sont populaires. Sans naïveté, parlons de démocrate-musulmans plutôt que d'islamistes. Quand même, l'Islam a deux avantages sur le catholicisme contre-réformé : il n'a pas de pape et il est plus égalitaire !

L'US : *Vous êtes depuis longtemps un défenseur du protectionnisme européen. Vous devez vous sentir moins isolé depuis quelques mois ?*

E. T. : Je constate surtout que nous sommes suivis par les jeunes. Il est évident qu'un tabou est levé. La raison en est simple : le niveau de vie a commencé à baisser. Le système est en crise. Nous allons dans le mur et le débat est ouvert. Mais la faillite des conceptions dominantes va plus vite que la progression de l'idée protectionniste. L'euro risque d'exploser bien avant que nous n'ayons eu le temps de discuter avec les Allemands d'une politique protectionniste européenne. Je pense que, dans les mois à venir, il faut s'attendre à un vrai débat sur la dette publique. Les discours moralisateurs et culpabilisateurs vont atteindre leur limite. La dette publique est un instrument qui permet aux riches de s'enrichir encore plus.

Les riches adorent la dette publique ! L'étape ultime du débat arrivera quand l'opinion publique comprendra que l'existence même de la dette est le résultat d'une escroquerie. Elle a été créée presque consciemment comme un mécanisme de sécurisation de l'argent des riches et des puissants – oligarques américains et européens, rentiers du pétrole et communistes chinois fraternellement mêlés – et d'exploitation des populations. Tout va changer quand les gens vont comprendre que l'impôt prélevé chaque année sur les citoyens sert à financer des gens qui ont déjà trop d'argent ou de pouvoir, les détenteurs de la dette. La dette est illégitime. L'histoire court aujourd'hui plus vite que la conscience que nous en avons. Mais on peut espérer une prise de conscience rapide de ces mécanismes. Les populations européennes n'ont jamais été aussi éduquées. Elles doivent aspirer à une véritable reconquête démocratique de l'État, aujourd'hui aux mains des oligarques. La refondation de la démocratie pourrait commencer par une répudiation de la dette ou, plus doucement, par sa monétisation, l'État, à nouveau démocratique, retrouvant le droit de créer de la monnaie dans l'intérêt général. ■

LEXIQUE

- **Famille nucléaire :** composée d'un couple et de ses enfants. Les enfants mariés ne cohabitent pas avec leurs parents. Elle est qualifiée d'égalitaire quand il y a égalité face à l'héritage en fonction des règles de succession. Elle est qualifiée d'absolue quand un testament des parents affirme ce qui revient aux uns et aux autres. Libérale dans les rapports entre enfants et parents, elle prédispose au libéralisme et à l'individualisme comme au Royaume-Uni où à l'acceptation des principes de 1789 comme en France.
- **Famille communautaire :** famille dans laquelle les enfants vivent avec les parents. L'héritage des enfants masculins est déterminé, également, par des règles de succession. Associant autorité du père et égalité des frères, elle incline au communisme.

SNES - Service petites annonces. Tél. : 01 40 63 27 10
46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

Montmartre, 4 pièces du 25 au 31/12 : 500 €/sem. Tél. 06 62 34 26 70.

IMMOBILIER

Sarthe, 20 km Alençon, Vend ou loue maison, séjour-cheminée, cuisine équipée, 4 chbres, SDB, WC ind., cave, grenier, garage 2 voitures, terrain. Tél. 03 80 01 84 13.

LOISIRS

Réduc'snes et l'association Chicokids proposent :
• **2 circuits de randonnées** en avril 2012 : Madère et Chypre ; et une découverte de l'Ouzbékistan.
• **2 circuits de 3 semaines** au Mexique et au Laos/ Cambodge durant l'été 2012.
Pour de plus amples informations contactez l'association au 06 09 27 04 31/05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com

SNES-ÉCHANGES VOUS PROPOSE

- Professeur de français à New-York (collège-lycée) cherche à correspondre avec un collègue français pour commencer un échange épistolaire entre élèves (notamment sur la culture).
- Professeur Américaine enseignant le français dans une école internationale d'Uppsala (1 heure au Nord de Stockholm) cherche à mettre en place un échange de lettres entre ses élèves (12-16 ans, bilingues anglais-suédois) et des collégiens français. Elle recherche également un échange de son logement (4 personnes) contre un logement en France pour les vacances.
- Collègue Slovène anglophone, enseignant l'économie en lycée à Kocevje, cherche à échanger avec des professeurs d'économie et des lycéens français, et également à progresser en français par des échanges épistolaires avec des enseignants francophones.
- Collègue Italienne, professeur de français dans un lycée de Mazara del Vallo (Sicile), souhaite échanger par courrier avec des professeurs de langues étrangères, mettre en place un échange par courriel pour ses élèves de 13 à 16 ans, et organiser un échange de classes.

Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez demander les coordonnées de nos correspondants par mél à : echanges@snes.edu. Indiquez votre numéro d'adhérent ou le mois d'adhésion. Vous pouvez aussi consulter les annonces de SNES Echanges sur notre site : www.snes.edu. **Florian Lascroux**



ADAPT • Editions
un service du SNES

N'hésitez pas à consulter notre catalogue et/ou commander en ligne sur www.adapt.snes.edu
rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé) et **LES FRAIS DE PORT SONT OFFERTS !**

Bientôt Noël !

Quelques idées de cadeaux utiles et agréables à mettre au pied du sapin...



Histoire de l'Heure en France. Du Moyen Âge à nos jours

Comment imaginer en effet que l'adoption d'un temps mécanique, déterminé par les horloges et non plus par le Soleil, ait été source de conflits ? À travers les différentes notions d'heure nationale, des chemins de fer, de Greenwich ou encore d'été et d'hiver... voici une histoire passionnante, émaillée de commentaires, d'anecdotes et de citations qui témoignent de la manière dont étaient perçus les divers changements horaires et les débats qu'ils ont suscités.

• Jacques Gapailard, co-édition Adapt-Vuibert, 2011 - 32 euros.

Almanach de la Biologie. Évolution et Génétique

La théorie de l'évolution, exposée par Charles Darwin en 1859 dans son livre De l'origine des espèces, a unifié la biologie moderne. Aujourd'hui, toute la biologie est « évolutive » au sens où, quel que soit le domaine considéré (botanique, zoologie, paléontologie, physiologie, biologie moléculaire, génétique, etc.) les mécanismes sont compris à la lumière de la théorie darwinienne. Or, cette théorie est l'aboutissement d'un long cheminement scientifique...



Accessible dès le collège, ce livre richement illustré saura ravir tous les lecteurs passionnés par les sciences du vivant. En 140 fiches, l'auteur vous invite à aller à la rencontre des savants et des découvertes qui ont permis de construire la biologie moderne, moléculaire et évolutionniste.

• Michel Rousselet, co-édition Adapt-Vuibert, 2011 - 25 euros.

Et toujours pour les amateurs d'art...



La Scénographie. Guy-Claude François à l'œuvre

Un beau livre, richement illustré. Analyse de scénographies réalisées dans des lieux de théâtre comme La Cartoucherie, Avignon et Orange, mais aussi dans des lieux plus inattendus, le musée de la Résistance à Lyon, le Mont-Saint-Michel, ou pour des événements aussi divers que la cérémonie des J.O. d'Albertville ou les concerts de Mylène Farmer.

• Luc Boucris, co-édition. Adapt-L'Entretemps, 2009 - 32 euros.

Apprendre à regarder les Œuvres d'Art.

Appports culturels et méthodologiques

Cet ouvrage résolument pédagogique propose des analyses d'œuvres plastiques qui confrontent les divers apports culturels et méthodologiques permettant d'approcher les multiples aspects d'œuvres (Moyen Âge, Renaissance et XVII^e siècle) se rapportant à des textes religieux ou mythologiques, fondateurs de notre culture (La Genèse et Les Métamorphoses d'Ovide).



• Gérard Le Cadet, Adapt Editions, 2007 - 20 euros.

BON DE COMMANDE

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Adresse électronique : @

TITRE	QUANTITÉ	TARIF

MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE

Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ? OUI NON

À envoyer aux Éditions ADAPT, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13
avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit)
ou à commander sur le site www.adapt.snes.edu

Publicité

ASSOCIATION
athéna
La passion des voyages culturels

Découverte
de la Catalogne
5 jours/4 nuits
en autocar
à partir de
301 €



274, rue de Créqui 69007 Lyon
Tél. : 04 78 16 04 50/53
educatif@athenavoyages.com

www.athenavoyages.com

Educathec Educative

Le salon professionnel de l'Education

LES 23, 24 ET 25
NOVEMBRE 2011

Paris - Porte de Versailles



POUR OBTENIR VOTRE
BADGE D'ACCÈS GRATUIT :

www.educatec-educative.com

CONSTRUISONS ENSEMBLE L'EDUCATION DE DEMAIN !

Une vision globale des solutions et innovations
Pour un regard novateur sur l'éducation et la formation

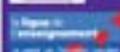
Services
du secteur
éducatif

Ressources
pédagogiques

Sciences &
Technologies

Technologies
de l'information
et de la
communication
& Audiovisuel

Avec le soutien de



Dans le cadre du

le salon européen
de l'éducation

Major Sponsors



Gold Sponsor



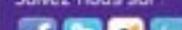
Partenaire Officiel



Un événement



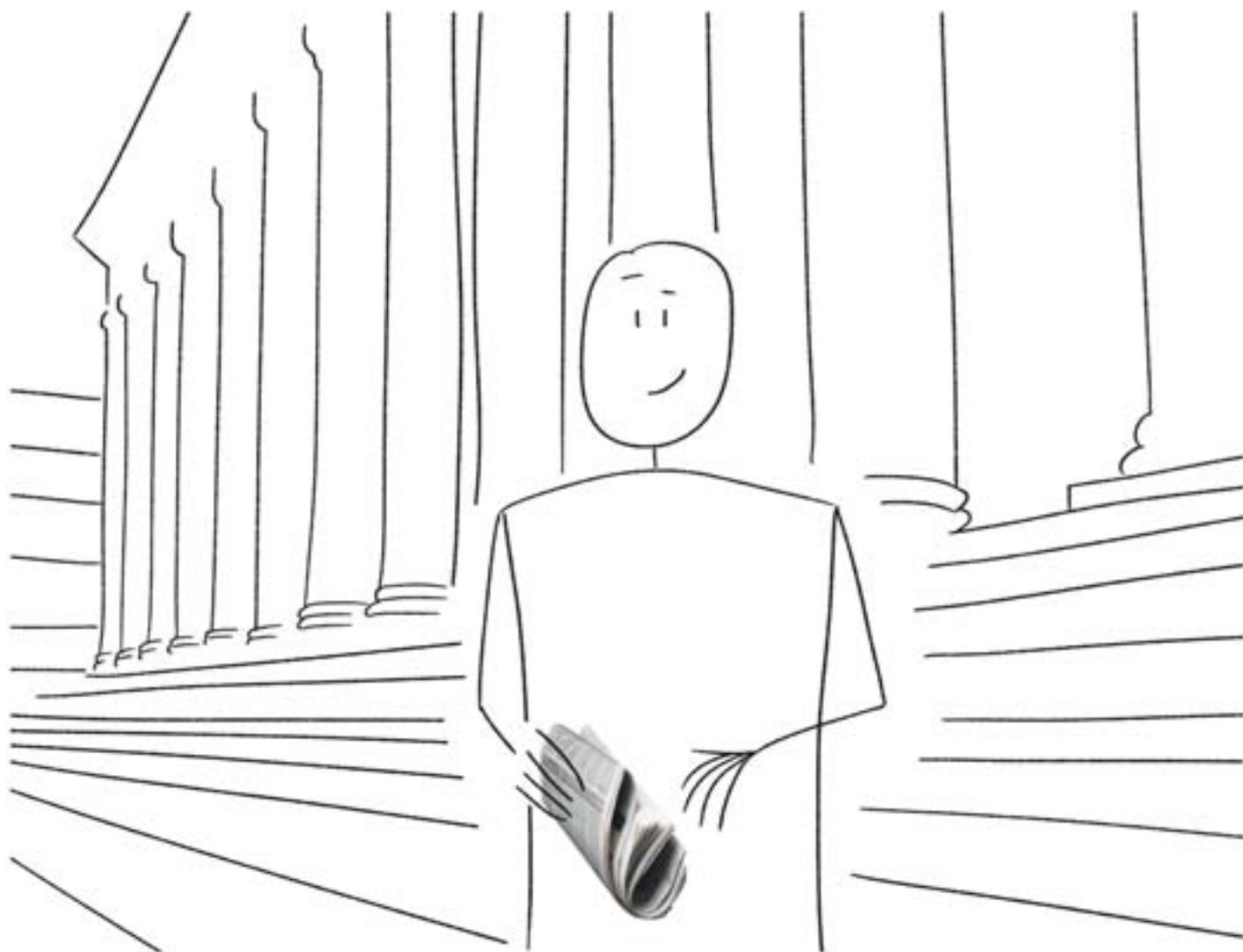
Suivez-nous sur :



<http://blog.educatec-educative.com/>

Moi, entre une épargne qui aide les handicapés à trouver un emploi et une épargne qui aide les traders à devenir rentiers à 40 ans, j'ai choisi. J'ai opté pour une épargne responsable et solidaire. Parce qu'avoir une épargne performante, c'est bien. Mais si, en plus on peut en être fier, c'est mieux.

Philippe - directeur de Centre Communal d'Action Sociale à Marseille.



POUR DÉCOUVRIR L'ASSURANCE VIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE DE LA MAIF, RENDEZ-VOUS SUR MAIF.FR



ASSUREUR MILITANT